



Textes adoptés par le congrès national de Perpignan

AVEC LE  MON MÉTIER A DU 



MARS 2009



Discours d'ouverture du congrès de Perpignan 3

- POURQUOI CETTE MONTÉE DES MOBILISATIONS ?
- UN BILAN TRÈS LOURD, UNE ARDOISE TRÈS LOURDE
- PLUSIEURS RAISONS À CES ÉVOLUTIONS
- QUE DE CHEMIN PARCOURU !

TABLE RONDE

Le second degré au cœur d'une scolarité réussie 5

- ORGANISER AUSSITÔT APRÈS L'ALLOCATION D'OUVERTURE DU CONGRÈS NATIONAL UNE TABLE RONDE ET, QUI PLUS EST, UNE TABLE RONDE CENTRÉE SUR LE SECOND DEGRÉ ÉTAIT UN VRAI PARI. PARI RELEVÉ : DIALOGUE CONSTRUCTIF ENTRE LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SYSTÈME ÉDUCATIF

THÈME 1

Pour l'École, un plan ambitieux 6

- 1. INTRODUCTION
- 2. AVEC LE SNES, UN PROJET QUI A UN AUTRE SENS

THÈME 2

Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés 18

- 1. LA FONCTION PUBLIQUE ATTAQUÉE
- 2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ÉTAT
- 3. FORMATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION
- 4. REVALORISATION DE NOS MÉTIERS ET DE NOS CARRIÈRES
- MOTIONS : MÉDIATEURS DE RÉUSSITE SCOLAIRE, DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER (DOM)
- 5. LAÏCITÉ

THÈME 3

Pour des alternatives économiques et sociales 29

- 1. VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- 2. POUR UNE SOCIÉTÉ DE SOLIDARITÉS COLLECTIVES, DU « VIVRE ENSEMBLE » ET DE CONQUÊTES SOCIALES
- 3. POUR DES SERVICES PUBLICS FORTS, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS
- MOTION : ASSEZ D'INTIMIDATION DES MILITANTS QUI VEILLENT AU RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

THÈME 4

Pour la rénovation du syndicalisme 40

- 1. INTRODUCTION
- 2. LA FSU
- 3. LE SNES

Solidarité internationale et combat pour la Paix 46

- SOLIDARITÉ AVEC L'AFRIQUE
- POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE ENTRE PALESTINIENS ET ISRAËLIENS, IMPOSER LE DROIT

Discours de clôture du congrès 48

ÉDITO

De l'ambition pour l'école !



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale



Claudie Martens
cosecrétaire générale



Roland Hubert
cosecrétaire général



Daniel Robin
cosecrétaire général

© Thierry Nectoux

© Thierry Nectoux

© Thierry Nectoux

© Thierry Nectoux

Six cents délégués ont travaillé durant une semaine à construire les positions et les revendications du SNES, en particulier à partir des débats des congrès académiques qui avaient précédé le congrès national. Les textes que vous trouverez dans ce supplément à *L'US* constituent le résultat de ce travail de synthèse effectué par les membres du congrès. Ces textes fixent les objectifs revendicatifs que le SNES, à tous les niveaux, se donne pour les deux années qui viennent. Les choix gouvernementaux de ces deux dernières années ont été au centre des débats. Le souci du congrès a été de contribuer à organiser la lutte contre les mesures dévastatrices prises par le gouvernement dans notre secteur, mais aussi de construire des propositions alternatives permettant à nos professions de se rassembler pour des combats plus efficaces. C'est à partir des choix construits ensemble par notre congrès que le SNES entend continuer à peser sur tous les dossiers : réformes du système éducatif, nécessaire revalorisation de nos métiers, formation initiale et continue des enseignants, choix budgétaires pour la rentrée 2009, mais aussi concernant le budget 2010 qui déjà se prépare... Nous savons que, sur toutes ces questions, seul le rapport de force est de nature à faire entendre raison au gouvernement en général, et au ministère de l'Éducation nationale en particulier. C'est ce rapport de force que le SNES se propose donc de développer en recherchant les dynamiques les plus unitaires possibles.

DANIEL ROBIN

Discours d'ouverture du congrès de Perpignan

Notre congrès se situe après presque deux ans de gouvernement Sarkozy, sous l'égide d'un Président qui s'est placé sous le signe de la réforme, qui a été élu en ayant exploité les attentes des Français et l'absence, il faut bien le dire, d'un véritable projet progressiste alternatif. Ce congrès intervient également au lendemain d'une mobilisation comme on n'en avait pas vu depuis longtemps, qui a rassemblé côte à côte dans la rue près de trois millions de manifestants dont de nombreux personnels d'éducation et d'orientation.

POURQUOI CETTE MONTÉE DES MOBILISATIONS ?

Très vite le sens des réformes prônées par le Président est apparu : division des uns contre les autres, rupture des solidarités, amoindrissement du rôle régulateur de l'État et des services publics, avantages donnés aux plus aisés, volonté de livrer au marché et à la concurrence des secteurs assurant la cohésion sociale et l'égalité, remise en cause de la fonction publique, suppression massive d'emplois publics. Des slogans grossiers et non opératoires (« travailler plus pour gagner plus », « la France qui se lève tôt ») qui révèlent – au-delà de leur simplisme et de ce qui est imité, paraît-il des Américains, le « *story telling* » – le projet de pénaliser davantage les travailleurs, de défaire les protections assurées par le code du travail et les réglementations, demandes amplement et complaisamment relayées par le Medef.

Le gouvernement Sarkozy c'est aussi une politique très démagogique en matière de droit et de libertés. Une politique qui cherche à faire des jeunes et des immigrés les boucs émissaires des problèmes rencontrés dans la société, développant ainsi une conception de la nation restrictive et dangereuse.

Ce sont des atteintes généralisées aux droits des citoyens menacés d'être fichés, surveillés, emprisonnés. Un gouvernement qui s'appuie sur un discours populiste selon lequel il faudrait choisir entre notre sécurité ou nos libertés et au nom duquel les injustices et les atteintes répétées aux libertés publiques se succèdent.

UN BILAN TRÈS LOURD, UNE ARDOISE TRÈS LOURDE

Ce qui est intéressant et ce qui suscite l'espérance ce sont les nombreuses réactions, l'interpellation de l'opinion publique, le nombre de citoyens qui se sont mobilisés contre cette politique sécuritaire.

Le gouvernement Sarkozy c'est aussi une gouvernance européenne où le pacte européen sur l'immigration et le droit d'asile a généralisé sur le plan européen une politique restrictive et répressive. C'est le renforcement de la défense européenne et de la place de l'Europe sur la scène interna-



Frédérique Rolet, cosecraire générale du SNES

tionale qui se décline dans le projet de retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, rompant avec la tradition d'indépendance de notre pays. Voici donc le contexte dans lequel s'ouvre notre congrès. Mais c'est un contexte qui évolue rapidement. Il y a eu des bougés et du chemin parcouru entre le moment où nous commençons à préparer notre congrès et la situation d'aujourd'hui.

PLUSIEURS RAISONS À CES ÉVOLUTIONS

Nous sommes partis d'une situation où il était difficile d'enclencher et de développer les luttes, où la division syndicale régnait et obérait les possibilités d'un mouvement social grandissant, où des analyses différentes quant aux possibilités de faire bouger le gouvernement traversaient les organisations et nuisaient à la cohérence des combats.

On se souvient des débats autour de la préparation du 7 octobre, journée d'action sur le travail décent. Dans notre secteur, le SNES a été seul à appeler à la grève. On se souvient qu'il y avait des conflits sociaux dans de nombreux secteurs d'entreprise mais qui restaient trop éparpillés.

Dans l'Éducation on a vu rapidement un mouvement se construire avec les parents d'élèves, les lycéens et les étudiants.

Cela a d'abord été la mise en place d'un collectif qui, en dépit des divergences d'analyse et de solutions entre les différents partenaires, a porté unanimement une condamnation de la politique gouvernementale en matière d'éducation et a engagé une vaste campagne d'opinion sur le sujet. Campagne qui a porté ses fruits. Cela a été aussi progressivement l'engagement du SNES dans le débat sur la réforme des lycées. La mise en débat de nos propositions, l'information des collègues, des parents et des élèves, l'impulsion de l'action débouchant sur le recul du ministre de l'Éducation en

décembre grâce à l'action conjuguée des lycéens et des personnels.

QUE DE CHEMIN PARCOURU !

Il y a eu la crise effectivement, et simultanément une montée de la crise et des luttes, d'un mouvement professionnel dont chacun souligne le caractère inédit par son caractère unitaire et ceci de façon durable. Je ne reviendrai pas sur le succès du 29 janvier ni du 19 mars, mais ceux qui prédisaient un déclin ont vu que le 19 mars avait rassemblé un nombre de manifestants croissant (20 % de manifestants en plus, selon la presse, que le 29 janvier) et surtout une forte présence des salariés du privé.

Ce mouvement social en France a eu des échos importants en Europe où se construisent là aussi des mobilisations, en Grèce, en Italie... Partout donc montent des mobilisations avec un regard qui a été porté sur ce qui s'est passé en France, par exemple en Italie et en Grèce. Ne négligeons pas le contexte international : l'élection d'Obama aux USA avec ses limites mais aussi avec un certain nombre d'espoirs, les victoires de gouvernements de gauche en Amérique Centrale et en Amérique du Sud, là aussi porteuses d'espoirs.

Tout cela montre un mécontentement généralisé et une aspiration à un autre type de société. Loin des oppositions que le gouvernement a tenté de cultiver, le rôle des services publics et de la fonction publique est de plus en plus ancré dans la tête des citoyens comme permettant de pallier les effets de la crise, d'assurer l'égalité et le développement, et chacun de citer là aussi le modèle français qui a permis, par rapport à certains de nos voisins européens, de limiter les effets de la crise. Si on regarde tous les sondages, que ce soit le récent sondage sur l'hôpital, que ce soit ceux sur la fonction publique, tous plébiscitent l'idée qu'il faut en France un service public important, fort, promoteur d'égalité. Ces éléments, nous devons évi-

demment les avoir à l'esprit car ils vont faciliter la réflexion et la mise en forme d'alternatives économiques et sociales. Ils doivent aussi mettre le mouvement syndical devant des responsabilités pleinement accrues d'où l'importance aujourd'hui de penser cela au congrès du SNES et de la FSU et de s'en parler.

Face à la crise, face à la montée du chômage, de la précarité et de la pauvreté, de l'accroissement des inégalités, les questionnements sont de plus en plus grands sur les causes structurelles et non pas seulement conjoncturelles.

Si certains se contentent de voir dans la crise que nous traversons actuellement un phénomène conjoncturel, beaucoup plus de voix s'élèvent pour expliquer qu'il s'agit de quelque chose de structurel qui exprime une dénonciation très claire du libéralisme et des logiques financières et l'aspiration à d'autres modèles.

Ce qui se passe dans le Supérieur actuellement montre aussi que des questions qui n'étaient pas au premier plan – la question des savoirs, de la création des savoirs et de leur diffusion – intéressent désormais l'intégralité de la société et que ce sont des questions lourdes dont il nous faut nous emparer.

De même la situation des jeunes en France interroge, posant y compris des questions dérangeantes pour le système éducatif, et demande des mesures. Les 16-25 ans seraient les plus pessimistes de tous les Européens, angoissés devant l'avenir et la crainte du chômage, n'ayant confiance ni dans leur devenir, ni dans les autres, doutant de la possibilité de réussir à l'école, une école qu'ils considèrent comme trop traversée par les inégalités et comme prônant trop de compétitivité, ce qui doit là aussi nous interroger.

Alors face à toutes ces angoisses, à ces doutes mais aussi ces aspirations, comment caractériser les réponses de Sarkozy au sommet social du 18 février sinon comme complètement décalées ? Repoussant l'idée d'une relance par la consommation et par le pouvoir d'achat, il se contente de mesures ponctuelles, il ne change pas radicalement de cap alors que la France sera en récession en 2009. Il refuse de remettre en cause le bouclier fiscal, mesure qui est pourtant contestée maintenant au sein même de la majorité et qui a rapporté en moyenne 33 000 euros aux foyers les plus riches. On voit aussi une attitude du Medef particulièrement provocatrice qui impute à la première confédération de France, la CGT, la responsabilité de suppressions d'emploi au moment même où les entreprises annoncent des profits colossaux et des vagues de licenciements. Si on voulait comparer les chiffres, je dirais en me tournant vers les camarades des DOM qu'ils ont mené un combat long, dur, difficile pour 200 euros

de plus. Ils ont gagné, mais bien loin de l'égalité sur tout le territoire. Le chômage en France s'envole avec plus de 300 000 chômeurs supplémentaires, une dégradation dramatique du marché du travail. C'est cette politique que les salariés rejettent maintenant massivement car ils considèrent qu'elle a conduit à cette crise. À la veille du 19 mars, les sondages le confirmaient : 62 % des Français jugeaient mauvaise la politique économique du gouvernement, 74 % soutenaient la grève qui a amené massivement, vous le savez, dans la rue.

Les Français soutiennent également les services publics et la fonction publique. Or que nous dit le ministre du Budget Éric Woerth, qui se trouve aussi être le ministre de la Fonction publique ? Il poursuit ses attaques. Le 3 mars, il n'a fait que reprendre les discours programmatiques du président de la République (à Nantes en septembre, à Lille en janvier 2008) qui ont confirmé la volonté d'aller vers une fonction publique d'emploi, d'individualiser les carrières et les rémunérations, de supprimer massivement les emplois et de remettre en cause le principe statutaire. Il a confirmé le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, la réforme de l'État, la RGPP et la loi sur la mobilité qui doit être examinée prochainement.

Quant au pouvoir d'achat, on sait qu'il traverse l'ensemble des préoccupations des Français. Les fonctionnaires ne sont pas mieux lotis que les salariés des entreprises privées.

On a bien dans le privé comme dans le public un refus de répondre aux revendications qui sont portées par les organisations syndicales et, dans la fonction publique, par l'intersyndicale des 8, ce qui doit évidemment conduire à poursuivre les mobilisations dans la fonction publique. Dans l'Éducation, le ministre pratique de faux semblants de dialogue social. Il parle beaucoup dans les médias, sur Internet, partout. Le dialogue social c'est prendre en compte ce qu'est la représentativité d'une organisation syndicale, c'est prendre en compte les demandes du personnel éducatif, c'est penser des réformes qui ne soient pas pilotées d'abord par le budget, par des options idéologiques de développement des élites et de scolarité courte pour les autres dont on sait qui ils seront, d'où l'agitation autour de Sciences Po, autour d'un certain nombre de promotions sur le modèle d'une école républicaine qui a vécu. Sur la formation des maîtres, là aussi le gouvernement a tenté de faire passer une réforme à la hussarde, très vite, dans un calendrier qu'il a tenu à boucler dans des délais extrêmement courts. Or le SNES a toujours porté l'idée qu'il fallait élever le niveau de recrutement des enseignants et des CPE pour accompagner le processus de démocratisation du second degré et donner aux futurs professeurs les connaissances disciplinaires et professionnelles nécessaires, ainsi qu'une initiation aux

techniques de la recherche et avancer vers une revalorisation de nos métiers. La mise en place d'un nouveau cadre de diplômés avec le schéma LMD, a fortement réactivé cette question et conduit à approfondir notre réflexion sur les conditions à réunir pour une réforme réussie.

Or en tentant de précipiter le processus et d'imposer une réforme des recrutements et de la formation guidée comme les autres par des préoccupations essentiellement budgétaires (l'économie des emplois des stagiaires), le gouvernement a choisi de faire l'impasse sur ces conditions et a voulu privilégier une méthode qui scinde les questions, qui refuse les prérecrutements, qui compromet l'année de stage au lieu d'envisager globalement un cursus qui allie qualification disciplinaire de haut niveau et formation professionnalisante en ne négligeant pas les enjeux sociaux d'un recrutement au master.

On le sait depuis vendredi dernier, le gouvernement a reculé là aussi sur ce sujet. Il a fortement reculé, c'est un résultat que nous devons apprécier, qui là aussi est à mettre au compte des mobilisations, des débats et des critiques que nous avons portés. Le SNES avec l'ensemble des syndicats de la FSU a combattu ce projet, a multiplié les critiques, les interventions, multiplié les mobilisations, participé avec nos camarades du supérieur aux différents cortèges, aux différents mouvements pour ce résultat et nous en sommes fiers. Il convient maintenant de pousser plus loin nos revendications notamment sur les prérecrutements, sur l'année de stage qui ne saurait se contenter d'être une année à un tiers de décharge. Il faut véritablement une alternance et permettre à nos futurs enseignants d'avoir une année de stage digne de ce nom, une année qui soit pilotée essentiellement par les impératifs de la formation. Mais on constate que ce dossier aussi peut avancer.

Autre dossier qui nous a beaucoup occupés ces derniers temps : le paritarisme. Là aussi on sait que c'est un concept qui dérange, un concept auquel sont attachés nos collègues, un concept qui traverse notre syndicalisme. En dépit des tentatives du gouvernement de mettre en cause le paritarisme, le travail des commissaires nationaux du SNES a fait la démonstration de la nécessité de critères clairs, transparents, d'un suivi des dossiers qui soit assuré par des élus soucieux d'améliorer des situations individuelles dans le respect des règles. Sur cette question aussi, le SNES a été à l'initiative et a proposé une démarche unitaire qui a débouché sur une pétition, sur des déclarations unitaires et qui est aujourd'hui de nature à faire entendre raison au ministère.

Ces dossiers montrent que l'on peut avancer, que l'on peut faire bouger les lignes, et aujourd'hui le SNES se doit de travailler à des propositions de réformes progressistes, refuser le statu quo comme l'enfermement dans un cadre imposé et limité.

Ce que doit traiter le SNES aussi c'est la façon de renforcer notre syndicalisme et pour cela un des sujets centraux de ce congrès sera aussi d'affiner notre bilan des élections professionnelles et de la syndicalisation.

Avec 49,93 % des voix aux élections professionnelles de décembre dernier, le SNES reste de très loin le syndicat majoritaire dans son secteur et conserve la majorité absolue chez les enseignants.

Il a cependant enregistré un recul global de deux points.

On le sait, les équilibres syndicaux établis depuis plusieurs décennies dans notre secteur n'ont guère bougé et notre effacement se traduit en de faibles progressions pour quelques-uns de nos concurrents. Il serait donc trop rapide et trop facile d'expliquer qu'il s'agit d'une remise en cause de stratégie au profit de telle orientation d'un côté ou de l'autre. C'est un peu plus compliqué que cela et c'est bien notre recul qu'il convient d'analyser en regardant d'un peu plus près ce qui s'est passé.

Ce recul électoral n'est pas dissociable de la baisse générale de syndicalisation à laquelle le SNES n'échappe pas.

Il interroge également les rapports du syndicat majoritaire à la profession. Cela fait plusieurs congrès que l'on dit que la profession évolue dans sa composition : les personnels recrutés dans les années 70 qui étaient fortement syndiqués partent massivement à la retraite ; ceux recrutés depuis les années 90 ont une autre relation au syndicalisme, à l'idée même d'organisation. Le départ de ces générations plus fortement syndiquées s'accompagne d'un affaiblissement de la présence et de la structuration syndicale SNES dans les établissements, et particulièrement dans les collèges. Des milliers de collègues perdent ainsi le contact direct, sur le lieu de travail, avec le syndicat, et évidemment c'est quelque chose qui nuit à notre syndicalisation et à notre syndicat.

Les politiques d'individualisation des carrières nuisent aussi, elles affaiblissent les liens de solidarité, chacun pouvant espérer trouver une solution personnelle. Le projet syndical du SNES peut sembler moins fédérateur auprès de personnels dont les attentes sont plus hétérogènes. Il s'agit donc de renforcer la question de la visibilité et de la lisibilité de notre projet et ce point doit faire bien évidemment l'objet d'une réflexion approfondie.

Il s'agit aussi de travailler à ce que les questions d'éducation et de formation, dont nous avons montré le caractère essentiel pour le développement de la société, concernent l'ensemble des salariés. Il s'agit dans un avenir à moyen ou long terme, je ne me prononcerai pas, de surmonter la coupure entre le syndicalisme ouvrier et le syndicalisme des formateurs. Et pour cela nous devons penser l'avenir d'un syndicalisme renoué tenant compte des évolutions qui sont des évolutions extérieures, comme celle des règles de représentativité, mais

aussi tenir compte des évolutions des salariés qui sont maintenant davantage multiformes, qu'il faut mieux prendre en compte dans un syndicalisme renoué.

Le syndicalisme que nous pratiquons dans la FSU, structuré par des syndicats nationaux représentatifs, profondément ancré dans les métiers, soucieux de pratiques démocratiques, est un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui a fait la preuve de sa capacité à impulser et à coordonner des luttes importantes dans nos secteurs. Ce syndicalisme-là a contribué à créer des conditions de convergences. Les interventions incessantes ces derniers mois pour dénoncer les suppressions d'emplois, la mise en lumière des effets nocifs des réformes que prétendaient imposer les gouvernants a permis des débats riches avec les parents, les organisations lycéennes et étudiantes. Sur les lycées comme sur la formation des maîtres, nous avons contraint le gouvernement à reculer.

De nombreuses brèches ont été ouvertes, le gouvernement est soumis à des tensions et des contradictions qu'il ne s'agit pas de sous-estimer ou de minorer. Exploitions-les pleinement, affermissons la confiance dans notre capacité à agir collectivement et à arracher des droits nouveaux en ne dérogeant pas au lien que nous établissons entre le besoin de changement pour l'école et le besoin de revalorisation de nos métiers. Ne sous-estimons pas la dureté ni le caractère profondément réactionnaire du pouvoir politique actuel mais ne renonçons pas à nos responsabilités, ce serait la pire des choses, la pire des choses que de décevoir les attentes qui sont celles de nos syndiqués et au-delà.

C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui poursuivre le développement des luttes unitaires à tous les niveaux, continuer à mobiliser dans tous les secteurs et d'abord dans le nôtre, travailler à conforter nos revendications pour le développement de la formation et de l'éducation, pour le développement des services publics, pour construire une société plus juste et plus solidaire, un autre mode de développement économique et social.

Face à ce gouvernement discrédité, le mouvement social est plébiscité. Ainsi travaillons à l'établissement d'alternatives avec un syndicalisme renoué, rassemblant largement au-delà de leurs spécificités salariés, chômeurs et retraités.

La FSU tiendra son congrès en 2010, le SNES doit y prendre toute sa place avec un congrès ouvert, riche. Il doit se mandater sur l'ensemble des questions qui touchent les salariés actuellement, proposer à nos professions non seulement un projet éducatif, progressiste et démocratique, mais aussi un cadre revendicatif pour les luttes à poursuivre et à amplifier.

Puisse ce congrès se placer sous le signe de la combativité mais une combativité constructive, une combativité au service de tous.

TABLE RONDE

Le second degré au cœur d'une scolarité réussie

Organiser aussitôt après l'allocution d'ouverture du congrès national une table ronde et, qui plus est, une table ronde centrée sur le second degré était un vrai pari. Pari relevé : dialogue constructif entre les principaux acteurs du système éducatif.

PAROLE DU SNES



Roland Hubert

Cosecraire général du SNES

Sur le constat d'une orientation des élèves « par défaut » on est d'accord. Mais on ne peut pas laisser dire que la cause en est le dysfonctionnement du système d'orientation.

Mettre le second degré au cœur d'une scolarité réussie est la solution pour donner un sens au métier des profs des lycées et collèges, des profs qui se reconnaissent majoritairement dans le SNES... pour donner un sens au séjour de 700 délégués sous le soleil de Perpignan.

Les intervenants étaient donc attendus avec intérêt... mais aussi avec bienveillance car ils faisaient tous, à des degrés divers, partie de la famille. Malgré cette proximité, Jean-Jacques Hazan pour la FCPE, Antoine Evenou pour l'UNL et J.-B. Prevost pour l'UNEF ont tenu à souligner le plaisir qu'ils avaient à se trouver là. Pour Jean Fabbri du SNESUP ou Gilles Moindrot du SNUIPP, la présence à la tribune d'un congrès du SNES relève presque de la routine. Tous les participants ont été unanimes pour dénoncer les projets du gouvernement qui visent « à appauvrir, démanteler, démembrer... », bref à liquider notre système éducatif. Au cœur du débat et des préoccupations des étudiants, des lycéens, des parents d'élèves, l'orientation. Les

approches sont diverses et les conseillers d'orientation, d'abord mis en cause, sont ensuite défendus avec fougue par le représentant de l'UNEF ; chacun s'accorde à reconnaître qu'il faut donner des moyens aux conseillers d'orientation dont le devenir est gravement menacé par le gouvernement actuel comme l'a souligné Catherine Remermier depuis la salle. L'accompagnement éducatif, la forme des cours toujours magistraux, sont des sujets plus controversés : la FCPE dénonce la « sous-traitance pédagogique aux familles » des devoirs, source d'inégalité scolaire et sociale.

Pour les lycéens, Antoine Evenou réclame une réflexion sur les méthodes, la forme des cours et les contenus. Chacun affirme sa préoccupation de permettre à tous les élèves de réussir ; le ministre s'appuie sur les évaluations du système éducatif pour proposer des réformes mortifères pour l'enseignement public : ces évaluations sont sujettes à caution mais, comme l'a souligné Roland Hubert pour le SNES, on



Antoine Evenou

Secrétaire général de l'UNL

Nous avons fait reculer Darcos mais le lycée actuel ne correspond pas à nos attentes. Il faut redonner l'envie d'apprendre aux lycéens et donc rénover la pédagogie. L'orientation ne doit plus être « subie ». Le lycée doit être aussi un lieu de vie.



Gilles Moindrot

Secrétaire général du SNUIPP

S'il existe beaucoup d'échanges entre les enseignants de l'élémentaire et ceux du collège on ne peut pas nier qu'il existe aussi des incompréhensions voire des frictions. D'où le besoin d'un regard lucide sur la réalité et la nécessité pour nos syndicats de chercher ensemble des pistes d'évolution.

PAROLE DU SNESUP



Jean Fabbri

Secrétaire général du SNESUP

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui l'enseignement supérieur n'est pas en capacité d'assurer la réussite de 50 % d'une classe d'âge. Il faut donc construire une université ouverte, unifiée, plus lisible, non tubulaire, avec passerelles et voies de réussite. Il faut lutter contre les barrages ségrégatifs (logement, transports, travail des étudiants...). Dans le mouvement

exceptionnel engagé depuis huit semaines par toutes les catégories de personnel de l'Université, il y a toutes ces thématiques pour sauver un service public essentiel à l'avenir du pays. Le gouvernement recule mais ne prend pas la pleine mesure du mouvement.

doit travailler pour en tirer des enseignements. Quant à Gilles Moindrot, il a fait, en s'appuyant sur l'acquisition de l'orthographe dans l'école élémentaire et en collège, la démonstration que même partielles et partisans ces évaluations interrogent le sens du métier, les contenus à enseigner, la formation des maîtres. L'écoute était polie, mais dans la salle c'était le métier en direct : congressiste certes, mais prof d'abord. La démonstration en a été faite aussi lorsque le représentant lycéen souligna le rôle éminent joué par les SES dans la démocratisation de l'enseignement : j'ai vu alors certains congressistes rosir de plaisir.

Mais en fait, c'est l'Université qui s'est invitée à cette table ronde d'abord avec l'intervention liminaire de Jean Fabbri soulignant les luttes exemplaires menées actuellement dans le supérieur puis dans son intervention dans le débat. Le représentant de l'UNEF lui a emboîté le pas soulignant que l'Université devait obtenir les moyens d'une véritable démocratisation et d'une réforme en profondeur pour

PAROLE DE L'UNEF



Jean-Baptiste Prevost

Président de l'UNEF

On a eu trop tendance à exonérer l'enseignement supérieur de toute responsabilité, or il y a un véritable « bizutage pédagogique » à l'entrée à la fac en particulier pour les élèves issus des milieux les moins favorisés.

permettre aux étudiants de ne pas s'orienter par défaut et réussir dans l'enseignement supérieur.

Pour tous les participants, une seule solution... l'investissement éducatif.

Jean-Pierre Billot

PAROLE DE LA FCPE



Jean-Jacques Hazan

Président de la FCPE

Le gouvernement organise le dénigrement des jeunes et mène une politique favorisant le privé et le renforcement des inégalités (par exemple par la déssectorisation). Cinquante pour cent des jeunes vont s'en sortir, mais les autres ! D'où la nécessité de discuter ensemble y compris sur les questions qui

font débat : le rôle de la notation dans la réussite des élèves, le problème du remplacement des professeurs absents, une vraie réforme du lycée mais aussi du collège. Et sur le plan pédagogique la recherche d'autres voies car il nous semble qu'entre « le cours magistral » et le travail à la maison, il n'y ait rien d'autre alors que la prise en charge du travail à la maison par les familles renforce les inégalités.

THÈME I

Pour l'École, un plan ambitieux

RAPPORTEURS

Fabienne Bellin, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Roland Hubert, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

1. INTRODUCTION

1.1. Une nouvelle dynamique à impulser

Instrumentalisant la panne actuelle du système éducatif que dans le même temps il organise (stagnation de l'accès d'une génération au niveau du bac, persistance d'une proportion importante de jeunes sortant du système scolaire sans qualification reconnue) et ses difficultés au quotidien, le gouvernement libéral impose une politique éducative réactionnaire qui occulte la demande sociale de formation intellectuelle, civique de haut niveau et la nécessité d'élévation des qualifications de tous.

Derrière les différentes réformes et méthodes utilisées pour les mettre en place se cache de plus en plus difficilement une volonté politique de casse du système public d'éducation. La méthode Sarkozy est maintenant connue : à partir d'un discours catastrophiste, visant à faire croire que le système ne répondrait plus aux attentes des parents et des élèves, qu'il ne remplirait plus son rôle et serait inefficace, est remise en cause l'idée même d'un système éducatif capable de prendre en compte tous les jeunes. Le gouvernement organise ensuite, réformes après réformes (collège et socle commun, bac pro en trois ans, réforme des lycées), l'éviction de toute une partie de la population scolaire. Le SNES est opposé à toutes ces contre-réformes qui manifestent la volonté de déséquilibrer le système éducatif actuel et de passer d'un lycée à trois voies à un lycée à deux voies, l'une élitiste orientée vers des études supérieures longues, l'autre professionnelle pilotée par la seule adaptation à l'emploi.

Dans ce contexte, le SNES, porteur d'une conception ambitieuse de l'Éducation, réaffirme sa volonté de rassemblement autour d'un projet éducatif qui soit en capacité de prendre en charge l'ensemble des jeunes d'une génération et de les amener à un niveau de qualification et de formation leur permettant d'être des acteurs libres et éclairés, citoyens, responsables dans un monde ouvert aux différences culturelles et dans leur activité professionnelle.

Prenant appui d'une part sur le constat d'un allongement de fait de la scolarité au-delà de 16 ans (plus de 90 % des

jeunes étaient, en 2006-2007, scolarisés au cours de leur 17^e année) et, d'autre part, sur la difficulté croissante à créer l'ambition scolaire pour une partie importante de la jeunesse, le SNES doit être, avec la FSU, à l'initiative d'une dynamique collective autour d'un nouveau « plan pour l'éducation » qui repenserait le rôle et la place de l'École dans les évolutions de la société, à l'image de ce que fut en son temps le plan Langevin-Wallon.

L'objectif d'amener 50 % d'une génération à un diplôme du supérieur doit être conjugué avec celui de former au moins 80 % de bacheliers, à l'opposé de la politique actuelle qui entend cantonner une grande partie de la jeunesse à une scolarité de base centrée sur le socle commun. Porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre du service public d'éducation marquerait la volonté d'élévation du niveau général de connaissance et de qualification de la population dans une démarche cohérente avec les besoins de notre économie et avec la complexité croissante de la société. Cela permettrait aussi d'affirmer que l'enseignement secondaire n'a pas vocation à sélectionner et à trier, mais au contraire à mener l'ensemble d'une génération au plus haut niveau possible. Cela nécessite d'aborder autrement les missions, les contenus, qui doivent être pensés en cohérence sur l'ensemble du second degré, la question des effectifs et des conditions de travail

(dédouplements, travaux en groupes...), l'organisation des différents cycles du second degré (collège, les trois voies du lycée et leurs prolongements dans le supérieur). Dans ce cadre le collège ne peut être la fin de la scolarité obligatoire, mais au contraire, pour le SNES, il est une étape par le chemin qui conduit à une formation qualifiante diversifiée selon les différentes voies de réussite au lycée. Cela nécessite également un service public d'orientation de l'Éducation nationale conforté en lien avec la formation tout au long de la vie, répondant aux besoins exprimés par les salariés

1.2. Combattre la politique actuelle

Depuis plusieurs années nous sommes face à une attaque permanente, encore plus violente depuis l'élection de N. Sarkozy contre l'école et le système éducatif visant les fondements même de l'école républicaine et qui s'inscrit dans une politique bien plus large visant à réduire autant que faire se peut le rôle de l'État et à saper les fondements de tout le service public et des valeurs qui le sous-tendent : la solidarité, la responsabilité de la collectivité et de l'État à l'égard des individus, des citoyens qui composent cette société.

Avec la loi d'orientation de 2005 construite autour d'orientations idéologiques qui accentuent l'individualisme et opposent diplômes et compétences, et

inspirée des travaux de la Commission européenne, des objectifs de Lisbonne pour 2010 et de la version française des « compétences de base » indispensables dans une « économie de la connaissance », les gouvernements ont imposé une transformation en profondeur du système éducatif en le mettant sous la contrainte idéologique de la réduction de l'emploi public structurée aujourd'hui par la RGPP. Ainsi, au lieu d'investir dans l'éducation, le gouvernement met en place un système éducatif qui sélectionne les élèves susceptibles de réussir dans l'enseignement supérieur, et organise le tri social, tournant le dos à l'ambition d'élever le plus grand nombre au niveau le plus haut possible de formation, de culture et de qualification. Sous couvert d'une prétendue « égalité des chances » la réussite des uns est alors construite et financée par l'enfermement des autres (ceux qui n'auront pas été repérés comme « méritants » ou « capables ») dans un avenir scolaire réduit au minimum et débouchant au mieux sur une qualification de niveau V. La généralisation imposée, sans concertation et contre l'avis du CSE, du bac pro en trois ans, accompagnée de la suppression du BEP, et d'un nouveau coup porté aux classes d'adaptation, risque aussi de rejeter bon nombre de jeunes hors du système scolaire ; le SNES en demande l'arrêt ; le projet Darcos de réforme du lycée général et technologique s'inscrit dans cette même logique. Pour réaliser ce tri les établissements sont mis en concurrence dans le cadre d'une polarisation sociale renforcée par la suppression en cours de la carte scolaire. Les mécanismes sociaux à l'œuvre dans et en dehors de l'École sont occultés, voire niés. En réponse aux défis que rencontre l'humanité en besoin de connaissances et de qualifications sans cesse croissant, cette politique néolibérale propose des solutions minimalistes, fondées sur des compétences étroites, adaptées au mode économique et qui interdisent à de nombreux jeunes de parvenir aux niveaux élevés auxquels ils pourraient prétendre. La traduction de cette politique dans les établissements est d'ordre budgétaire (diminution de l'offre de formation et de sa diversité, suppression massive de postes, développement de la précarité devenue mode de gestion dont le dernier exemple est la mise en place des 5000 médiateurs, augmentation du nombre d'heures supplémentaires, contractualisation des moyens, transfert de missions vers les collectivités locales...), statutaire (glissements de missions, alourdissement ou allongement du temps de travail, pilotage



par la performance...) et pédagogique (retour aux fondamentaux, conception linéaire des apprentissages, imposition de la notion de « compétences » à tous les échelons de l'évaluation, diminution des horaires des élèves, théorisation de l'accompagnement comme seul moyen de lutte contre la difficulté scolaire...). Le pilotage de ces dérèglementations est confié aux chefs d'établissement.

Cette conception de l'École s'inscrit dans celle d'une société qui s'accommode des inégalités sociales, spatiales et de genre et les reproduit. Alors que la transmission des valeurs de l'École publique et des contenus scolaires se heurte aussi à des obstacles sociaux et culturels, est privilégiée au nom de « l'égalité des chances » la promotion de quelques-uns, jugés « méritants », pour assurer la mixité des élites au détriment d'une prise en charge spécifique ambitieuse des territoires les plus défavorisés. Dans le même temps les avantages accordés à l'enseignement privé fragilisent l'éducation nationale.

La nouvelle résolution du conseil européen des ministres de l'Éducation sur l'orientation adoptée en novembre 2008 définit quatre axes :

- une focalisation sur les techniques de prise de décision au travers de l'acquisition d'une compétence « apprendre à s'orienter » ;
- une dilution des missions de service public dans un service d'intérêt général autorisant à faire appel à divers prestataires du monde associatif ou des collectivités territoriales ;
- la promotion d'une « assurance qualité » permettant d'imposer à l'interne aux personnels des critères de performance en fonction d'indicateurs de rentabilité ;
- le regroupement des structures ayant en charge les adultes avec les CIO de l'Éducation nationale dans des plateformes multiservices.

Elle porte une transformation radicale, que le SNES récuse, de l'organisation du service public d'orientation, du métier et du statut des CO-Psy : réduction du métier à une fonction qui pourrait être assurée, périodiquement par des enseignants ou marginalisation du corps dont les missions seraient restreintes à la prise en charge des décrocheurs et des élèves en grande difficulté, mise en place de plateforme multiservices qui s'accompagnera dans un premier temps par l'imposition de nouveaux lieux d'accueil puis par la fermeture de CIO sous prétexte de réorganisation du réseau.

En conséquence, dans les établissements, des enseignants seront de plus en plus sollicités pour :

- assurer les entretiens d'orientation maintenant généralisés à tous les niveaux du système ;
- accepter des heures supplémentaires « d'aide à l'orientation » ;
- mettre en place la circulaire parcours de découverte des métiers et des formations

dès la Cinquième et « l'orientation active » ;

- effectuer des remplacements de CO-Psy en lieu et place des personnels qualifiés pour le faire.

Le SNES combat ce glissement de missions qui vise à faire des enseignants les principaux interlocuteurs des élèves pour le suivi et l'aide à l'élaboration des projets d'avenir des élèves.

1.3. Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir, accéder à la culture et aux qualifications et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui contribuent également à donner sens aux savoirs, sur les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sur les dispositifs d'aide et de soutien. Cette exigence s'oppose à l'individualisation qui renvoie chacun à sa propre responsabilité dans l'échec ou la réussite et qui récuse toutes les dimensions collectives et de solidarité dans l'organisation des études et l'acquisition des savoirs et compétences. Elle s'oppose aussi à l'idée démagogique que le choix des équilibres disciplinaires de sa formation serait le moyen efficace de redonner sens aux apprentissages, alors que l'institution scolaire doit assumer d'obliger les élèves à certains parcours pour assurer l'égalité devant la formation. Elle suppose aussi de travailler les articulations collège-lycée et entre les différents ordres d'enseignement (premier degré/second degré et second degré/supérieur) dans un sens qui ne vise pas la sélection sociale. Lutter contre les inégalités, c'est développer une offre de formation équilibrée, diversifiée, également répartie sur l'ensemble du territoire avec des conditions d'enseignement égales partout. Parce que le dialogue avec les collectivités est souvent formel, il faut être notamment ferme dans l'élaboration des PRDF (Plans régionaux de développement des formations) dans les régions et exiger transparence et véritable concertation pour assurer le développement des formations générales et technologiques (cf. Thème 2, 2.4.). Il faut imposer une véritable politique d'éducation prioritaire renouvelée à l'opposé de la réforme Robien, de la politique actuelle de la ville et du « Plan Espoir Banlieues ». L'État doit rester garant de l'égalité devant l'accès aux savoirs et aux qualifications et refuser toutes les formes de ségrégation et discrimination. Il doit garantir un brassage social des élèves au sein des éta-



blissements, rester maître d'œuvre dans la définition des programmes, des horaires d'enseignement et de l'orientation des élèves, renforcer les bourses nationales sur critères sociaux plutôt que les bourses au mérite. La mise en concurrence des établissements, fondée sur une plus grande autonomie et la contractualisation pilotée par la performance et les résultats, doit être abandonnée.

La réflexion sur l'orientation doit être un levier pour développer l'envie d'apprendre, de réussir et de trouver sa place dans la société.

Il faut s'opposer à une orientation scolaire instrumentalisée par l'emploi qui nie toutes les dimensions à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir pour un adolescent ou un jeune adulte et ne participe pas à donner sens à ses apprentissages. Elle réduit l'orientation à la transmission d'informations sur les formations et les secteurs prétendument porteurs. Une telle conception ne permet pas l'émergence d'une ambition pour chacun construite sur une meilleure image de soi et conduit à l'impasse nombre de jeunes et en premier lieu ceux issus des milieux les plus défavorisés ou les plus éloignés de la culture scolaire. Ainsi les dispositifs d'alternance ou de découverte des métiers au collège entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté. Le SNES s'oppose à toute orientation précoce des élèves.

Par ailleurs, c'est en son sein que le système scolaire doit aider les élèves. À ce titre le SNES réaffirme que la question des effectifs des classes et des groupes est centrale tant dans la prévention des difficultés scolaires, que dans la possibilité de varier les situations pédagogiques ou enfin dans le suivi plus individualisé des élèves. À chaque niveau d'enseignement, la limitation des effectifs des classes et des groupes, la part des horaires en groupes doivent obéir à des règles nationales.

1.4. La loi du 11 février 2005 sur le handicap contraint tous les établisse-

ments scolaires à accueillir les élèves en situation de handicap. Plusieurs formules d'intégration existent : intégration individuelle en milieu ordinaire, intégration collective dans des classes spécialisées et UPI (Unité Pédagogique d'Intégration). Toutes les solutions sont à explorer et aucune ne doit être rejetée car chacune répond à des situations particulières. Le SNES déplore le fait que cette intégration se soit traduite par la fermeture de structures spécialisées. La loi de 2005 n'a pas donné aux établissements scolaires de réels moyens de fonctionner. L'intégration des élèves handicapés dans les établissements suppose donc une augmentation du taux d'encadrement en personnels qualifiés et formés (AVS notamment), des aménagements matériels, des compléments de dotation horaire, des aides techniques. Il faut en outre offrir aux enseignants une réelle formation initiale et continue à l'accueil d'élèves handicapés.

1.5. Respecter et revaloriser tous les métiers de l'éducation

Aucune transformation du système éducatif ne peut se penser en dehors des personnels formés au plus haut niveau qui doivent être confortés dans la professionnalité de leur métier et reconnus, et dont les statuts doivent être respectés. À l'heure où les conditions de travail de tous se dégradent (quotidien de plus en plus difficile dans la classe, mépris de l'institution vis-à-vis des personnels, autoritarisme de la hiérarchie, vies scolaires fragilisées, existence des services d'orientation menacés), le SNES rappelle son exigence d'une définition nationale des missions et d'une amélioration des conditions d'exercice et de formation continue. En effet, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la définition nationale de leurs missions, la revalorisation de leurs carrières ne sont pas seulement une nécessité au regard des personnels. Elles seront aussi un puissant levier de l'amélioration du système éducatif en rendant à nos carrières leur attractivité pour les étudiants et en redonnant aux personnels la sérénité et la disponibilité nécessaire au bon exercice de leurs missions.

2. AVEC LE SNES, UN PROJET QUI A UN AUTRE SENS

2.1. Le collège

2.1.1. Face à un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme parfois très marqués, à des incivilités ou des phénomènes de violence dont aucun établissement n'est à l'abri, les personnels se trouvent d'autant plus démunis



que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées et qu'on leur impose sans cesse de nouvelles tâches, notamment aux professeurs principaux. Des situations ressenties parfois comme insurmontables et le constat amer que, faute de moyens, le collège ne répond pas aux attentes issues de la démocratisation et organise de fait un tri social conduisant une partie de la profession à douter qu'un collège pour tous est encore possible ou à mettre au second plan la transmission de savoirs exigeants pour se centrer sur la socialisation, souvent sur recommandation de la hiérarchie ; se sont aussi développées des classes de niveau qui se sont avérées préjudiciables pour les élèves les plus faibles tout en apportant peu aux élèves les plus avancés.

S'appuyant sur ces difficultés bien réelles et sur le tableau noir à dessein

par le ministère, la loi Fillon de 2005 a posé tous les outils d'une déstructuration progressive du collège. Le socle commun utilitariste fondé sur des compétences de base marque un renoncement à la culture pour les élèves les plus en difficulté générant une différenciation précoce des parcours scolaires. Le SNES dénonce l'éviction qui peut en être l'aboutissement via notamment les Dispositifs d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMA) qui remplacent l'apprentissage junior et auxquels pourront mener les parcours de découverte des métiers dès la classe de Cinquième. Il s'oppose à tout dispositif d'alternance en entreprise en Quatrième et Troisième qui organise de manière dérogatoire des parcours d'éviction et qui compromettent l'accès à une qualification reconnue.

Au nom de la liberté, le gouvernement supprime la carte scolaire et met en concurrence les établissements, alors que le principe de la sectorisation, que le SNES propose d'améliorer, est l'un des garants de la mixité sociale des établissements (voir 2.4.2.5).

2.1.2. De telles orientations menant à une impasse, le SNES propose de refonder le collège pour qu'il forme des individus et citoyens libres et éclairés, et prépare tous les jeunes d'une génération à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif que tous acquièrent au minimum une qualification de niveau V.

Les mutations des trente dernières années ont déjà inscrit dans les faits une scolarisation largement au-delà de 16 ans des jeunes, quelle que soit la voie choisie ; c'est pourquoi inscrire la scolarité obli-

gatoire à 18 ans dans la loi n'aurait rien d'utopique. Cela aurait le mérite de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années, en revoyant la continuité des contenus entre collège et lycée, et de desserrer le poids d'orientations trop précoces. Cela ne dispenserait pas pour autant le collège de travailler, comme il le faisait jusqu'ici, à la maîtrise des langages qui sont des clés pour les poursuites d'études.

2.1.2.1. Comment amener tous les élèves à s'approprier la culture commune et comment prévenir la difficulté et l'échec scolaire ? C'est cette double problématique qui doit structurer notre réflexion sur la transformation nécessaire du collège. La question essentielle qui se pose est de déterminer comment on peut faire acquérir des savoirs et savoir-faire exi-

A U F I L D U C O N G R È S

Enseigner outre-mer, enseigner autrement ?

FÉVRIER 2009, EN GUADELOUPE « LA PAROLE S'EST LIBÉRÉE » ;

MARS 2009 À PERPIGNAN, LIBRES ÉCHANGES AU COURS DE LA TABLE RONDE ORGANISÉE PAR LE JOURNAL DU CONGRÈS.

Jean-Pierre Billot : Enseigner outre-mer, c'est très spécifique ?

Régis Aubry (Martinique) : La première spécificité est d'ordre géographique : nos établissements sont situés dans l'hémisphère sud, dans des zones tropicales ; un simple exemple : à cause de l'humidité le matériel informatique se dégrade très rapidement, les livres, les cartes s'abiment...

Ulysse Créantor (Guadeloupe) : Une autre conséquence des difficultés climatiques, la dégradation du bâti : les cyclones, les tremblements de terre ont détruit ou gravement endommagé beaucoup de nos établissements... plusieurs années après, rien n'est réparé faute d'intervention de l'État, faute de moyens.

Maria de la Fuente (Guyane) : En Guyane, c'est pire encore et je ne parle pas seulement de l'état des locaux ; nous vivons dans un isolement total et il est très difficile pour un enseignant même préparé à l'aventure, de se retrouver en poste à Maripasoula à des jours et des jours de pirogue d'une autre agglomération ; nous avons à assurer l'accueil des collègues qui non seulement sont coupés de la métropole, mais qui ont aussi d'énormes difficultés à gagner les Antilles.

Christophe Thégat (Guyane) : La Guyane, s'il n'y avait pas Kourou et Ariane, on se demande même si elle existe encore pour le gouvernement français. Pour signaler une difficulté très spécifique, je peux évoquer par exemple le casse-tête du ramassage scolaire qui doit s'organiser sur le fleuve et parfois sur des cours d'eau réputés impraticables.

J.-P. B. : Le public scolaire est très spécifique ?

Christelle Retory (Martinique) : Comme en métropole, la coupure milieu rural, milieu urbain est importante ; mais il y a dans toutes nos académies une constante, les élèves sont en grande partie créolophones ; les créoles sont des langues orales, qui évoluent, qui inventent. Le premier obstacle est donc le passage à l'écrit ; les récentes mobilisations ont d'ailleurs eu des répercussions étonnantes : les Guadeloupéens ont « pris

la parole » mais ils ont aussi pris la plume et pas seulement les intellectuels reconnus.

Maria : Je dois encore insister sur la spécificité de la Guyane : nous scolarisons des élèves buchiningués qui ne parlent pas un créole français, mais créole anglo-néerlandais mêlé d'espagnol, des élèves lusophones ou hispanophones et en général sans papier... encore une particularité de la Guyane ! La scolarisation des filles est largement obérée par les grossesses précoces, l'absence d'éducation à la contraception ; faute d'infirmières et de médecins scolaires, l'école ne joue pas son rôle.

Claire Facorat (Guadeloupe) : Outre l'usage du créole dans la vie quotidienne en particulier à la campagne, il faut aussi prendre en compte l'environnement culturel, historique et social ; des siècles d'esclavage ont modelé un imaginaire qui conduit à des réactions particulières : ainsi nos élèves ne tolèrent pas certaines formes d'humour.

Christophe (Guyane) : Les professeurs ne sont pas préparés à certaines différences culturelles. Dans les établissements guyanais, en particulier ceux qui scolarisent des élèves amérindiens, ce fait est encore accentué : les filles pubères sont mises à l'écart lorsqu'elles ont leurs règles, elles manquent donc l'école régulièrement plusieurs jours par mois. Et je ne parle pas des jeunes privés d'école pour accomplir les travaux domestiques.

Corinne Peyré (Réunion) : Il faut aussi parler du manque d'ambition dans les choix scolaires : nos élèves font des choix par défaut, des choix de proximité. Souvent pour poursuivre leurs études ou simplement trouver la formation qui pourrait leur convenir, ils doivent quitter l'île ; par appréhension et faute de moyens, ils ne peuvent le faire.

Claire (Guadeloupe) : Chez nous, il y a peu de formations technologiques ou professionnelles, les élèves sont scolarisés par défaut dans l'enseignement général ; c'est pour beaucoup une cause d'échec. Il faut dans nos académies des établissements qui offrent aux élèves des choix diversifiés, un maillage beaucoup plus serré

d'établissements permettant à tous les élèves de trouver à proximité une formation qui leur convienne.

J.-P. B. : L'investissement éducatif est donc notablement insuffisant.

Élizabeth Barraco (Réunion) : Certes, on peut fustiger le manque d'ambition de nos élèves, la limitation de leur imaginaire social, mais l'essentiel repose sur les carences d'un État qui n'a pas donné au système éducatif les moyens de répondre aux spécificités de l'outre-mer, de faire de la formation un plus pour les jeunes de ces contrées lointaines, d'un État qui se désengage ici, comme il le fait en métropole. Faute de moyens, nos élèves sont confinés dans les îles, alors que pour se former, s'épanouir et pour certains, trouver des emplois, ils devront voyager.

Christophe (Guyane) : La Guyane se trouve sur le continent, mais c'est pire encore... organiser un voyage d'études avec des élèves dans un pays proche, au Venezuela par exemple quand on est prof d'espagnol, c'est le parcours du combattant.

J.-P. B. : Vous espérez un changement ?

Maria (Guyane) : En Guyane en 1997, la mobilisation pour l'école avait été impressionnante, mais elle n'a pas fait date dans les mémoires. En 2009, nous sommes restés dans l'expectative.

Claire (Guadeloupe) : Outre la durée, l'unité et la dignité de notre mobilisation, c'est le fait qu'elle s'ancre dans notre culture, se donne du sens qui m'a marquée. « Les intellectuels » ont pris la parole, mais aussi le peuple a pris, comme je l'ai déjà dit, la plume : les journaux locaux ont dû s'en faire l'écho.

Régis (Martinique) : Domota parle des événements de 1967 en Guadeloupe, événements enfouis dans notre mémoire ; 67, un an avant un mois de mai qui ne fut pas que parisien. Il a donc de l'espoir, l'espoir pour nous enseignants, de donner à nos élèves la possibilité de réussir, de leur donner comme à tous les jeunes Français, une culture commune sans trahir ni oublier nos origines.

Jean-Pierre Billot

geants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir, notamment ceux issus des milieux populaires. Si elle n'est pas à elle seule une condition suffisante, la réduction des effectifs par classe est une nécessité absolue. Le SNES rappelle sa revendication : vingt-quatre élèves maximum, vingt en ZEP. Au-delà, il revendique de nouveaux moyens pour l'enseignement qui permettent de lutter contre les difficultés et envisager de vraies alternatives pédagogiques. Le travail en équipe doit par ailleurs être favorisé par du temps de concertation intégré dans le service.

La confrontation à la difficulté fait partie intégrante de l'apprentissage ; l'enfermement des élèves dans une parcellisation de tâches et de démarches mécaniques ou le renoncement à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux » ne sont pas des solutions satisfaisantes. La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum.

Pour le SNES, il s'agit de continuer à peser à la fois sur la définition des contenus, leur articulation et sur les pratiques pédagogiques.

Le SNES rappelle par ailleurs son attachement au maintien des SEGPA en tant que structures spécifiques d'enseignement adapté : il s'oppose à tout tarissement organisé des affectations pour des raisons budgétaires ou à une dilution des SEGPA dans les collèges. Il demande que des IME, IMP soient créés à hauteur des besoins afin que les élèves qui en relèvent ne soient pas scolarisés par défaut en SEGPA.

Il demande que les PLC enseignant en SEGPA soient volontaires et formés, qu'ils bénéficient d'heures de coordination et de synthèse et qu'ils n'y assurent jamais un service complet.

2.1.2.2. Afin de permettre à tous les élèves de profiter au mieux de leur scolarité au collège, tous les collèges doivent accueillir un public socialement mixte et les équipes avoir les moyens de prendre en charge des élèves divers dans de bonnes conditions. Les académies qui présentent une forte polarisation sociale des établissements font en effet partie de celles qui obtiennent les résultats les plus faibles en regard des résultats attendus.

La politique des conseils généraux en matière de construction des collèges doit prendre en compte toutes les exigences : maillage du territoire qui garantit un service public scolaire de proximité, implantation géographique qui permet une mixité sociale, établissements à taille humaine (600 élèves au maximum)... Dans les zones rurales, la concertation avec les conseils généraux ne doit écarter aucune piste a priori pour maintenir une offre de formation au plus près du lieu de résidence des élèves (très petits collèges, mul-



titistes...) ou dans le cadre d'internats. Les classes hétérogènes restent la meilleure solution et doivent être réellement mises en œuvre dans tous les établissements, car elles favorisent notamment la richesse et la variété des échanges au sein de la classe, de groupes de travail ou de groupes d'aide et d'entraide (et non de groupes de compétences).

2.1.3. La logique du socle commun et son évaluation confirment nos analyses et nos craintes d'une école à deux vitesses. Il constitue un appauvrissement des exigences et des contenus, nie la dimension culturelle de l'éducation et reflète une vision réductrice et erronée de l'apprentissage, une conception utilitariste des enseignements ; il tend à niveler vers le bas le niveau d'exigence, tant au niveau des savoirs que des savoir-faire. Les piliers 6 et 7 du socle introduisent l'idée qu'une évaluation de la personne est nécessaire et possible, qu'elle peut reposer sur des critères justes et objectifs, en passant sous silence les biais sociaux à l'œuvre dans l'appréhension d'autrui, l'influence de l'origine sociale et culturelle, de l'histoire singulière de chaque élève dans l'accès à l'autonomie, l'anticipation de son avenir et l'adoption de conduites responsables. Le SNES appelle à refuser l'entrée de cette logique et à exiger les moyens nécessaires au développement d'une réelle autonomie dans l'École.

2.1.3.1. La « mise en conformité » imposée des programmes du collège avec le socle se traduit de façon diverse selon les disciplines : retour aux « fondamentaux », cercles concentriques, approche par compétences... Il est illusoire de croire que la résolution des difficultés scolaires passe par un recentrage sur des savoirs fondamentaux évaluable par micro-compétences qui risque de privilégier une logique de restitution et de répétition. L'approche par compétences morcelle les connaissances, et tend à réduire l'enseignement à des items évaluable ; elle décompose les savoirs en micro-tâches, ce qui peut conforter les malentendus cognitifs des élèves qui ne font

pas le lien entre les savoirs et les activités qui leur sont liées. En outre, la logique du « tout transversal » menace l'existence même des disciplines et fait peser le risque d'une disparition des diplômes remplacés par une multitude d'attestations/certifications (B2i, parcours de citoyen, A2...) qui induisent une attitude normative dans l'évaluation.

2.1.3.1.1. L'histoire des arts

Le nouvel enseignement transversal d'histoire des arts, imposé sur injonction présidentielle sans aucune concertation, pour tous les élèves, sur l'ensemble du système éducatif à la rentrée 2009 induit, par les pourcentages imposés en collège en arts plastiques, éducation musicale et histoire, une transformation inacceptable de ces disciplines vers un enseignement du patrimoine, et un appauvrissement des pratiques artistiques, que le SNES appelle à refuser.

En outre, les contenus de toutes les autres disciplines s'alourdissent avec le rajout d'un paragraphe spécifique dans chaque programme.

L'arrêt d'organisation d'histoire des arts présente un cadre chronologique alors que les programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques ne sont pas construits chronologiquement, ce qui est incohérent ». En tout état de cause, cet enseignement ne peut être organisé par le conseil pédagogique. La réalité de ce nouvel enseignement sera largement conditionnée par la forme et les modalités de son évaluation (épreuve obligatoire au brevet dès la session 2010) dont la pertinence n'a fait l'objet d'aucune discussion.

Le SNES est favorable à l'accès à la culture artistique pour tous les élèves et considère qu'un enseignement d'histoire des arts peut être intéressant mais qu'il ne doit pas devenir une nouvelle discipline évaluée au brevet, ni permettre à certains élèves de valoriser une pratique artistique développée dans ou hors de l'école comme le précise un BO de mai dernier. Le SNES refuse que des activités réalisées dans un cadre privé, financées par les familles, soient prises en compte au DNB.

On pourrait cependant réfléchir aux possibilités d'un travail pluridisciplinaire dans ce domaine avec une évaluation dans le cadre des disciplines impliquées. Des heures de concertation devraient être prévues dans l'emploi du temps des collèges volontaires ainsi que les aménagements nécessaires d'emplois du temps.

2.1.3.1.2. Le SNES s'oppose à la nouvelle définition de la technologie en collège. S'appuyant sur la démarche d'investigation déjà prescrite en sciences expérimentales au lieu de la démarche de projet basé sur la satisfaction d'un besoin, elle prive les élèves d'une approche qui les mettrait en situation de réussite, et met en difficulté des enseignants dont le ministère ne s'est pas donné les moyens de la

formation. Le SNES exige du ministère qu'il renonce à sa mise en œuvre.

2.1.3.1.3. L'expérimentation dite « sciences intégrées » concerne maintenant des classes de la Sixième à la Quatrième alors qu'aucun bilan sérieux n'a été publié. Le SNES demande l'abandon de ce dispositif et rappelle son attachement à la monovalence.

2.1.3.2. L'expérimentation du livret de compétences en 2007-2008 a montré que l'évaluation de micro-compétences pose problème sur le fond et sur la forme, qu'elle dénature profondément nos métiers et ne constitue pas une réponse pertinente ; la validation du B2i et du niveau A2 en LV a donné lieu à une véritable mascarade ; la note de vie scolaire, non sens pédagogique et éducatif qui s'apparente à une note de bonnes manières, fait l'objet de bricolages locaux. Ces trois mesures ont parfois donné lieu à des pressions inacceptables sur les enseignants pour valider un maximum d'élèves ou à des validations collectives de dernière minute qui décrédibilisent totalement les processus d'évaluation qui existent par ailleurs. Le comportement ne doit pas faire l'objet d'une évaluation chiffrée mais d'un travail de toute l'équipe éducative dans laquelle la place du CPE doit être réaffirmée.

Une nouvelle expérimentation d'une troisième version du livret de compétences vient d'être lancée dans près de 400 établissements choisis par la DEPP. Cette opération n'a d'expérimental que le nom : les équipes doivent suivre les consignes indiquées dans le document d'accompagnement sans être explicitement invitées à faire remonter les problèmes qu'elles rencontreraient, leurs critiques éventuelles sur la nature ou le nombre d'items à évaluer, ou sur la méthode de validation. On demande simplement aux professeurs principaux de renseigner les attestations qui correspondent à chaque pilier du socle (en cochant la case oui ou non pour chacun des domaines définis, ce qui correspond à une évaluation binaire caricaturale) et de faire remonter lesdites attestations à la DEPP. Le SNES appelle les collègues à refuser de s'engager dans ce qui s'apparente à un test grandeur nature préparant la généralisation programmée pour la rentrée 2009.

2.1.3.3. Le pire est à craindre pour la session 2010 du brevet qui devrait évaluer, sans compensation possible, tous les « piliers » du socle. Le SNES revendique l'abrogation de la note de vie scolaire, un moratoire sur le niveau A2 et refuse que la validation du niveau A2 et du B2i conditionne l'obtention du brevet.

Il interroge la pertinence du B2i, en conteste les conditions d'évaluation, qui ne sont pas satisfaisantes et demande une remise à plat de son mode de validation et de ses contenus.

La reconnaissance des acquis en langues vivantes au collège doit passer par une épreuve terminale écrite au brevet qui respecte les spécificités de la discipline, intégrant l'ensemble des savoirs travaillés au collège en langues, qu'ils soient linguistiques, culturels ou de communication dans le cadre des programmes en vigueur. Il s'oppose au principe d'une épreuve d'histoire des arts au brevet ainsi qu'à la valorisation possible dans ce cadre de pratiques artistiques personnelles développées en dehors de l'école (voir 2.1.3.1.). Les propositions du SNES pour un brevet renoué restent valides. Toutes les disciplines enseignées au collège doivent être prises en compte (contrôle continu et/ou épreuves terminales). Pour autant, le SNES doit mener une réflexion approfondie qui s'appuie sur les résultats de la recherche sur l'évaluation des élèves pour mieux valoriser leurs acquis cognitifs et leur savoir faire. Par-delà les débats entre validation de compétences et note chiffrée, il convient de réfléchir davantage et plus collectivement sur nos pratiques d'évaluation. L'évaluation ne se réduit pas à la note : c'est un processus hautement complexe, inséparable du contexte d'une classe particulière et d'un objectif pédagogique global ; elle doit faire partie intégrante du processus d'apprentissage.

2.1.4. Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation. Celle-ci doit être assurée dans tous les établissements par les professeurs documentalistes en collaboration avec les enseignants d'autres disciplines et donner lieu à une évaluation conjointe. Cela suppose que les postes nécessaires de professeurs documentalistes soient créés. Renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous suppose de savoir identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages chez les élèves pour mieux anticiper la difficulté. Il faut donc interroger le cœur des activités scolaires et mettre en lumière les mécanismes conduisant progressivement au décrochage. Il convient, dans ce cadre, d'améliorer la formation des enseignants, particulièrement indigente dans ce domaine. Cette formation doit mieux intégrer les apports de la recherche sur la construction des apprentissages et les troubles cognitifs. Elle est une des conditions nécessaires pour prévenir les difficultés scolaires des élèves.

Plutôt que de se limiter à l'acquisition de normes et repères, l'enjeu est de faciliter l'appropriation des savoirs dans le cadre de « problématisations » qui puissent faire sens et ouvrent vers de nouveaux

objets de savoir en articulant mieux les différentes phases nécessaires aux apprentissages, de la découverte d'une problématique à la mémorisation.

Si la mémorisation a son importance, les démarches pédagogiques doivent surtout viser la réflexion.

Il est nécessaire d'enseigner aux élèves les plus éloignés de la culture scolaire les démarches intellectuelles indispensables à l'appropriation des savoirs. Faute de quoi ces élèves adoptent des postures de conformité à ce qu'ils croient avoir compris des consignes données par les enseignants et se concentrent sur des micro-tâches. L'échec scolaire se nourrit de ces malentendus cognitifs. Une transformation en profondeur des contenus et des pratiques reste plus que jamais d'actualité afin de permettre à tous les élèves de se confronter au savoir et de s'approprier une vraie culture commune.

Trop souvent fermée sur elle-même, la culture scolaire ne fait pas toujours sens, notamment pour les élèves qui n'ont pas de familiarité immédiate avec les savoirs et les codes scolaires. Il est nécessaire de mieux prendre en compte la diversité des élèves, de travailler à faire des ponts entre leurs références culturelles et la culture scolaire, de mieux prendre en compte les langues vernaculaires dans les départements et collectivités d'outre-mer, là où le français n'est pas la langue de référence au quotidien. Par exemple, une meilleure prise en compte de l'espace géographique caribéen permettrait aux élèves et aux enseignants des Antilles de bénéficier des apports linguistiques et culturels de proximité.

Par ailleurs, nombre d'élèves (notamment de milieu populaire) ont un rapport distant à l'écrit et des difficultés pour mobiliser leurs connaissances et leur réflexion. Si les apprentissages doivent davantage s'appuyer sur une pratique de l'oral qui contribue à la réflexion, et conduit à la compréhension, il ne s'agit pas de renoncer à travailler la maîtrise de l'écrit.

Les personnels non enseignants ont aussi un rôle à jouer, que le ministère tend à minimiser, voire à nier. L'apport indispensable des CO-Psy est ainsi rendu de plus en plus difficile en raison, notamment, d'un recrutement très insuffisant. Il faut, dans chaque établissement, un nombre suffisant d'étudiants surveillants, de CPE, de personnels d'entretien, ainsi qu'une présence plus importante du CO-Psy, de l'assistante sociale et de l'infirmière permettant de fonctionner en équipes pédagogiques et éducatives complètes. Le SNES rappelle que la mise en place d'équipes pluriprofessionnelles de suivi des élèves en difficulté permettrait à ces derniers de s'engager sur la voie de la réussite. La lutte contre l'absentéisme ne peut passer que par le renforcement du nombre de personnels qualifiés et formés, recrutés en nombre suffisant.

Le SNES dénonce la confusion qu'entre-



tient le ministère sur le module de découverte professionnelle de six heures, exige le respect des objectifs et du public visés par l'arrêté du 2 juillet 2004 ainsi que le rétablissement des BEP afin d'offrir aux élèves concernés de réels débouchés en terme d'accès à une première qualification de niveau V.

2.1.5. Toutes ces problématiques se posent de façon particulièrement aiguë dans les établissements de l'éducation prioritaire qui voient leur situation se dégrader avec la réforme Robien de 2006 et l'assouplissement de la carte scolaire. Les RAR (Réseaux ambition réussite) arrivent au terme d'une période de trois ans d'existence. Il convient d'en faire un premier bilan (en y associant les personnels délibérément écartés lors de leur mise en place). Ils sont devenus le territoire de toutes les dérèglementations (horaires, programmes, statuts, organisation pédagogique), les conditions d'exercice du métier s'y dégradent et le traitement de la difficulté scolaire est externalisé vers les enseignants référents, les assistants pédagogiques, les PPRE ou l'accompagnement éducatif. La multiplication des intervenants peut renforcer les difficultés des élèves quand ils sont pris en charge dans des dispositifs multiples.

Le statut et les missions des enseignants référents posent problème. Des établissements ont pu obtenir que les moyens apportés par les enseignants référents et les assistants pédagogiques permettent un travail d'équipe disciplinaire au service des élèves avec de la concertation et des dédoublements. Mais c'est loin d'être le cas partout. Une remise à plat des réseaux ambition réussite s'impose. Dans l'immédiat, le SNES exige que la réglementation nationale s'impose dans les collèges RAR en ce qui concerne les horaires, les programmes d'enseignement, les missions et les statuts des personnels. Il demande que la fonction d'enseignant référent soit supprimée et que les moyens correspondants soient intégrés dans les DHG afin

d'améliorer véritablement les conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants. L'utilisation de ces moyens doit être définie par les équipes pédagogiques et non par le comité exécutif.

Nous ne devons pas oublier dans notre réflexion syndicale les EP2 et EP3 aujourd'hui dénommés RRS (réseaux de réussite scolaire) qui ont vocation, pour le gouvernement, à sortir du cadre de l'éducation prioritaire. Le SNES rappelle son exigence d'une terminologie unique pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire, identifiés sur la base de critères scolaires et sociaux objectifs, nationaux et transparents.

Alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun bilan national objectif, les groupes de compétences sont préconisés dans ces collèges pour toutes les disciplines comme alternative au redoublement. Ces groupes de compétences ne sont souvent que des groupes de niveaux qui enferment les élèves les plus faibles dans leurs difficultés et peuvent préparer leur éviction précoce.

Centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») dans le cadre des programmes nationaux suppose une volonté politique d'investir, dans l'éducation prioritaire, les moyens nécessaires en terme d'emplois, de rémunération et de formation des personnels et d'amélioration des conditions d'enseignement et de travail. Nos propositions pour une véritable relance de l'éducation prioritaire sont plus que jamais d'actualité. Cela implique nécessairement que le ministère revienne sur les suppressions massives d'emplois dans l'éducation.

2.1.6. Parce que l'égalité se travaille avant tout au sein de la classe, lieu de construction collective des apprentissages, les horaires disciplinaires, rognés de fait ces dernières années, doivent être redéfinis et renforcés sans toutefois dépasser la limite

maximale de 32 heures par semaine. Le volume horaire global doit augmenter progressivement de la Sixième à la Troisième, le cycle central étant actuellement le parent pauvre, notamment en Cinquième. Le SNES rappelle son exigence du respect des horaires nationaux dans tous les collèges et sur l'ensemble du territoire. L'horaire professeur doit être supérieur à l'horaire élève pour varier les situations pédagogiques, mettre en place des pratiques diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves (dédoubléments, travaux ponctuels en groupe, aide individualisée en petits groupes, co-interventions...), inclure des activités info-documentaires obligatoires tout au long du cursus des élèves et menées conjointement avec les enseignants documentalistes, et proposer des travaux interdisciplinaires qui n'amputent pas les horaires proprement disciplinaires.

Notre mandat des congrès précédents sur l'interdisciplinarité reste valide. Elle doit être travaillée en créant des espaces de travail pluri ou interdisciplinaires en s'appuyant sur les programmes nationaux et le volontariat des enseignants.

2.1.6.1. Les PPRE définis par les textes officiels reposent sur l'individualisation du traitement de la difficulté scolaire, sur la notion de « contrat » qui renvoie les élèves et leur famille à leur responsabilité dans l'échec, stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. Ils montrent, dans leur conception même, une méconnaissance complète des processus à l'œuvre dans les apprentissages et contribuent à freiner la recherche de solutions pédagogiques et éducatives au sein de la classe. En outre, le dispositif décrit dans les textes officiels suppose des moyens horaires considérables qui n'ont jamais été accordés. Les contraintes multiples d'emplois du temps ou de salles, la logique même d'aide individualisée conduisent parfois à sortir les élèves concernés de la classe ; leur retour s'en trouve d'autant plus difficile qu'on les a privés d'une partie des activités de la classe.

Pour toutes ces raisons, le SNES demande l'abandon des PPRE au profit de réelles modalités d'aide aux élèves, dans et hors la classe.

La multiplication des intervenants dans le cadre notamment des dispositifs de réussite éducative des plans Borloo et « Espoir banlieues » a par ailleurs des effets contre-productifs et n'offre pas toujours les garanties de qualité voire de déontologie nécessaires.

Si le redoublement au collège s'avère la plupart du temps peu profitable, le passage « automatique » en classe supérieure est tout aussi redoutable si les équipes ne disposent pas des moyens pour mettre en place des dispositifs

souples de rattrapage. La politique de réduction significative des redoublements a permis à l'Éducation nationale de réaliser des économies importantes. Les moyens ainsi dégagés doivent être mobilisés pour financer en partie ces dispositifs souples de rattrapage.

2.1.6.2. L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 sans aucun bilan qualitatif de l'expérimentation en 2007-2008, tend à gommer les frontières entre le scolaire et le périscolaire et fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines, en particulier les arts plastiques, l'éducation musicale, l'EPS et les langues vivantes.

Le volet faussement intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » pose divers problèmes : occultant la nécessaire réflexion sur les mécanismes qui engendrent des difficultés scolaires, il laisse entendre que l'aide aux élèves ne peut avoir lieu qu'en dehors de la classe alors que le SNES défend une toute orientation. Ce volet comprend en effet des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. Il en est ainsi notamment pour les pratiques sportives ou artistiques. En outre, des dispositifs d'aide aux élèves ou d'enseignement à la recherche documentaire mis en place dans le temps scolaire ont parfois été supprimés ou transférés hors du temps scolaire.

L'importance des moyens débloqués en HSE pour des activités extrascolaires a été par ailleurs ressentie comme une véritable provocation quand les moyens font cruellement défaut pour assurer l'enseignement au quotidien.

Le SNES appelle les personnels à refuser toutes les activités envisagées dans le cadre de l'accompagnement éducatif qui se substituent à des enseignements ou activités jusqu'ici inscrits dans le service des enseignants, comme la chorale ou l'ATP en Sixième ou qui dégarnissent les vies scolaires déjà rudement éprouvées. Il dénonce les dérives d'ores et déjà constatées. Il appelle les personnels à engager le débat avec les parents d'élèves pour dénoncer les dangers qu'il y aurait à donner une place démesurée au périscolaire par rapport au travail scolaire.

2.1.6.3. C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée, et que les implicites doivent être levés avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. Dans le cadre de la diversification pédagogique qu'il revendique, le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du col-

lège, sans réduction des horaires disciplinaires pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants. Avec des horaires d'enseignement suffisants, des possibilités de travail en groupes, des dédoublements, une diversification des approches et des pratiques pédagogiques, l'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

L'architecture des bâtiments, la vie quotidienne dans les collèges en dehors des heures de classe doivent être l'objet d'une attention particulière car ils déterminent aussi les conditions d'apprentissage. La notion de vie scolaire, d'accueil et d'encadrement doit être un autre levier pour apporter des éclairages et des moyens d'enrichir le rapport à l'école et aux savoirs. Les personnels chargés de cet accueil et de la gestion au quotidien des temps hors la classe doivent pouvoir inscrire leur action dans le temps, ce que rend difficile le nombre insuffisant et la précarisation accrue des personnels de vie scolaire. Le développement d'activités éducatives participe de l'intégration scolaire d'élèves souvent éloignés des modèles éducatifs.

Au-delà, la question de l'accompagnement à la scolarité se pose sous toutes ses formes (offre culturelle ou aide aux devoirs) et correspond à une demande sociale. La plupart des enseignants jugent le travail après la classe indispensable à la mémorisation et à l'appropriation des connaissances ; pour nombre de parents, cela reste un moyen de savoir ce que font leurs enfants à l'école. Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions : études dirigées (par des enseignants volontaires), études surveillées (par des étudiants-surveillants recrutés en nombre suffisant), ou aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse.

C'est pourquoi le SNES demande la fin du dispositif d'accompagnement éducatif, condition nécessaire pour pouvoir mener un débat ouvert et serein sur l'accompagnement à la scolarité tel qu'il était présenté par le SNES lors du congrès de Clermont-Ferrand. De plus, il demande la transformation des moyens qui lui sont alloués en heures postes d'enseignement et en postes d'étudiants surveillants.

2.2. Le lycée

Le SNES réaffirme le droit de tous à un parcours scolaire complet qui ne peut s'arrêter au collège : tous les élèves sont capables de réussir dans une voie de lycée. Les trois voies du lycée général, techno-

logique, et professionnel doivent être repensées avec l'objectif prioritaire de pouvoir accueillir plus de jeunes et de les y faire réussir, c'est-à-dire les faire parvenir à un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification IV et/ou leur permettre de poursuivre des études supérieures. Le lien entre les trois voies et la formation continue doit être retravaillé dans ce sens.

Le SNES demande l'abandon du projet de la réforme Darcos et milite pour une autre réforme des lycées.

Des réformes sont nécessaires pour le lycée, mais elles doivent être guidées par une volonté de relancer le processus de démocratisation de l'école, et non par celle de mettre l'école en conformité avec une vision libérale de la société.

Par ailleurs, aucune réforme ne peut se faire sans une réflexion sur les contenus, les pratiques et les structures.

Par contenus, on entend au sens large les objectifs que doit poursuivre le lycée dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, le type de rapport aux savoirs et aux connaissances, les pratiques pédagogiques induites par les programmes, les procédures d'évaluation des connaissances et savoir-faire enseignés. Par structures, on entend les voies, les séries, les options, les passerelles et enfin la taille des classes et des groupes de TD ou TP. Pour lutter contre la hiérarchie des voies et des séries, il faut les rendre toutes attractives en augmentant les débouchés vers toutes les formations supérieures : BTS, IUT, classes préparatoires, université.

2.2.1. Les parcours du second cycle du second degré doivent assurer l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et permettre une première spécialisation qui n'enferme pas.

Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif.

Cependant des questions importantes, préalables à la conception de structures, sont encore ouvertes.

Le lycée, dans ses trois voies, doit participer à la construction de l'autonomie du sujet dans sa vie personnelle, sa poursuite d'études ou sa vie professionnelle. Mais cette autonomie doit être construite progressivement, elle ne peut à aucun moment être présumée. S'appuyer précocement sur une prétendue autonomie revient en fait à livrer davantage l'élève aux contraintes sociales, culturelles et psychologiques qui s'exercent sur lui. C'est le sens de notre refus de tout lycée « à la carte » qui, sous prétexte de liberté, réduirait considérablement la richesse de l'offre éducative, enfermerait l'élève dans ses représentations et ses désirs au lieu d'enrichir son univers intellectuel.

La culture commune vise à créer du col-

lectif, de la solidarité plutôt que de la compétition et de l'individualisme scolaire. Elle n'est pas envisageable sans mixité sociale.

Il faut partir du principe que ce qui est « commun » n'est pas nécessairement un ensemble de savoirs, mais une formation intellectuelle plus large et tout aussi ambitieuse quelle que soit la voie. Notre volonté est de fabriquer une école plus juste dans une société qui est de plus en plus marquée par les inégalités.

2.2.2. L'analyse de la culture commune élaborée au cours des derniers congrès garde toute sa pertinence. Elle doit permettre de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous.

Elle ne peut se résumer à « un socle de base » ou aux compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction, de réflexivité... et permettent d'entrer dans la compréhension du monde. Cette culture commune doit permettre des liens entre les différentes composantes de la culture (scientifique, littéraire, linguistique, économique et sociale, artistique, technologique...) et une ouverture à des problématiques nouvelles.

La rénovation des programmes associant les personnels est un levier important pour réformer le lycée. Les problématiques économiques et sociales (IGC-économie gestion, SES, SMS) qui font partie de la culture commune, et ne sont pas enseignées en tant que telles au collège, doivent être abordées par tous les élèves à l'entrée du lycée, dans le respect des caractéristiques propres et irréductibles de chaque discipline. La diversification des langues vivantes, le maintien et le développement des langues régionales et des langues anciennes sont indispensables. Le SNES demande trois heures d'horaire hebdomadaire en LV avec des effectifs limités à vingt élèves. Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines.

L'étude de champs du savoir qui ne sont pas habituellement liés à la spécialité choisie peut permettre de porter un regard différent, plus distancié et plus critique sur celle-ci tout en favorisant les passerelles, en permettant la réorientation. Il est indispensable d'introduire des notions d'épistémologie dans les cours de sciences.

2.2.3. En réponse à la diversité des jeunes

en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, les trois voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et donc développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles peuvent se nourrir mutuellement sans hiérarchie entre elles.

Elles restent unifiées par des principes fondamentaux :

- l'élévation générale des qualifications dans une formation qui dépasse le seul enjeu professionnel et ne doit jamais être réduite à une simple fabrication de force de travail ;
- la formation du citoyen : les disciplines générales, technologiques et professionnelles ont en commun de ne pas se contenter de diffuser un savoir réduit à sa valeur sur le marché du travail ou à un socle du « bon consommateur », mais de donner aux jeunes des éléments de compréhension du monde et de développer leur capacité réflexive et leur autonomie intellectuelle.

Les formations sont construites autour de :

- métiers, à partir de la description du travail réel effectué et de leur rôle social, formation qui devrait également permettre des poursuites d'études (voie professionnelle) ;
- « champs technologiques », les élèves travaillent sur des systèmes techniques (industriels, produits de services, de communication) en étudiant l'ensemble du cycle de vie de ce système, de la validation du besoin au recyclage en passant par la conception, la production, la maintenance (voie technologique) ;
- l'étude de champs disciplinaires, définis à partir d'une ou de plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

2.2.3.1. Les analyses du dernier congrès restent valides (conditions de travail et d'étude, effectifs de classe, aide et soutien...). Dans l'immédiat et à titre de première étape nous demandons un maximum de vingt-cinq élèves par classe en Seconde, trente en Première et Terminale. Le SNES exige une réglementation nationale claire en matière de dédoublement : pas de groupe dédoublé de plus de quinze élèves.

Il nous faut approfondir la réflexion pour que les séries assurent mieux le développement de la démocratisation.

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens.

On peut imaginer des enseignements dans les séries générales qui feraient « écho » à certains enseignements technologiques,

comme c'est déjà le cas pour les « sciences de l'ingénieur » en S qui constituent une coloration du parcours scientifique intégrant des éléments abordés sous un angle plus spécifiquement technologique en STI. Il importe de bien réaffirmer par ailleurs la spécificité de la voie technologique qui doit être maintenue en tant que voie de réussite et de démocratisation. Les couplages éventuels (type SES/économie-gestion, arts plastiques/arts appliqués, technicien du son/musique) risquent fort d'être artificiels s'ils ne reposent pas sur une articulation forte des programmes à partir des disciplines.

L'orientation vers la voie technologique doit être beaucoup plus positive et basée sur un choix construit par les élèves. Pour cela, une vraie campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues.

2.2.3.1.1. L'orientation ne doit pas être une gestion des flux soumise aux capacités d'accueil bien souvent trop contraintes. Ceci suppose tout d'abord un recrutement massif de CO-Psy dont le rôle doit être rappelé avec force, que les élèves puissent effectivement faire valoir leurs choix, disposent de moyens de soutien ou de rattrapage leur permettant de mener à bien leurs projets, bénéficient d'une offre de formations diversifiées nombreuses et suffisamment proches de leur domicile afin de faciliter les passerelles et les réorientations. L'offre des filières professionnelles et technologiques est déjà réduite et en voie de disparition totale dans le réseau AEFÉ de l'étranger, alors que la nécessité est bien réelle tant par la diversité du public scolaire que par les besoins d'une orientation diversifiée. Il faut en outre rétablir les enseignements grands débutants ou des dispositifs de rattrapage en classes de Première. Le module d'orientation en Seconde proposé dans la réforme n'est pas pertinent et va dans le sens de la confusion des rôles. Néanmoins les élèves doivent pouvoir disposer de temps pour élaborer progressivement leurs projets d'avenir avec l'aide des CO-Psy et des professeurs principaux.



2.2.3.1.2. Les séries générales doivent conserver leur identité : littéraire, économique et sociale, scientifique. Cependant il est nécessaire de combattre leur hiérarchie et de dynamiser les parcours littéraires. Aucune série ne doit être favorisée par une offre plus générale que les autres comme l'est actuellement la série S. Cette hiérarchie prend aussi racine dans l'histoire du système éducatif et dans la perception des débouchés supposés que les différentes séries offrent.

Cette représentation et le rééquilibrage entre les séries dépendent en partie de la variété des parcours post-bac.

La série S doit retrouver une plus grande diversification à partir des disciplines scientifiques. Un accroissement de l'importance des disciplines scientifiques est souhaitable avec une diversification dès la Première : à côté des sciences de l'ingénieur (proposées à tous), une spécialisation axée sur les SVT et une autre axée sur les mathématiques et la physique.

Les congrès précédents ont tracé des pistes pour définir de nouveaux parcours dans la série L : communication, gestion de la culture...

La série L souffre de désaffection. Elle peine, depuis de nombreuses années déjà, à attirer un large public. L'option mathématique n'est pas suffisamment proposée. Les établissements devraient recevoir les moyens nécessaires de la mettre en place et y être contraints. Les enseignements n'y sont pas assez équilibrés. Outre les CPGE, toutes les poursuites d'étude doivent être développées : BTS, DUT, filières universitaires, écoles avec prépa intégrées. Le lien avec les débouchés professionnels sera ainsi plus lisible. Ces nouveaux enseignements devraient être articulés aux disciplines formant l'ossature de la série (lettres, langues, philosophie, histoire-géographie) de manière à constituer des spécialisations possibles ouvrant à des cursus ultérieurs. La série ES, exigeante et attractive, doit être maintenue en tant que voie de réussite originale qui a largement contribué à la démocratisation et ouvre à de très nombreuses poursuites d'étude. Elle doit être défendue notamment contre l'attaque idéologique dont elle est l'objet.

2.2.3.1.3. Les défis que rencontre aujourd'hui l'humanité (problèmes de nature énergétique, environnementale, de santé, sociaux) nécessitent des formations scientifiques (et plus largement générales), mais aussi des formations technologiques et professionnelles de haut niveau.

La voie technologique s'adresse à ceux qui veulent découvrir dès le lycée les champs technologiques pour construire un parcours de formation étagé. La rénovation de ces voies doit avoir le souci d'articuler la théorisation à la pratique, cette théorisation doit être un aboutissement d'activités très concrètes afin de ne pas écarter les profils d'élèves habituels des séries technologiques ou de mettre en diffi-



culté les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques qui privilégient les activités pratiques et de projet.

Le SNES exige le maintien des séries technologiques, il exige du ministre qu'il arrête de massacrer la voie technologique et plus particulièrement les STI, ce qui suppose que soit poursuivie une rénovation des contenus de STI, mais aussi qu'elle soit pensée, comme la voie générale, en fonction des poursuites d'études : BTS et IUT, formations supérieures longues technologiques (licence pro, voire écoles d'ingénieur) publiques.

Une véritable campagne de revalorisation et de promotion de la voie technologique doit être menée, y compris en interne auprès de nos collègues.

Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les améliorations nécessaires (notamment donner les moyens d'un vrai travail interdisciplinaire). Il convient aussi de s'interroger sur des contenus trop conceptuels ne s'appuyant pas suffisamment sur la demande pédagogique qui constitue la spécificité de l'enseignement technologique : « le concret et l'action ». Cette interrogation s'impose si on veut continuer à accueillir des élèves fragiles issus du collège, rencontrant des difficultés à réussir dans les disciplines générales, et à les conduire au baccalauréat. La nouveauté des options spécifiques est un levier qui leur permet de prendre conscience dans leur capacité de réussite. Dans le cycle terminal, l'horaire d'enseignement de ces disciplines doit permettre une réelle mise en situation des activités pratiques. L'apprentissage ne peut se faire qu'avec des groupes de taille réduite. En série ST2S, l'horaire de philosophie doit revenir à l'horaire antérieur de 2 + (1).

Les séries STI représentent toujours une véritable voie de démocratisation de l'enseignement et de réussite pour les élèves qui choisissent cette orientation.

De nouvelles sections adaptées aux énergies renouvelables et au développement durable doivent être rapidement créées pour offrir des formations en phase avec le monde contemporain.

Le SNES exige du ministère une négociation conduisant à une rénovation ambitieuse des séries industrielles et de laboratoires, qui doivent être organisées en spécialités offrant aux élèves un réel choix parmi des champs porteurs tout en utilisant les potentiels humains et matériels présents dans les lycées conformément aux principes fondamentaux énoncés au 2.2.3. et en tenant compte de l'évolution des procédés de production (mécanique, électrique, chimique, biologique) et de maintenance qui impose une connaissance de leur dynamique d'évolution. Il faut inciter les élèves des séries technologiques à investir davantage les enseignements généraux par le biais des dédoublements et de la mise en cohérence des programmes. Il faut aussi repenser les épreuves de bac des disciplines générales en cherchant à se rapprocher de la démarche inductive des enseignements technologiques.

Les séries arts appliqués, hôtellerie, et technologie de la musique et de la danse devraient être rénovées en gardant leur spécificité.

Pour tenir compte de la nécessaire construction de passerelles entre les voies technologiques et professionnelles, et entre les voies générales et technologiques, la définition de « champs technologiques pertinents » devrait permettre des correspondances avec des familles de métiers supports des formations professionnelles, et trouver leur pendant disciplinaire dans les séries générales (exemples : SES/SMS, construction mécanique/SI...). Les passerelles entre les trois voies de formation sont donc indispensables pour permettre une orientation par étapes au cours du parcours de formation des élèves. Pour conserver toute leur pertinence, ces passerelles doivent exister à la fin d'un

cycle de formation au moment d'un palier d'orientation, mais également en cours de cycle. Pour permettre une poursuite d'étude des élèves de la voie générale vers des BTS avec une forte spécificité technologique, on peut envisager la mise en place de « couplage » à l'image du rapport qui existe entre la voie S-SI et la voie STI. Afin de construire un enseignement de physique spécifique à certains enseignements technologiques, il faut que l'option « physique appliquée » du CAPES soit de nouveau ouverte.

Le congrès du SNES de Perpignan se donne pour mandat d'étude :

- d'interroger la faisabilité de passerelles ouvertes entre les trois voies de formation pour les élèves du lycée ;
- d'envisager les possibles aspirations nouvelles des lycéens de la voie professionnelle : introduction d'un enseignement et d'une épreuve de philosophie à l'examen, poursuites d'études autres que le BTS après le bac pro... ;
- d'imaginer les perspectives pour un dépassement des représentations erronées et des cloisonnements entre les différents corps du second degré.

2.2.3.2. Les analyses du dernier congrès sur les échecs et les difficultés de la Seconde générale et technologique restent d'actualité.

Le SNES réaffirme son attachement à une Seconde de détermination permettant aux élèves de choisir leur orientation vers une série générale ou technologique. La détermination ne doit pas être une spécialisation des enseignements ouverts à tous, afin d'éviter la création de parcours d'initiés.

Le socle commun et les nouveaux programmes qui se mettent en place au collège, entraînant des baisses d'exigence dans certaines disciplines, risquent de compliquer l'adaptation des élèves au lycée. Assurer une meilleure cohérence entre la Seconde et le collège passe par la diminution des effectifs par classe (trente maximum, vingt-cinq en zone difficile) et par une réflexion approfondie sur les contenus et les pratiques avec une incitation à des pratiques innovantes.

Par ailleurs, la proximité géographique intervient pour beaucoup dans les mécanismes d'orientation, il faut développer une offre de formation cohérente et diversifiée sur tout le territoire, en particulier offrir un réel choix d'options : langues vivantes étrangères et régionales diversifiées, langues anciennes, arts, technologiques.

La Seconde doit permettre d'offrir une formation ambitieuse permettant à l'élève d'appréhender la culture commune et les démarches qui caractérisent les voies et les séries afin de construire son projet d'orientation.

Ainsi la classe de Seconde devrait-elle être construite sur le principe de passages obligés de chaque élève par un

ensemble de disciplines ou de champs technologiques.

Il ne s'agit pas de s'initier à un nombre important de disciplines dans un temps très court, au risque de saupoudrage, mais de découvrir la nature des disciplines qui constituent le cœur des formations du cycle terminal afin de comprendre les démarches intellectuelles qui les structurent.

La classe de Seconde doit donc être construite à partir d'enseignements obligatoires larges et ambitieux.

Les sciences économiques et sociales, comme d'autres disciplines font partie de la culture commune mais elles ne sont pas enseignées en tant que telles au collège. Elles doivent donc être abordées par tous les élèves à l'entrée en lycée. En effet, la formation citoyenne des lycéens doit prendre en compte cette dimension économique et sociale pour comprendre les enjeux politiques contemporains. Cependant, et dans le souci des équilibres horaires, cette partie de la culture commune peut être portée par d'autres disciplines comme par exemple les SMS. Le projet Darcos reposait sur un tronc commun disciplinaire et des modules d'orientation semestriels qui présentaient soit des champs nouveaux soit des disciplines issues du tronc commun, traitées en approfondissement. Il défendait une liberté de choix illusoire : on sait qu'elle est par nature ségrégative. Le SNES rejette cette logique.

Pour le SNES, la Seconde doit préparer les élèves aux nouvelles exigences du lycée. Elle joue un rôle crucial dans la construction des choix d'orientation. Elle doit amener les élèves à découvrir la voie technologique tout en respectant sa spécificité, et donc elle doit ouvrir sur les deux voies générales et technologiques. L'existence de réelles passerelles entre les trois voies et les séries est incontournable pour éviter l'enfermement. La réflexion sur les conditions de travail et d'enseignement est primordiale. L'horaire élève ne doit pas être un préalable, mais une conséquence de l'organisation des enseignements, des pratiques et des contenus. Toutes les disciplines doivent offrir des possibilités de travail en groupe imposant un horaire enseignant nettement supérieur à l'horaire élève.

Le SNES propose donc, pour la classe de Seconde générale et technologique des enseignements construits autour de disciplines présentes au collège, complétés par des enseignements, également obligatoires, travaillant les problématiques économiques et sociales et les champs technologiques de la production des biens et services, et des options.

La connaissance des possibilités d'orientation sera alors effective pour tous les élèves et leur choix construits en toute connaissance.

Le congrès mandate un CN exceptionnel pour approfondir la réflexion sur ces bases, le SNES prendra toutes les initiatives



nécessaires pour construire un projet de lycée cohérent.

Un enseignement obligatoire d'information-documentation (mandat de Clermont) doit être envisagé. Il sera adossé à une discipline et pris en charge par un professeur volontaire de cette discipline et le professeur documentaliste.

2.2.4. Toutes nos revendications sur l'organisation du baccalauréat, développées au cours des précédents congrès restent valides. Le ministre doit abandonner son projet « de reconquête du mois de juin » dont l'expérimentation a montré l'inefficacité et entraîné une nette dégradation des conditions de correction.

Le discours de l'administration sur des « activités pédagogiques différentes » n'est pas recevable.

Loin de répondre à notre souhait de reconnaissance de nos diplômes nationaux à l'échelon européen, les certifications en LV aggravent les inégalités. Réservées aux seuls élèves volontaires des classes européennes, elles coûtent très cher à l'État et aux Régions, menacent les diplômes existants et ne reflètent pas notre conception de l'enseignement des langues vivantes, par l'absence de contenus culturels et de perspective citoyenne. Leur attribution par des organismes marchands est un début de privatisation du service public d'éducation faisant de l'enseignement des langues un véritable marché. Le SNES demande l'abandon des certifications et propose leur remplacement par une mention reconnue internationalement, adossée à un diplôme national. Pour toutes ces raisons, les enseignants sont fondés à refuser d'être formés à ces certifications et à ne pas les faire passer aux élèves. Ils ne doivent être alors en aucun cas pénalisés.

2.2.5. La demande lycéenne d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation pédagogique et matérielle du lycée en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement, ce qui requiert des moyens humains et l'amélioration de lieux et équipements spécifiques (foyer, permanence, salle multimédia, CDI) pour répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. La conception développée dans le projet Darcos, en amalgamant aide, soutien, interdisciplinarité est donc une fausse piste que le SNES récuse. L'accompagnement ne peut en aucun cas se faire au détriment des heures de cours.

La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif « réussite scolaires » dans cent lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Les stages de langues vivantes relèvent de la même démagogie et ne sauraient se substituer à des conditions efficaces d'enseignement : trois heures de langues vivantes, demi-groupes...

Le SNES demande l'abandon de ces dispositifs.

Le lycée doit aussi laisser la place au développement d'activités culturelles, coopératives et associatives à l'heure où la logique du rendement scolaire prend le pas sur l'épanouissement personnel.

2.2.6. Il faut distinguer le découpage semestriel de l'année scolaire de la semestrialisation des enseignements. Le SNES dénonce l'articulation et l'amalgame modularisation/semestrialisation au cœur du projet de réforme Darcos.

Dans le contexte actuel, le SNES considère que la réflexion sur le découpage de l'année scolaire en semestres plutôt qu'en trimestres n'a aucune pertinence.

La semestrialisation des enseignements pose bien des problèmes, elle est inacceptable. À côté des « vraies » disciplines (annuelles), on trouverait des « demi-disciplines » (semestrielles) qui seraient en concurrence entre elles afin d'attirer les élèves, les contenus seraient appauvris, le zapping favorisé. Elle renforcerait l'individualisation des parcours, en cas de choix trop ouverts, et peut être facteur d'inégalité sociale. Le SNES récuse la semestrialisation des enseignements comme mode d'organisation du lycée qui mettrait en péril le caractère final de l'examen au baccalauréat.

Le SNES exige une garantie absolue du maintien du service hebdomadaire des enseignants, du groupe classe et de la qualité des enseignements.

2.2.7. Lycée des métiers

Le SNES rappelle son opposition au label « Lycée des métiers » (mandats du congrès de Clermont-Ferrand).

2.3. Le lycée, et après ?

2.3.1. Dans l'optique d'une scolarisation jusqu'à 18 ans minimum, le baccalauréat dans les trois voies générale, technologique et professionnelle doit rester un examen final terminal national et anonyme, premier grade de l'enseignement supérieur, qui permet tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle. Le bac pro doit rester une qualification professionnelle reconnue, ce qui exclut toute velléité de raccourcissement généralisé de la formation, ou de regroupement des formations autour de champs professionnels intégrant plusieurs métiers. Le ministère, en généralisant les parcours de bacs pros en trois ans, a montré sa volonté de laminer voire de faire disparaître certaines séries technologiques, en

particulier industrielles. Ce délestage de la voie technologique est socialement ségrégatif et, par ailleurs, ne va pas dans le sens d'une élévation des qualifications. Ce bac pro en trois ans est un leurre pour les jeunes concernant leur chance de réussite dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS. Le SNES demande l'arrêt de la généralisation des bac pro trois ans et le rétablissement des BEP.

Il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre un cadre de reconnaissance des certifications, tant au niveau national qu'euro-péen, permettant de maintenir les diplômes dans les conventions collectives et de contribuer à une certaine sécurité professionnelle du salarié. Ils sont les premiers garants des grilles de rémunération intégrées aux conventions collectives.

2.3.2. La formation d'une culture commune solide est la meilleure assurance de la réussite dans le supérieur. Le constat de la réussite des élèves issus des milieux défavorisés dans les BTS et les IUT plaide pour l'efficacité d'un fort encadrement des apprentissages dans les premiers cycles. Pour les poursuites d'études, il est nécessaire de mieux articuler les cursus universitaires et lycéens sans anticiper de filiarisations précoces au lycée. Faciliter cette transition, faire travailler ensemble enseignants du second degré et universitaires, devrait être une préoccupation permanente des deux ministères.

L'orientation active ne doit pas devenir un outil de gestion des flux pour présélectionner les lycéens en fonction des capacités d'accueil, ni introduire une sélection insidieuse à l'entrée à l'université. Tout avis transmis par l'université à l'élève doit, au minimum, lui proposer de rencontrer le professeur principal et le CO-Psy. La mise en place de la procédure Admission post-bac (APB) comporte un certain nombre de dérives : contradiction entre les avis des universités et des conseils de Terminale, pression sur les vœux et leur ordre, utilisation des fiches pédagogiques de Terminale à des fins de tri dans le supérieur, alourdissement de la charge de travail des professeurs principaux. Le SNES insiste sur le caractère indicatif et facultatif des avis émis par les professeurs de Terminale et refuse que ces avis soient utilisés pour limiter l'éventail de choix des élèves. L'aide à l'orientation ne peut se concevoir qu'en associant les Co-psy et les équipes pédagogiques, dans le but d'éclairer les choix des élèves et non de contraindre l'élève à de choix précoces dans lesquels il risquerait de se trouver enfermé.

L'articulation entre le lycée et l'université doit être pensée dans les contenus au lycée et à l'université.

Les conventions entre lycées et université doivent être développées pour la construction de parcours d'orientation et de réussite spécifiques, pour augmenter les possibilités de poursuites d'études après une

formation supérieure en lycée, pour la formation continue des enseignants. Compte tenu de l'autonomie accrue des universités, ces conventions qui peuvent être développées entre lycée et université doivent être cadrées nationalement.

2.3.3. Il convient d'augmenter l'implantation de sections de techniciens supérieurs dans les spécialités où les formations sont rares (sanitaire et social, arts appliqués, par exemple) à la hauteur d'au moins une section par département dans les établissements publics. Il faut développer les formations post-BTS : classes préparatoires ATS, licences professionnelles...

2.3.3.1. Pour les licences professionnelles, il faut que les établissements touchent une dotation en HP correspondant à la partie professionnelle enseignée par les collègues du lycée.

Il faut également des dispositifs ciblés cadrés nationalement pour accroître la réussite des bacheliers : bac pro en STS, bac technologique à l'université...

Un meilleur accueil des élèves de la filière professionnelle au sein des BTS est possible, notamment en développant en première année un cursus spécifique pour les disciplines d'enseignement général en particulier, dont les référentiels entre la voie professionnelle et la voie technologique sont très éloignés.

2.3.3.2. L'apprentissage en BTS

Le SNES est opposé au développement de l'apprentissage. Mais les formations en apprentissage tendent à se développer pour des formations post-bac type BTS. Cela est dû à la pression des Régions et à l'absence d'allocation d'étude conséquente en faveur des étudiants. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le rythme de travail est particulièrement soutenu, et souvent à l'origine de l'abandon avant l'échéance de la formation.

Ces formations, au sein des EPLE, dans le cadre de CFA Education nationale, doivent faire l'objet d'une réelle campagne d'information auprès des élèves afin de leur donner tous les éléments les amenant à un choix d'orientation raisonné.

Le SNES refuse l'intégration d'apprentis au sein des classes d'étudiants en formation sous statut scolaire car les durées et les rythmes de formation sont totalement différents. Le SNES exige donc que la mise en place de formation en alternance au sein des EPLE s'accompagne systématiquement de la création de postes gagés et d'une politique d'information vers les élèves, transparente sur les réalités de la formation en alternance. Il exige également que les établissements disposent des moyens nécessaires en heures poste. En aucun cas ces formations ne doivent entrer en concurrence avec les mêmes spécialités de formation dispensées sous statut scolaire dans le même établissement.

2.3.4. Chaque série du bac doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés, en créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques. Dans le cadre d'un bilan de la réforme de 1995 des CPGE, le SNES doit mener la réflexion sur l'évolution de la structure actuelle des prépas scientifiques, l'enseignement de l'informatique, la formation à la recherche. Les classes DCG doivent s'inscrire dans cette réflexion afin d'acquiescer un véritable statut de CPGE. Les prépas littéraires doivent offrir plus de débouchés sur concours, ce qui suppose d'inclure dans la formation la préparation à d'autres écoles, comme les IEP ou un système d'équivalences avec le droit. Après le bac ST2S, cette ouverture des débouchés est d'autant plus nécessaire que les rectorats ont supprimé à la rentrée prochaine et au cours des années précédentes les classes FCIL préparations aux concours sous prétexte que les contenus du bac ST2S permettraient cette préparation. De véritables classes préparatoires à tous les concours paramédicaux et sociaux s'imposent car ils réclament une préparation spécifique, ouverte aux bacs ST2S et aux autres séries.

Pour le recrutement des élèves en CPGE, il faut plus que jamais que des mécanismes de contrôle, au niveau rectoral et national, puissent assurer à la procédure informatisée l'efficacité attendue. Il serait dommageable que de forts déséquilibres de répartition sur le territoire ternissent la qualité de la formation dispensée. De plus, il est important que les provideurs associent les conseils d'administrations aux décisions locales, notamment celle qui fixe à l'intérieur de la procédure informatisée le nombre de candidats appelés dans chaque voie.

2.3.5. Le développement des niveaux de qualification doit être pensé après celui d'une formation initiale forte dans le cadre de l'éducation et la formation tout au long de la vie, cela suppose de développer un grand service public de la formation continue et de l'orientation professionnelle des adultes, indépendant des entreprises, qui intégrerait les dispositifs VAE, s'appuyant sur les établissements scolaires et les universités. Ce service est, bien entendu, distinct du service public de l'orientation de l'Éducation nationale et ne doit pas servir de prétexte à la dilution ou à la disparition des CIO (dont il faut reprendre le recrutement de personnels titulaires). Dans l'éducation nationale, les outils de ce service sont les GRETA et le CNED. En partenariat avec les Régions, ils doivent être redynamisés : financements publics pour les actions vers les stagiaires sans qualification, reconstructions de synergies entre la formation initiale et la formation continue, réimplantation mas-

sive de postes gagés de formateurs, possibilité de services partagés entre formation initiale et formation continue, intégration des dispositifs VAE dans ce service public... L'action des GRETA et du CNED doit être complémentaire de celles menées par l'AFPA. Ce service public pourrait intégrer des personnels de l'EN volontaires (enseignants, CO-Psy...) et articuler ses actions avec le service d'orientation de l'Éducation nationale.

Parce qu'il défend la qualité des contenus, le service public national d'éducation et les intérêts des personnels, le SNES doit intervenir auprès des organisations syndicales et politiques.

Dans le cadre des politiques de développement de la formation professionnelle, le SNES doit être à l'initiative d'une concertation avec les organisations syndicales ouvrières afin de définir des parcours de formations adaptées et qualifiantes.

2.3.6. Pour les élèves qui risquent, à tout niveau, le décrochage scolaire et une sortie précoce du système sans qualification ni diplôme, des actions de prévention et de remobilisation doivent être menées dans le cadre de la MGI par tous les membres d'équipes composées d'enseignants, CO-Psy, coordonnateurs, CPE, chef d'établissement, coordinateurs MGI. Des personnels statutaires et formés existent pour mener à bien ces tâches (CO-Psy, AS, CPE...), ils doivent être recrutés en nombre suffisant ; le recrutement de 5000 médiateurs précaires pour remplir ces missions procède de l'effet d'annonce, et n'apportera aucune solution. La situation des jeunes qui quittent précocement le collège ou le lycée, doit être traitée conjointement par les CIO et la MGI. Cela suppose la reconnaissance et le renforcement de la MGI, des moyens supplémentaires, un cadrage national du pilotage et des objectifs, la professionnalisation de personnels chargés de sa mise en œuvre sur le terrain.

2.4. Les missions, l'exercice du métier pour la réussite de tous

Les difficultés liées à la diversification des publics, aux attentes sociales toujours plus fortes, au développement des nouvelles technologies, à la demande d'individualisation, rendent nos métiers plus complexes et font peser sur les personnels d'éducation des responsabilités accrues. Cela se traduit également par une multiplication des tâches imposées aux personnels, par un allongement du temps de travail, une pénibilité accrue et des pressions continues de la part de la hiérarchie. Or l'école ne peut pas tout : elle a pour mission d'assurer la réussite de tous et cela ne peut se faire que dans le cadre d'une politique sociale ambitieuse. Cela nécessite aussi une autre politique en termes d'offre de formation et de moyens humains.

Les réponses gouvernementales consistent à prôner autonomie et concurrence des établissements en s'appuyant sur la contractualisation et à multiplier les injonctions pédagogiques allant du gadget jusqu'à des transformations profondes du système éducatif : elles sont donc à condamner fermement.

Améliorer les performances de l'école, assurer la réussite de tous nécessite à la fois de prendre en compte la diversité de nos métiers, permettre un véritable travail d'équipe et de s'appuyer sur la liberté pédagogique reconnue par la loi et dans les propos ministériels mais trop souvent niée dans les faits.

Pour que les personnels reprennent la main sur leur métier, il faut qu'ils puissent l'exercer dans de bonnes conditions, qu'ils bénéficient de la confiance et du respect de l'institution et que cette dernière cesse de leur imposer des tâches qui dénaturent leurs missions fondamentales. Pour le respect de leur professionnalité et des missions, il faut que les personnels effectuent les tâches qui leur reviennent : le SNES réclame donc notamment, l'abandon du transfert des tâches d'orientation aux professeurs principaux, et exige que les CO-Psy seuls les effectuent.

2.4.1. Nos métiers

2.4.1.1. Les Espaces numériques de travail (ENT), vecteur important de changements de nos métiers, ne sont qu'un ensemble d'outils que seul un usage raisonné permettra de rendre utiles. Afin d'éviter des dérives en tout genre, il faut établir un code de déontologie qui cadre nationalement leurs utilisations. S'ils facilitent certains aspects administratifs de notre travail, ils ne doivent pas devenir un moyen de surveillance ou d'évaluation des personnels. Ils ne doivent pas limiter le principe de liberté pédagogique, ni justifier un pilotage du système éducatif par l'évaluation. Ils ne doivent pas conduire à nous imposer des tâches supplémentaires, notamment administratives. Un effort de formation doit être fait, la bonne volonté ne suffit pas. Enfin, les ENT doivent être l'affaire de tous, et se mettre en place progressivement et les

établissements doivent être équipés en conséquence.

Ils ne doivent en aucun cas se substituer au dialogue direct entre les enseignants (professeurs comme CPE) et les familles, ni favoriser une intrusion de la sphère professionnelle dans la sphère privée. Ils ne doivent pas être enfin une nouvelle source d'inégalités entre les familles favorisées et les autres.

Tous les établissements publics doivent pouvoir être équipés en outils numériques sans discrimination sur l'ensemble du territoire.

L'utilisation de logiciels et de systèmes d'exploitation libres doit être favorisée de manière à accompagner le travail de formation citoyenne et éviter l'enfermement dans des logiques purement mercantiles. L'ENT ne doit pas être la porte ouverte à la marchandisation de l'école à travers les contrats de partenariat pouvant servir de plate-forme publicitaire aux éventuels partenaires privés.

2.4.1.2. Les programmes, qui doivent rester nationaux doivent être élaborés en concertation étroite avec les enseignants, qui sont amenés à les appliquer, dans le respect des principes de laïcité et en toute indépendance des influences politiques, économiques et médiatiques. Ils doivent être produits dans le respect des progrès des sciences et des connaissances issues du monde universitaire mais aussi tenir compte des avancées des sciences de l'éducation et de la recherche en pédagogie.

Cette réflexion critique qui va de l'élaboration à la consultation doit être reconnue comme faisant partie intégrante de leur métier. Elle nécessite une plus grande exigence en termes de formation initiale et continue pour avoir accès aux fondements des programmes, aux enjeux des choix faits pour relever le défi de réussite de tous les élèves. En particulier, il est indispensable que lors de la formation universitaire, puis professionnelle, une étude historique et épistémologique de quelques domaines disciplinaires soit effectuée afin de mieux comprendre la construction de la discipline.

Le SNES condamne les dernières consultations menées à la hussarde, sans transparence et qui, en ne permettant pas aux enseignants de se réunir pour débattre l'ensemble des projets présentés, n'ont pas permis la réflexion collective et approfondie nécessaire.

On peut aussi s'interroger sur un ministère qui fait passer des réformes par la force en dépit d'avis contraires prononcés par le CSE, bafouant les principes les plus élémentaires du fonctionnement démocratique. Le SNES doit contre-attaquer avec force, impulser des mobilisations d'ampleur et alerter l'opinion publique sur ces questions.





La formation à l'information-documentation de tous les élèves de collège et de lycée suppose des instructions pédagogiques officielles; un groupe de travail ministériel doit se saisir de cette question en y associant la profession et les organisations syndicales.

La forme et le contenu des épreuves d'examens sont de plus en plus soumis à des impératifs budgétaires. Or leur articulation avec les contenus des apprentissages induit des pratiques enseignantes. L'avis de la profession doit être pris en compte quant à leur définition.

2.4.1.3. La formation initiale et la formation continue des enseignants doivent pouvoir permettre d'identifier tout ce qui fait obstacle aux apprentissages et donner des outils pédagogiques propres à répondre aux besoins des élèves. Elles doivent être revues et renforcées afin de correspondre toujours plus aux réalités de terrain. L'amélioration du système éducatif passe par une indispensable articulation entre les apports de la recherche, qui ne doit plus être sinistrée et les expériences de terrain.

Seuls dans le quotidien de leur métier, les enseignants ont besoin de temps d'échange avec leurs pairs pour débattre collectivement de leur métier et de leurs pratiques pédagogiques. Le SNES doit pratiquer un syndicalisme proche des préoccupations des collègues sur la question du métier. Les collègues doivent pouvoir s'emparer de l'outil syndical afin de s'en servir pour redevenir acteurs de la situation au lieu de la subir.

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur d'autres professionnels de l'équipe éducative dont la formation et les compétences spécifiques peuvent aider à mieux saisir les sources de blocages et les difficultés en classe. L'intervention de personnels « tiers » dans le processus d'apprentissage (CPE, CO-Psy), spécificité de notre système éducatif, permet d'instaurer une écoute et un accompagnement à la difficulté scolaire d'un type original et individualisé. Mais si le diagnostic sur les origines des difficultés peut être posé, les ressources pédagogiques et éducatives manquent trop souvent. Des réseaux d'aides en équipes pluriprofessionnelles en appui au travail dans la classe sont indispensables. L'instrumentalisation de l'orientation à des fins de gestion des flux et d'adéquation aux demandes du monde professionnel fait peu de cas du développement potentiel des adolescents, de la nécessité d'acquis scolaires suffisants et d'une image de soi assez positive pour permettre une projection dans l'avenir. Ce sont pourtant des conditions indispensables à tout travail sur l'élaboration des projets que les CO-Psy s'efforcent de mettre en place: aide à l'adaptation, observation continue, contribution à la réussite scolaire.

C'est bien grâce à leur qualification de psychologue que les conseillers d'orien-

tation-psychologues peuvent éclairer la compréhension des enjeux de la scolarité pour chaque élève. La mise en place militante des équipes pluri-professionnelles de suivi permettent de développer une cohérence éducative et de créer un cadre rassurant et structurant complémentaires de l'action pédagogique. Lieux ressources neutres et gratuits, les CIO assurent l'objectivité de l'information, la distance par rapport aux éventuels conflits entre les familles et l'École.

La réflexion sur l'avenir, à l'adolescence, est une étape cruciale et déterminante pour la construction de la personnalité et pour l'élaboration d'un rapport positif au monde, aux autres et à soi. Elle ne saurait se réduire à de l'information ou à des conseils ponctuels comme la généralisation des conseils en ligne tend à l'imposer. Les enseignants ont un rôle à jouer aux différents niveaux pour aider les élèves à réfléchir à leur orientation. Ils se situent sur le terrain de l'information généraliste concernant les poursuites d'études et sur celui du conseil scolaire en fonction des modes d'entrée des élèves dans les apprentissages, mais en tant qu'évaluateurs, ils ne peuvent se positionner et prendre en compte la personnalité dans sa globalité et dans son évolution en fonction de sa problématique singulière. Le conseil sur l'avenir nécessite la professionnalité de psychologues et leur déontologie. Leur intervention inscrite dans la durée vise à transformer le milieu et non seulement à y adapter les élèves. Le SNES ne souscrit pas à l'idée d'un nécessaire regroupement des structures chargées de l'AIO. Il s'oppose donc à toute initiative qui viserait à mettre les CIO sous la dépendance de la région à introduire une confusion entre les personnels et à imposer des « bonnes pratiques » ou de nouvelles contraintes d'organisation du travail. Il n'est pas favorable à un financement unique par les régions. Le réseau doit être préservé et rester ancré dans l'EN.

Avec la FSU, Le SNES exige la création de deux services publics bien identifiés :

- l'un centré sur la formation initiale des élèves et des étudiants et sur les missions d'aide à l'adaptation, de suivi psychologique, de mise en œuvre des conditions de la réussite scolaire de l'aide à l'élaboration des projets d'orientation incluant l'aide à l'appropriation de l'information. Ce service public de psychologie pour l'éducation et l'orientation doit permettre une collaboration étroite avec les psychologues scolaires ;

- l'autre centré sur l'aide au perfectionnement professionnel, à la reconversion à la VAE, à l'insertion destinée aux salariés et aux demandeurs d'emploi et largement adossé sur les GRETA pouvant s'appuyer sur des enseignants et des CO-Psy volontaires pour y intervenir.

Le SNES participe avec les autres organisations de psychologues à une réflexion sur le code de déontologie et se pro-

nonce contre un ordre professionnel des psychologues mais pour la mise en œuvre de règles professionnelles et de conditions d'exercice qui protègent les usagers et s'imposent aux employeurs.

Le SNES prend aussi en compte la situation dans les COM où il n'existe qu'un CO-Psy pour 3000 élèves, sans Dronisep, ce qui ne permet pas d'assurer l'orientation des élèves et creuse encore plus les inégalités dans l'école de la République.

Aujourd'hui le corps des CPE est menacé de plusieurs façons :

- par la baisse drastique des recrutements tandis que les tentatives de les remplacer par des personnels plus précaires se multiplient ;
- par la redéfinition de leurs missions par le local, inhérent au principe même du « projet de vie scolaire » et aux difficultés d'application de l'ARTT ;
- par la volonté de dénaturer du métier exprimée au travers de divers rapports et récemment au travers du projet de nouveaux concours CPE.

Le SNES condamne la mise en place de « médiateurs » pour faire face aux questions d'absentéisme. Ces mesures nient la nécessité de personnels qualifiés et la stabilité des équipes éducatives. Elles contribuent aussi à rendre confuse la représentation de l'Éducation nationale auprès des familles et à brouiller le message éducatif. Il faut au contraire recruter en nombre des personnels statutaires, stables et qualifiés, qui puissent travailler dans la durée. Le SNES appelle les collègues élus en CA à voter contre le recrutement de ces personnels.

Reconnaitre que les CPE jouent un rôle essentiel auprès des élèves, c'est leur permettre d'être disponibles pour les élèves et leurs parents, pour de vrais temps de concertation au sein des équipes éducatives et pédagogiques car seules les approches croisées des différents professionnels de l'éducation nationale peuvent permettre, par leur complémentarité, de trouver des solutions adaptées aux difficultés des élèves et à la promotion de leur réussite. Ainsi chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre d'élèves n'excédant pas 250 pour que son travail éducatif soit efficace. C'est la logique d'ancrer le métier de CPE dans le champ éducatif et pédagogique qui conduit le SNES à refuser l'intégration de fait des CPE dans l'équipe de direction et à réaffirmer la définition de leurs missions exprimées dans le cadre du décret statutaire de 1989 et de la circulaire de 1982. Les mandats des précédents congrès (agrégation, IPR-VS issus du corps des CPE, promotion, formation continue, double notation...) sont réaffirmés.

2.4.2. Organisation du système éducatif

2.4.2.1. Le développement de l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence sont présentés par le gouvernement comme des clés pour améliorer les

performances du système éducatif en optimisant les moyens.

Pourtant l'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. Elle s'exerce dans le cadre de règles nationales où l'État conserve des prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité de tous (programmes, horaires d'enseignement, gestion des personnels).

Élargir cette autonomie ne peut avoir d'autre sens dans le contexte actuel de restrictions budgétaires et d'attaques contre nos statuts et nos métiers, que de transférer une partie de ces responsabilités aux établissements ou à leurs chefs: élargir considérablement la possibilité, aujourd'hui très marginale, donnée aux établissements de gérer une partie de la dotation qu'ils reçoivent en heures d'enseignement et leur permettre de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, accroître les prérogatives des chefs d'établissements dans le domaine de la gestion des personnels.

Le SNES est en total désaccord avec chacune de ces hypothèses; il s'oppose à cette politique qui vise à mettre en place une conception contestable du pilotage du système éducatif, des statuts et des métiers des personnels débouchant sur des inégalités accrues entre les établissements et entre les classes d'un même établissement, des conditions d'exercice du métier négociées au niveau de l'établissement avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques locales, développement de l'individualisme et d'une gestion au mérite. Pour autant, il estime qu'il est urgent de faire vivre l'autonomie actuelle des établissements en donnant effectivement aux personnels et aux usagers la possibilité d'être les décideurs dans les domaines concernés.

Il s'agit notamment de commencer par exiger le respect des compétences des conseils d'administration: respect des représentants élus des conseils d'administration eux-mêmes (pas d'intimidation de ces personnels...), respect des règles de fonctionnement (transmission des documents dans les délais...), respect des décisions prises.

Il s'agit aussi de s'opposer à des méthodes managériales transposées de l'entreprise et qui dévoient le fonctionnement du service public, sur fond de concurrence généralisée et d'indicateurs de performance, d'individualisation des carrières, de culpabilisation des collègues ou de pressions diverses, en particulier des TZR, de pratiques visant aussi à réprimer ou neutraliser l'action syndicale.

2.4.2.2. Il s'agit aussi de permettre aux enseignants d'imaginer et construire des initiatives pédagogiques, aux équipes éducatives de concevoir et mettre en place des réponses, en particulier face aux difficul-

tés locales dans le respect de leur liberté pédagogique.

Le SNES condamne le conseil pédagogique conçu par la loi Fillon pour exercer une fonction de contrôle voire d'évaluation des pratiques pédagogiques des enseignants. Si sa mise en place se fait dans des conditions diverses selon les établissements, la place prédominante du chef d'établissement y est la norme, la caporalisation trop souvent l'esprit, à l'opposé d'un espace de liberté collective des enseignants. Elle donne également lieu à de nombreuses dérives par la remise en cause du fonctionnement démocratique et transparent des établissements dans le cadre du CA et de la CP.

Le SNES demande donc son abandon et continuera à s'opposer à toutes les dérives là où il est imposé.

Nombre de décisions qui relèvent de la liberté pédagogique individuelle ou collective (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, élaboration du projet d'établissement...) sont prises sans réelle concertation ou sans transparence.

Ces décisions doivent être prises par l'ensemble des équipes pédagogiques/éducatives. Le temps nécessaire au travail en équipe aux niveaux disciplinaire, pluridisciplinaire et pluri-professionnel sur l'ensemble des questions liées à la vie des établissements et de la réussite de tous les élèves ne peut se faire que si sa véritable place lui est reconnue par une intégration dans le temps de service sous la forme d'un forfait hebdomadaire de deux heures et en faisant vivre les structures qui existent déjà. Par ailleurs, il convient d'éviter absolument les services partagés sur plusieurs établissements qui tendent à se multiplier.

2.4.2.3. Le ministère s'appuie sur le « droit à l'expérimentation » et les contrats d'objectifs de la loi Fillon pour imposer une déréglementation du système éducatif au nom d'une adaptation au local. Même si la contractualisation n'a pas donné ses pleins effets, les intentions du ministère d'aller plus loin dans la remise en cause des règles nationales sont manifestes. En soumettant les établissements à une « obligation de résultats », ces contrats permettent de justifier un retrait de l'État en faisant peser la responsabilité sur les établissements et les équipes et de contraindre les établissements à s'inscrire dans les déréglementations. De nombreux exemples attestent déjà des remises en cause des règles. En outre l'expérimentation est utilisée comme un moyen diffus d'exiger des personnels un travail supplémentaire important généralement non reconnu et non rémunéré ou encore comme un instrument de mise en place de réforme à la hussarde. C'est le cas des tentatives récentes de légitimer la réforme du lycée par ce biais comme des expérimentations déjà à



l'œuvre dans les collèges EP1. Ainsi la multiplication des établissements expérimentaux répond à une politique d'ensemble et réfléchie qui accélère de fait la déréglementation de nos statuts et de nos missions.

Le SNES s'oppose résolument à cette politique. Si des objectifs doivent être assignés au système éducatif, la contractualisation qui s'inscrit dans une logique d'esprit d'entreprise en pervertit la nécessaire évaluation.

Le contrat d'objectif institue le pilotage par la performance comme fonctionnement du système éducatif, induit la mise en concurrence des établissements et s'inscrit dans la logique de l'élargissement de l'autonomie de l'établissement. Le SNES demande l'abandon de cette politique et appelle les collègues à se positionner en ce sens en CA.

Il rappelle qu'il appartient à l'État de garantir l'égalité des élèves comme celle des personnels sur tout le territoire.

Le service public d'éducation doit jouer pleinement son rôle d'institution : il a pour mission d'éduquer l'ensemble de la jeunesse et de lutter contre les inégalités, notamment les inégalités sociales étroitement articulées avec les inégalités territoriales. À ce titre il a pour principe le commun et le général. Son organisation, identique sur tout le territoire, participe de l'égalité des droits. La prise en compte des difficultés locales ne passe pas par un affranchissement des règles nationales mais par des moyens supplémentaires pour une organisation pédagogique plus soucieuse des besoins des élèves. Si des mesures spécifiques s'imposent, elles ne doivent en aucun cas être soumises à une obligation de résultats.

Si le SNES s'est opposé et continue de s'opposer aux expérimentations dérogatoires possibles dans le cadre de l'application de l'article 34 de la loi Fillon parce qu'elles sont porteuses de déréglementation, qu'elles servent à contourner par le local ce que la profession a refusé par

ailleurs, il défend que l'expérimentation a sa place dans le système éducatif dans des cadres nationaux strictement définis et transparents ; avec une évaluation scientifique et rigoureuse, sur la base d'outils d'évaluation construits en concertation notamment en groupes de travail de CTPA, une réelle initiative ou véritable volontariat des équipes, des moyens spécifiques.

En effet, être concepteur de la transmission des savoirs suppose d'infléchir les pratiques, de les évaluer, de les confronter. Cela suppose aussi de faire valoir notre expertise lorsque des évolutions de programmes sont envisagées. En ce sens l'expérimentation fait partie intégrante de notre métier.

Le SNES rappelle par ailleurs que toute expérimentation n'est pas transférable et que la généralisation d'une expérimentation ne peut s'envisager que si elle répond à un besoin globalement partagé et si elle est accompagnée des moyens nécessaires.

2.4.2.4. Le partenariat est inscrit dans les textes officiels en particulier dans le cadre de l'Éducation au développement durable. Il est obligatoire pour certains enseignements artistiques au lycée. Les enseignants se retrouvent face à des acteurs extérieurs qui ont introduit dans le cadre éducatif « la culture du résultat », la fiche action, la fiche bilan avec une pseudo-évaluation chiffrée des résultats... qui sont le sésame de crédits alloués par le rectorat.

Le droit de regard sur les partenaires suppose la mise en place des textes de cadrage pour définir des objectifs communs dans le cadre des valeurs portées par l'École publique et laïque. Il faut revendiquer d'être présents dans la mise en place de dispositifs partenariaux dans le cadre de l'EDD, du volet culturel du projet d'établissement. Dans le cadre des enseignements artistiques, le recours à des intervenants professionnels qualifiés,

à l'initiative et sous contrôle de l'enseignant garant du respect des objectifs et des programmes de l'EN, permet un enseignement en phase avec la création et l'art vivant.

Or, aujourd'hui l'État se désengage de ce rôle en utilisant le partenariat comme une externalisation de ses missions. La question de la réduction des inégalités d'accès à la culture se trouve posée et il est nécessaire de concevoir un cadre laïque et non marchand permettant une véritable coordination entre l'EN et les associations complémentaires de l'école dans ce domaine. Les partenariats avec des organismes ou associations issues parfois de cabinets de coaching privés consacrent l'entrée d'intervenants extérieurs sur le terrain de l'écoute, de l'aide aux élèves et de l'orientation en lieu et place des personnels qualifiés de l'EN en nombre trop réduit. Le SNES condamne ces dérives et appelle à un contrôle strict des décisions rectorales.

Dans le cadre des enseignements artistiques au lycée, les responsabilités des deux ministères impliqués (Éducation et culture) doivent être plus clairement définies. Or, la pérennité de ces partenariats s'est fragilisée au fil des années du fait de la baisse des financements des DRAC. La diminution du budget de la culture fait peser de lourdes menaces sur l'existence même de ces partenariats. En outre, cette gestion lourde du partenariat qui incombe aux professeurs, devrait être prise en compte dans leur emploi du temps sous la forme de décharges de service.

2.4.2.5. Les deux premières années de mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire ont confirmé toutes les dérives que nous avons pointées : recul de la mixité sociale et de l'hétérogénéité scolaire, fragilisation voire risque de fermeture des établissements déjà en difficulté sur fond de renoncement à la qualité pour tous. Les mandats de nos précédents congrès demandant le maintien d'une sectorisation avec des propositions pour améliorer la carte scolaire existante demeurent pertinents.

Ainsi, le SNES exige le retour à une carte scolaire ne relevant pas des collectivités locales, sujettes aux pressions électorales, et garantissant le droit de tout élève à être scolarisé dans l'établissement de son secteur. Cette logique de sectorisation doit s'inscrire dans de véritables politiques publiques sociales, d'aménagement du territoire et d'urbanisme afin de lutter contre la ségrégation géographique des classes sociales.

Par ailleurs, le SNES s'oppose au principe des « pôles d'excellence » qui sont mis en place dans une minorité de collèges pour mieux dissimuler une dramatique pénurie d'options dans tous les autres. Les pôles d'excellence accentuent un clientélisme et des inégalités déjà favorisés par l'assouplissement de la carte scolaire.

THÈME 2

Pour une autre politique publique, avec des personnels revalorisés

1. LA FONCTION PUBLIQUE ATTAQUÉE

1.1. Aspect statutaire

Le choix politique opéré en France à la Libération qui conduit l'État et dans une certaine mesure les collectivités publiques à assurer directement leurs missions est profondément remis en cause par la révision générale des politiques publiques. La RGPP prévoit la suppression de 160 000 emplois dont 80 000 dans l'Éducation nationale en quatre ans et organise réduction des missions, privatisations, externalisations, partenariats publics privés. S'y ajoutent les contraintes européennes et surtout la volonté idéologique de soumettre les services publics aux règles de la concurrence.

Cette politique s'accompagne d'une réforme profonde de la Fonction publique, véritable dynamitage du statut créé au service de l'intérêt général. Le livre blanc sur l'avenir de la fonction publique, publié en avril 2008, instrumentalise le thème des valeurs dont il veut faire un « vecteur du changement ». Il s'agit pour le gouvernement d'aller bien au-delà des dispositions du projet de loi sur la mobilité. Le SNES s'oppose à cette politique.

1.1.1. Une charte des valeurs opposée au statut

1.1.1.1. Sans valeur réglementaire et donc non opposables au statut, les chartes sont des outils de pilotage politique et de pression sur les personnels. La charte des valeurs que le gouvernement entend adopter devrait servir de référence à l'ensemble des agents publics, quelle que soit leur situation, statutaire ou contractuelle. Le livre blanc propose de distinguer les valeurs « traditionnelles » (égalité, intégrité, indépendance notamment), héritage qu'il faudrait bien assumer, des valeurs émergentes (performance, transparence, autonomie...) présentées comme porteuses d'efficacité.

1.1.1.2. Cette volonté de balayer ainsi des valeurs fondamentales se conjugue avec la volonté de banaliser les règles de l'emploi public, et d'effacer les spécificités qui fondent le statut. En effet, une telle charte s'apparente seulement à un rappel des règles de la loyauté envers l'employeur et ne vise pas à améliorer l'or-

RAPPORTEURS

Christophe Barbillat, Anne Féray, Emmanuel Mercier, Daniel Robin, Nicole Sergent



ganisation ou l'efficacité des services publics pour leurs usagers. En outre, les règles de gestion qui opposent les personnels et attisent la concurrence entre eux sont néfastes aussi pour les usagers. Les attentes réaffirmées de la population se révèlent d'ailleurs à l'opposé de celles que le livre blanc érige comme valeurs nouvelles; la demande « d'égalité de traitement » par exemple, apparaît bien antinomique avec la performance et l'autonomie.

1.1.1.3. Le SNES considère qu'il faut partir des besoins du pays et de la population. Le statut de fonctionnaire des agents de la fonction publique constitue une garantie de l'égalité de traitement des usagers. L'efficacité des services publics passe par la solidarité de leurs équipes. La Fonction publique dispose d'outils juridiques à même d'assurer l'intégrité et l'indépendance des agents vis-à-vis des intérêts particuliers comme l'égalité de traitement des personnels et la transparence des décisions qui les concernent. Il faut les améliorer, non les casser.

1.1.1.4. Le statut organise le droit des personnels à participer via les CTP à l'organisation des services. Leur fonctionnement souvent très formel traduit les réticences de l'administration à mettre en débat les orientations politiques qui

guident son action. Il n'est pas acceptable que les CTP du ministère de l'Éducation nationale ne soient pas saisis de l'ensemble des questions de leurs compétences. Refusant de dégager les moyens d'un fonctionnement amélioré des CTP, le gouvernement propose de supprimer le caractère paritaire de leur composition. Le SNES refuse « l'évolution du caractère paritaire des instances » inscrite malgré l'opposition de la FSU dans les accords de Bercy. Il exige le maintien du fonctionnement paritaire des CTP et le respect de leurs compétences afin qu'ils deviennent de véritables instances de dialogue social. Dans la phase d'élaboration des décrets, le SNES exigera que ceux-ci prévoient une représentation de l'administration définie et stable, en nombre égal à celui des représentants des personnels.

1.1.1.5. Un débat public sur les objectifs des politiques publiques à mettre en œuvre et par voie de conséquence sur les choix à opérer pour leurs financements et leurs personnels est nécessaire pour redonner la main aux citoyens sur la définition de l'intérêt général, aujourd'hui confisquée par les employeurs publics. Le SNES, avec la FSU doivent impulser ce débat en y portant leurs mandats. L'urgence aujourd'hui est de le reconstruire en nouant toutes les alliances

nécessaires, en particulier celles avec les usagers. Le SNES doit porter cette orientation au sein de la FSU.

Cette orientation exige de faire des instances (CTP, CDEN et CAEN) les outils d'un fonctionnement démocratique des services relevant des compétences de l'État ou des collectivités territoriales.

1.1.2. La GRH, outil de déréglementation

Les démarches dites de GRH tentent de faire croire qu'une saine gestion suffirait à assurer un service public efficace et moins coûteux et masquent le caractère politique des choix en matière d'administration publique. Elles s'appuient sur les dispositions introduites par la LOLF. Les orientations actuelles de la GRH permettent au gouvernement de contourner l'opposition des personnels à la réforme statutaire de suppression des corps au profit des cadres statutaires, que le SNES rejette. Elles font de la déconcentration et de l'individualisation de la gestion les fils conducteurs des changements. Par l'intervention syndicale, le SNES obtient que certaines décisions s'écartent de cette logique qui cherche à s'imposer dans toutes les opérations de gestion. Le SNES demande une évaluation des politiques de déconcentration tant au niveau de la gestion des personnels qu'au niveau de la gestion des moyens dans les académies concernées.

1.1.2.1. En premier lieu, le SNES dénonce la volonté de développer le recours aux contrats aidés et aux non-titulaires, installés dans la précarité. Il dénonce aussi le recours aux contrats aidés, dont la dernière illustration est la décision de recruter 5000 « médiateurs de la vie scolaire ». Il combat le développement des recrutements locaux et l'hypothèse de contrats de droit privé inscrite dans le livre blanc pour les contractuels exerçant des missions autres que de « souveraineté ». Pour les actuels agents non titulaires, le SNES défend l'élaboration de règles collectives, transparentes dans un cadrage national au plus proche de celles qui valent pour les titulaires, et l'adoption d'un plan de titularisation (voir 1.4.). Il rappelle son opposition à la vacation et à la création du CDI dans la fonction

publique. Il dénonce la dérive qui consiste à proposer des contrats non viables, en particulier en FCA. Cela s'apparente à un licenciement.

1.1.2.2. Le profilage des emplois, la signature d'une convention d'affectation s'opposent à l'organisation d'un mouvement de mutations, à même d'apporter à chacun de réelles possibilités de mobilité professionnelle et géographique dans l'exercice de son métier. L'administration s'est révélée incapable d'appliquer le dispositif de la seconde carrière pour les enseignants. L'absence de volonté politique, le choix de déconcentrer la gestion du dispositif, n'a fait qu'aggraver ses lacunes manifestant le renoncement de l'État employeur à réaliser ces engagements. Le SNES exige la réouverture de ce dossier, l'élargissement des ayant droit aux CPE et CO-Psy et l'élaboration de nouvelles procédures transparentes et efficaces. La reconversion ne doit pas relever de la seule décision d'une GRH. Elle ne doit pas se faire systématiquement vers la documentation ou les postes de CPE. Elle doit s'effectuer selon des méthodes transparentes respectant les vœux des personnels et leur volontariat. La mobilité professionnelle doit s'appuyer sur une relance énergique de la formation continue. Pour contrer le recours plus fréquent par l'administration aux licenciements pour insuffisance professionnelle, le SNES doit approfondir les solutions à construire pour les collègues en échec à l'issue d'une formation lourde.

1.1.2.3. La garantie d'une évolution de carrière est contestée dans les faits par la politique de rémunération et dans le projet des cadres statutaires par la volonté de renforcer le rôle discriminatoire du changement de grade, actuellement fondé sur des critères inféodant les carrières à l'arbitraire des hiérarchies locales. Le SNES défend la promotion de corps par les différentes voies existantes : l'existence de listes d'aptitude ne peut justifier la suppression des concours internes, proposée par le livre blanc.

1.1.2.4. La rémunération de la performance est de plus en plus présente dans les réformes indemnitaires qu'il s'agisse de la prime de fonction et de performance ou de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est un outil de l'individualisation des rémunérations et en privilégiant certains indicateurs, elle est porteuse de dérives lourdes. Pour les catégories du second degré, cette politique se traduit actuellement par le développement des heures supplémentaires que le SNES appelle à refuser collectivement (voir 4.2.).

1.1.2.5. Le SNES dénonce la volonté d'instrumentaliser l'action sociale en direction des personnels pour accompagner ces politiques traduites en pre-

mier lieu par la suppression de la dernière prestation accessible aux retraités de la fonction publique. Le congrès affirme que nos professions ont besoin d'une action sociale dynamique. Elle doit notamment porter sur le logement (réservations, constructions, prêts à taux réduits pour l'acquisition, aide à l'amélioration de l'habitat...). L'État doit investir dans la construction de crèches, le CESU ne couvrant pas l'ensemble des situations. Les loisirs et les vacances des familles ne doivent pas être négligés. Tous les personnels titulaires ou non, actifs ou retraités doivent y avoir accès. Les personnels ne doivent pas être désaisis de la gestion de l'action sociale. Le SNES condamne les délégations de gestion à des sociétés privées, le cas le plus récent étant celui des chèques vacances. Il faut faire connaître plus largement les prestations auxquelles peuvent prétendre les collègues. Afin que l'action sociale ne reste pas confidentielle, il est indispensable que soient recrutées davantage d'assistantes sociales pour les personnels.

1.1.3. Le rôle des CAP

Le principe du paritarisme au sein de la fonction publique demeure un des outils de l'indépendance des agents, un garant des droits de chaque fonctionnaire à travers l'application de règles communes. Il est de la responsabilité du SNES d'œuvrer à maintenir et à élargir les compétences des instances paritaires. L'exigence de transparence, d'égalité et de règles applicables à tous est d'autant plus importante dans le contexte d'individualisation. Face à l'unanimité syndicale, le gouvernement a dû retirer le passage sur les CAP des accords sur le dialogue social. Mais il n'a pas abandonné pour autant ses objectifs. Le SNES entend développer et utiliser ce rapport de force pour contrer toutes les tentatives de contourner la consultation préalable des élus des personnels sur les mesures individuelles de leur carrière; la note de service mutation 2009 montre qu'il tente dans les faits de vider les CAP de leur sens.

Les CCP des agents non titulaires viennent d'être élus. Les représentants du



SNES y porteront l'exigence de règles collectives de gestion pour ces personnels. Le SNES demande que les CCP soient réunies selon un calendrier régulier et sur ordre du jour incluant le recrutement, les renouvellements de contrat, les affectations, les mutations et l'avancement. Elles doivent être aussi le recours contre les manquements aux textes les concernant. Afin que les représentants des personnels élus puissent exercer pleinement leur mandat, ils doivent bénéficier de garanties contre le licenciement et toute tentative de représailles antisyndicales.

1.2. La santé au travail

1.2.1. La santé au travail est depuis longtemps négligée dans la réflexion collective malgré un investissement militant sur le suivi individuel des collègues. L'enquête du SNES de juillet 2005 a marqué un tournant dans la prise de conscience d'une approche plus collective des problèmes de santé des personnels, et notamment de l'impact des conditions de travail, génératrices de souffrance.

Cette souffrance peut s'expliquer par différentes causes (isolement, crise de l'acte d'enseignement au quotidien, multiplication des hiérarchies locales, suppression de postes, multiplications des postes profilés, notation, stigmatisation des personnels en difficulté...). Cette fragilisation des personnels concerne aussi les non-titulaires, une attention sera portée sur les conséquences de la précarité sur la santé des collègues.

Le travail mené avec l'équipe du CNAM, comme le chantier « travail » mené par l'institut de recherches de la FSU complète cette approche en mettant en évidence que c'est l'activité de travail qui est en cause et qu'elle doit donc être transformée. Le malaise enseignant peut s'analyser d'une part comme une crise de l'enseignement au quotidien et d'autre part comme un isolement, un abandon des personnels face à cette activité. Cela est générateur de souffrances qui peuvent

conduire à des problèmes de santé. Les conditions de travail sont également en cause, elles doivent être transformées et améliorées. Les personnels doivent pouvoir exprimer leurs difficultés et être entendus. Le SNES doit favoriser cette parole des collectifs de travail, il se prononce donc pour toute mesure favorisant l'émergence de la parole des enseignants sur leur travail au sein des établissements, de la reconnaissance de la souffrance et des troubles psychiques.

Cela passe notamment par une prise en compte plus importante de ces questions dans la formation syndicale aux niveaux national et académique.

Le SNES doit exiger une information claire des personnels sur les dispositifs existants et obliger leur mise en œuvre. Il réaffirme la nécessité d'une médecine du travail avec des visites régulières qui ne se confonde pas avec la médecine de prévention.

1.2.2. Les négociations ouvertes dans la fonction Publique ont permis notamment la transformation des CHS en CHS-CT (Conditions de travail). Ceux-ci doivent rester désignés à partir de la représentation en CTP. Cette transformation ouvre de nouvelles responsabilités aux organisations syndicales, et aux militants siégeant dans les CHSD ou CHSA, qui devront davantage s'appuyer sur les remontées des établissements pour pouvoir jouer leur rôle, et exiger les formations auxquelles ils ont droit. Le SNES doit imposer le respect de la réglementation (réalisation du document unique par chaque établissement, périodicité des réunions...). Le SNES revendique que la Commission hygiène et sécurité élargie aux usagers soit étendue à l'ensemble des établissements. Pour traiter spécifiquement de ce qui relève du travail et des conditions de travail des personnels, une formation spéciale pourrait y être créée. Le document unique recense les risques environnementaux (centrale nucléaire, inondations, vétusté des installations...). Pour

Le SNES, il doit recenser aussi les risques liés à l'exercice professionnel qui peuvent entraîner des difficultés d'ordre psychosocial.

1.2.3. Un nouveau décret permet de diminuer les délais liés au fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme pour les maladies ne figurant pas sur la liste et la commission de réforme n'est plus consultée quand l'administration accorde l'imputabilité. Il faut maintenant s'assurer de règles communes de fonctionnement en particulier lors des commissions de réforme afin d'éviter les disparités de traitement entre départements notamment pour l'imputabilité. La liste des maladies professionnelles doit évoluer. Suite aux interventions syndicales, la création d'un suivi post-professionnel sur l'amiante est en voie d'être acté, mais nous devons veiller que dans les CHS, cette question soit bien traitée.

Mais la médecine de prévention doit devenir une réalité dans tous les départements, ce qui suppose de trouver des solutions à la pénurie de médecins de prévention (vingt postes créés au budget 2008, deux et demi pourvus, revalorisation du métier de médecin prévention). La recherche de solutions stables de reclassement pour les personnels doit être réellement menée par rapport aux besoins avec l'augmentation du nombre de postes adaptés (allongement de la durée des carrières, de manière préventive) et de postes dits « allégés », qui devraient être soumis aux représentants des personnels. L'exécution par les chefs d'établissement des aménagements en matière d'emploi du temps, de charge de service et de classes doit être rendue obligatoire. L'affectation sur des postes adaptés ne doit pas s'opérer systématiquement vers la documentation ou les fonctions de CPE. Il faut lutter contre les pratiques de l'administration poussant les personnels vers les congés et la retraite ou la disponibilité d'office.

1.2.4. Personnels handicapés

Le FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) doit permettre de recruter des personnes handicapées et de contribuer à leur formation et l'aménagement du poste de travail. L'Éducation nationale ne doit pas seulement se contenter de recenser les personnes handicapées en son sein, mais procéder à de véritables recrutements et à l'adaptation des postes de travail. Le SNES demande que le bâti scolaire (construction, rénovation) tienne compte des mesures légales d'adaptabilité et d'accessibilité pour les personnels handicapés. La rémunération des AVS ne doit nullement dispenser le ministère de son obligation d'emploi (6 % de la masse salariale).

Le médecin de prévention doit pouvoir aussi intervenir dans les dossiers gérés par

les MDPH. Il faut dresser la liste des personnels handicapés, faire évaluer leur handicap et dresser le bilan de leurs besoins pour pouvoir continuer de travailler. Le FIPH-FP est décliné dans chaque région par un comité local, nous devons y faire valoir les droits des personnes handicapées. Le rôle du médecin agréé qui apprécie la compatibilité du handicap avec la spécificité de l'emploi postulé ou définit les modalités d'aménagement des concours est fondamental. Afin d'éviter les inégalités de traitement, le SNES demande un suivi des médecins agréés et des comités Médicaux lorsqu'ils sont amenés à se prononcer. La fonction des médecins agréés est seulement recommandée, il faut les rendre obligatoires.

Le SNES doit s'emparer à tous les niveaux (rectorats, IA) de cette possibilité et participer à l'élaboration de propositions [reclassement, formation, recensement des personnels, affectation en stage dans le cadre des instances paritaires existantes (CTP, CAP)].

1.3. Le pouvoir d'achat

1.3.1. Les traitements

Désormais, le ministre de la Fonction publique théorise une évolution du point d'indice moins importante que celle des prix continue de faire entrer dans la mesure du pouvoir d'achat les autres éléments de rémunération. Il amplifie ainsi la dégringolade des grilles qui explique le constat publié par l'INSEE à l'automne 2007 : les plus jeunes fonctionnaires ont tout au long de leur carrière un pouvoir d'achat très inférieur à celui de leurs aînés. Il rejette tout rattrapage de nos traitements, refusant toute politique de relance par la consommation.

Comme nos précédents congrès l'ont réaffirmé, la revalorisation de nos traitements doit allier rattrapage des pertes de pouvoir d'achat du point de la fonction publique, indexation sur les prix et reconstruction de la grille, avec un acompte immédiat de 50 points d'indice.

Le congrès rappelle son exigence de voir porter les indemnités versées aux CPE, documentalistes et CO-Psy au niveau de la part fixe de l'ISOE et leurs HS au niveau de celles versées aux professeurs certifiés. Ces indemnités doivent être intégrées aux traitements.

Les situations de la majorité des collègues en mission dans un COM ou à l'étranger sont de plus en plus difficiles. Elles posent aujourd'hui de gros problèmes d'attractivité. Les conditions de vie font que les personnels ne viennent plus. Le SNES considère que la rémunération est un élément d'attractivité. Elle ne peut dépendre des résultats d'une étude hypothétique d'un quelconque observatoire des prix. Elle doit être un moteur qui permet d'assurer dans ces



régions, un service public d'enseignement de qualité.

Nous exigeons donc une revalorisation des rémunérations des personnels exerçant en COM ou à l'étranger.

1.3.2. La loi adoptée en décembre 2008 a interrompu pour décembre 2008 les modalités de revalorisation des pensions. L'augmentation de 1 % au 1^{er} avril 2009 traduit une triple pénalisation ; au titre de 2007, il manque 0,2 % ; au titre de 2008, la revalorisation en moyenne de 1,36 % doit être rapportée à l'inflation officielle moyenne de 2,8 % ; au titre de 2009, du fait du report au 1^{er} avril. Basant l'augmentation sur une prévision peu fiable de 0,4 % pour 2009, il annonce une augmentation de 1 % au 1^{er} avril, que nous jugeons insuffisante au regard de notre revendication de 3 %. Le SNES avec la FSU a dénoncé ces choix. Il considère que l'évolution des pensions doit se faire en lien avec l'évolution des salaires, eux-mêmes indexés sur l'évolution des prix selon des modalités à reconstruire.

1.3.3. Le code des pensions

Le SNES réaffirme son attachement au code des pensions. La pension doit être un traitement continué, financé par le budget de l'État, assurant à 60 ans un taux de remplacement de 75 % du dernier traitement indiciaire pour 37,5 annuités. Elle doit être calculée sans décote, prendre en compte les enfants et les années d'étude post-baccalauréat pour pallier l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active.

La retraite additionnelle de la fonction publique, fonds de pension imposé aux fonctionnaires en 2003 connaît des difficultés en raison de la crise financière : le SNES renouvelle sa demande d'abandon de la retraite additionnelle et de l'intégration des indemnités dans le traitement.

Le SNES conteste la suppression des services de pension imposés aux ministères inscrites dans la RGPP. Il faut au contraire améliorer et développer l'accueil des personnels qui préparent leur retraite.

C'est en loi de financement de la sécurité

sociale que le gouvernement a modifié le code des pensions, signe d'une banalisation du statut de la fonction publique et du principe du traitement continué. Aussi, il est illusoire de penser qu'une transformation des régimes de retraite en système à points ou à comptes notionnels laisserait la fonction publique de côté. Le SNES doit contribuer à déjouer l'idée qu'une telle réforme serait technique et porter dans le débat politique ses orientations pour les retraites (thème 3). Le rendez-vous de 2008 a permis au gouvernement d'aggraver la réforme de 2003, et d'en limiter un des rares aspects positifs par le durcissement des conditions d'accès à une retraite anticipée pour carrière longue. Le gouvernement a dû reculer sur la réforme des bonifications pour service hors d'Europe. Pour le SNES, il serait inadmissible qu'une réforme revienne sur la valorisation de services antérieurs. Le gouvernement a cependant réformé l'ITR, actant sa suppression à terme. Pour les COM, le SNES demande au gouvernement de revenir sur la fin programmée de l'ITR en 2027, sur les diminutions progressives qu'elle suppose et sur les alinéas 1 et 2 de l'article qui précisent que seuls les personnels ayant atteint le taux plein et sans décote peuvent bénéficier de l'ITR. Le SNES revendique le rétablissement de l'ITR à la Réunion et son extension aux Antilles et à la Guyane. Il considère que les questions d'attractivité des différents territoires ne peuvent être esquivées pas plus que celles du coût de la vie.

Le SNES s'inquiète de ce que le rapport du COR de décembre 2008 ait entièrement esquivé les revendications qu'il porte sur les bonifications pour enfants. Le SNES continuera à les porter.

Il combattra toute régression des droits, notamment en matière de réversion. Il demande à la FSU de prendre des initiatives pour contribuer à la remobilisation des salariés sur ce terrain. Le congrès rappelle ses mandats pour la prise en compte des années d'étude et pour la reconstruction de la CPA.

1.4. Le recrutement

L'égalité d'accès à l'emploi public exige que le recrutement se fasse par concours. La fonction publique et les entreprises vont être en concurrence pour le recrutement de salariés qualifiés. Des dispositifs de prérecrutement, sous statut de fonctionnaire stagiaire, sont indispensables pour attirer vers les métiers de la fonction publique. Associés à des bourses plus nombreuses et revalorisées, à l'allocation d'autonomie, ils auraient aussi pour effet d'apporter une aide matérielle décisive à de nombreux étudiants et favoriser l'accès à la fonction publique des jeunes issus de famille défavorisées. C'est ainsi que, dans le respect des principes de la République laïque et du recrutement par concours,

la fonction publique pourra s'assurer de la « diversité » de ses agents.

Des milliers d'agents contractuels sont maintenus dans la précarité. Le congrès confirme les revendications, basées sur une dispense des épreuves théoriques du concours liée à l'expérience des intéressés, qu'il a élaborées pour la titularisation au congrès de Clermont-Ferrand. Les mesures de ce plan doivent être accessibles aux agents non titulaires, titulaires d'une licence et recrutés avant la rentrée 2009. La titularisation intervient à l'issue de l'année de stage, laquelle doit comporter une formation, après validation selon des règles communes.

2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET L'ÉTAT

2.1. Les problèmes d'égalité entre les territoires n'ont fait aucun progrès dans la dernière période. L'écart de moyens entre les collectivités territoriales de même niveau s'accroît, aggravé par la crise économique qui frappe plus lourdement les secteurs géographiques qui rencontraient déjà des difficultés économiques. Le renforcement des régulations financières pilotées par l'État devient très urgent.

2.2. Si le gouvernement semble rejeter la perspective d'un nouveau transfert institutionnel de compétences vers les collectivités territoriales, une part importante de sa politique continue de faire porter sur ces collectivités la charge de missions qui relève de sa responsabilité, ce qui se traduit, en particulier, par une augmentation des inégalités entre les régions et entre les départements. Le développement de contractualisations, n'ayant que cet objectif dans le cadre d'une paupérisation organisée du budget de l'État, s'est encore aggravé en y intégrant de surcroît des logiques de privatisation en particulier par le biais des Partenariats public-privé (PPP). Certaines collectivités se lancent dans la même démarche (transport, santé) y compris dans l'Éducation nationale (construction d'établissements du second degré). Le cas emblématique du collège de Vilemandeur est particulièrement inacceptable, le SNES exige qu'il soit mis fin à ce type de pratique qui fragilise le service public d'Éducation, met en péril l'avenir de nombre de personnels, augmente les coûts des missions, développe le profit des grands groupes privés. Le SNES s'oppose à toute forme d'externalisation, comme par exemple celle des services de restauration et d'hébergement, de la remédiation ou du soutien scolaire. Il s'oppose à tout accord privilégié avec des entreprises privées pour le matériel utilisé (accord avec Windows par exemple) et à tout financement privé

des missions publiques assurées par l'État ou les collectivités territoriales. Il s'oppose aux certifications, comme par exemple en langues vivantes, assurées par les entreprises privées dont le coût est exorbitant et met en cause les diplômes nationaux délivrés par l'État. L'État, comme les collectivités territoriales doivent disposer des moyens matériels et humains (personnels titulaires et qualifiés) pour assurer l'essentiel de la maintenance de certains équipements des établissements (équipement informatique, par exemple). C'est bien la privatisation effective de certaines missions qui est en jeu.

Hors de France, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a recours à des modes privés ou partiellement privés de financement (fondations, partenariat public-privé). Pour le SNES, de telles pratiques sont contraires à la mission de l'Établissement Public qu'est l'AEFE. Les déconventionnements d'établissements et leurs reprises par des organismes privés donnent lieu à des fins de contrat ou un changement brutal de statut pour les personnels. Le SNES condamne clairement cette dérive qui tend à la privatisation de notre système éducatif à l'étranger.

En Polynésie-Française, le SNES s'oppose au projet de transfert, de la métropole à la Polynésie, des crédits de fonctionnement relatifs à l'éducation (salaire, indemnités...).

Le SNES s'inquiète également du futur transfert, des compétences des TOS (mais aussi des CPE et CO-PSY) et de leurs missions, à la Polynésie-Française.

En Nouvelle-Calédonie, le dispositif institutionnel de l'accord de Nouméa prévoit la possibilité d'un transfert de l'ensemble du système éducatif secondaire, privé et public, personnels compris dès 2009. Annoncé au mépris de la traditionnelle neutralité de l'État dans ce cadre institutionnel, le transfert bientôt voté s'accompagnerait, dans sa version actuelle, d'une réduction drastique du budget global de l'éducation sur le territoire avec des atteintes aux statuts des personnels

et à la laïcité. Ce serait en outre une baisse programmée de la qualité de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie.

2.3.

2.3.1. Les interventions des collectivités territoriales hors de leur domaine de compétences institutionnelles posent de graves problèmes. Si elles permettent d'assurer l'amélioration voire même l'existence de certaines missions de service public pourtant à la charge de l'État, elles conduisent à des inégalités entre les collectivités territoriales de même niveau et constituent un encouragement pour l'État à faire exercer et financer ses compétences par d'autres. Cela conduit parfois les collectivités territoriales à ne pas assurer au mieux les compétences institutionnelles qui sont les leurs. Ses interventions hors compétences associées à une contractualisation des missions de l'État avec les collectivités, conduit à la décentralisation, de fait, de certaines compétences, relevant de l'État.

C'est en ce sens que le maintien de la clause de compétence, de surcroît en l'absence de puissant mécanisme de régulation financière entre les collectivités territoriales, pose un grave problème qui doit conduire à, pour le moins, restreindre son champ d'exercice. En tout état de cause un bilan et une clarification doivent être exigés, d'autant que les délégations de compétences actuellement proposées par le rapport Balladur pourraient conduire à des disparités bien plus importantes.

Le SNES regrette que la question du renforcement des régulations financières soit absente du travail du comité Balladur. Il rappelle que les mécanismes de péréquation doivent être considérablement renforcés et pilotés par l'État.

2.3.2. Les compétences croisées ou partagées rendent l'exercice de certaines missions particulièrement difficile. Elles ne permettent pas au citoyen d'identifier le décideur et donc réduit sa capacité d'intervention individuelle ou collective. Pour autant, en particulier dans l'Éducation,

elles ont maintenu un équilibre entre l'État et les collectivités territoriales, permettant par exemple à l'État de garder la maîtrise de l'offre de formation tant en matière de contenu que d'implantation. Le SNES s'opposera à toute évolution qui conduirait à un renforcement des compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation et de formation, en particulier par une instrumentalisation d'une remise en cause des compétences partagées. Le SNES réaffirme qu'il s'opposera à tout nouveau transfert de personnels de l'Éducation nationale : enseignants, CPE, CO-Psy, administratifs vers les collectivités territoriales.

2.3.3. Les conclusions du comité Balladur relèvent plus d'une volonté de démantèlement de certaines collectivités et d'arrière-pensées électoralistes que d'une véritable volonté d'une meilleure organisation des compétences des collectivités territoriales avec le souci de combattre les inégalités territoriales et de rendre plus juste la fiscalité locale. Pour autant, l'ouverture d'un débat sur la répartition des compétences des collectivités territoriales est l'occasion de s'interroger sur la situation dans le second degré et d'exiger de véritables bilans de la décentralisation. Le fait que les collèges et les lycées ne relèvent pas de la même collectivité territoriale pose de vrais problèmes (cités scolaires, organisation des transports scolaires, cohérence de la politique d'investissement dans les collèges et les lycées...). La décentralisation de 2004 avec le transfert des TOS et de leurs missions aux conseils généraux et régionaux aggrave encore la situation tant pour la cohérence et l'efficacité des missions transférées que pour les personnels (mobilité géographique). Le SNES se donne un mandat d'étude sur le sujet.

2.4. Le contexte concernant les politiques régionales de formation professionnelle a considérablement évolué : impact prévisible de la généralisation du bac pro en trois ans, compétences nouvelles (formations sanitaires et sociales, AFPA) alors que les financements n'ont pas suivi fragilisant les formations assurées par les établissements publics (dont les GRETA) et l'AFPA qui subit l'accroissement de la loi des marchés. Les régions essaient de sortir du code des marchés les formations continues préqualifiantes des jeunes, s'appuyant sur le SSIG, service social d'intérêt général. Le SNES et la FSU approuvent cette démarche qui permet de diminuer les risques d'une ouverture à la concurrence de ces formations. Pour autant, nombre de régions mettent sur le même plan les formations publiques et privées, ce qui peut conduire à une privatisation de certaines formations. Par ailleurs les Plans régionaux de développement des formations (PRDF)



A U F I L D U C O N G R È S

Un retraité dans le congrès

Le SNES a une longue tradition d'animation et d'implication des retraités dans les débats, les structures, et leur participation à l'élaboration même des orientations ou de la stratégie du syndicat est, au sens strict du terme, parfaitement normale. C'est d'ailleurs ce que le congrès du Mans en 2005 avait acté et les militants retraités présents au congrès national montrent que leur intérêt pour l'action syndicale, dans le syndicalisme de transformation sociale dont le SNES est porteur, n'a nullement faibli. Rien là que de très naturel pour eux : les pensions sont un salaire continué, le collectif est une force, l'avenir du système éducatif est un fondement de la société future en perpétuelle construction. Un militant actif reste un militant actif et l'allongement

de l'espérance de vie permet d'envisager sereinement un engagement lui-même continué.

Le SNES n'est pas qu'un syndicat d'adhérents, il est un syndicat de militants.

Les retraités délégués de leur académie sont donc porteurs des mandats de leur délégation et interviennent en ce sens dans tous les débats, en commission comme en plénière. Chacun se réjouira que dans ce congrès de Perpignan, de nombreux jeunes militants marquent le déroulement des séances ; eux-mêmes sont heureux que les retraités présents puissent aussi leur transmettre ce qui dans leur expérience et dans l'histoire du SNES, rendra leur propre activité inscrite dans une continuité nécessaire et dans un enrichissement utile à tous. *Jean-Paul Beauquier*

sont devenus le cadre contractuel essentiel entre Région et État, ce qui n'est pas sans poser problème pour le devenir des formations générales et technologiques de lycée, largement ignorées. Il est inadmissible que soient mises en concurrence les formations initiales sous statut scolaire et celles en alternance ou apprentissage avec l'objectif de surcroît de favoriser ces dernières. Nous exigeons qu'elles restent (contenus, examens, personnels) sous la responsabilité de l'État mais qu'elles soient prises en compte dans la réflexion menée dans le cadre des PRDF. Nous demandons en particulier que l'élaboration des PRDF et des cartes des formations donne lieu à une concertation approfondie avec les organisations syndicales, dont la FSU, conformément à l'argument de la « proximité » et du « dialogue facilité » de ceux qui ont défendu la décentralisation.

Mécontentes des conditions dans lesquelles sont élaborés et suivis les PRDF, les régions veulent obtenir une responsabilité accrue dans l'orientation scolaire. Sans aucune distance par rapport aux recommandations européennes, certaines devançant les intentions du gouvernement en créant des structures régionales d'orientation qui s'adressent également aux publics en formation initiale (Aquitaine, Rhône-Alpes, Limousin) même si en Aquitaine les interventions soutenues de la FSU ont fait évoluer le projet initial. Le SNES s'oppose à la création de services régionaux d'orientation pour le public en formation initiale qui doit rester de la compétence de l'État. Ils aboutiraient à la disparition des CIO, à une dégradation de la qualité de l'information et de l'aide à l'orientation des élèves, à la dénaturation du métier de CO-Psy et à une aggravation des conditions de travail des personnels.

Les contrats d'objectifs par branches, qui prévoient les besoins en formation tant initiale que continue pose problème : absence de vision transversale, perception timorée de la nécessaire élévation des

qualifications, dogme de l'efficacité absolue de la formation par alternance et de la complémentarité public/privé, primauté donnée à l'intérêt local des entreprises sur la demande des citoyens et l'intérêt général, insuffisance du dialogue social.

3. FORMATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Le congrès national rappelle l'exigence du SNES d'une réforme de la formation des maîtres permettant d'élever le niveau de recrutement et de qualification des enseignants, CPE et CO-Psy. C'est un levier pour obtenir la revalorisation de nos professions et asseoir nos métiers comme des métiers de conception alors que les orientations que tentent d'imposer le gouvernement à la fonction publique et au système éducatif veulent transformer ces derniers en métiers de techniciens. Elle correspond au besoin d'une meilleure qualification dû à l'évolution des connaissances et à un métier de plus en plus complexe.

Le SNES entend poursuivre et amplifier avec détermination les mobilisations et continuera à intervenir auprès du ministère pour faire prendre en compte son projet pour la formation des maîtres, notamment :

- un recrutement par concours nationaux ;
- une année de stage, après le recrutement, qui soit une véritable année de formation et d'entrée progressive dans le métier ;
- des prérecrutements qui permettent de prendre en compte l'élévation du niveau de recrutement et donc l'allongement du nombre d'années d'études ;
- une programmation pluriannuelle des recrutements avec un nombre de postes correspondant aux besoins, c'est-à-dire de compenser tous les départs en retraite

et d'améliorer les conditions de travail ;

- l'articulation entre le master et les concours ;
- une conception des masters à venir inscrivant ceux-ci dans les objectifs scientifiques et préprofessionnalisants compatible avec ce niveau de formation ;
- des stages d'observation ou de pratique accompagnée avant le recrutement et qui sont centrés sur la formation des candidats ;
- la préservation du potentiel de formation des enseignants en particulier les IUFM qui doivent être renouvelés, ainsi que la prise en compte des exigences exprimées par les universitaires.

Le congrès doit être l'occasion de réaffirmer et de préciser certaines de nos positions tant sur les concours que sur la formation universitaire et professionnelle. Une réforme d'une telle importance nécessite temps et concertation. Les dernières déclarations du ministre montrent des bougés tant dans la conception de la formation des maîtres que pour l'articulation entre le master et les concours. Il reconnaît notamment qu'une formation est nécessaire après l'admission au concours, qu'elle ne peut se limiter à un simple compagnonnage et que les étudiants en master ne peuvent être des moyens d'enseignement. Il réaffirme que le recrutement des enseignants et CPE se



fera par concours. Par ailleurs, le ministre précise pour la première fois que la revalorisation concernera l'ensemble des personnels. Toutefois, ces annonces restent insuffisantes et inacceptables sur d'autres points :

- disparition de la formation après l'admission au concours et mise en place d'un système de compagnonnage amenant à terme une transformation du sens même de nos métiers ;
- allongement de la durée des études avec des aides insuffisantes et sans pré-recrutements ;
- une réforme pilotée par des objectifs budgétaires : réduction du nombre de postes aux concours, suppression d'emplois de stagiaires ;
- des concours qui ne prennent pas en compte les spécificités disciplinaires, Des jurys de concours dans lesquels apparaissent des membres de la société civile ;
- la titularisation soumise au seul arbitraire des inspecteurs et des chefs d'établissement ;
- l'absence de référence aux IUFM pour assurer la formation professionnelle ;
- l'ouverture d'une réflexion sur les emplois d'AED réservés reste insuffisante. Même si le gouvernement a été contraint à reculer, nous sommes encore loin des propositions défendues par le SNES. Pour cette raison, le SNES demande l'abandon de la réforme actuelle. Le SNES tient à réaffirmer sa demande d'une réforme conduisant à l'élévation du niveau de recrutement des enseignants du second degré imposant l'obtention du diplôme de master pour être recruté. Il exige l'ouverture de négociations pour une réforme conforme à ses demandes et appelle les personnels à continuer à se mobiliser.

3.1. Recrutements

Le cadre de la RGPP, la poursuite des logiques et des principes inscrits dans la loi Fillon, la volonté de désengagement de l'État dans le financement de la formation des fonctionnaires stagiaires est celle de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Ils ont des conséquences dramatiques sur les recrutements d'enseignants, de CPE et de CO-Psy et mettent en péril l'avenir de certaines catégories et de certaines disciplines.

Pour l'ensemble des catégories, l'insuffisance des recrutements devient très visible : postes vacants, insuffisance des moyens de remplacement, c'est particulièrement vrai pour les CPE et les CO-Psy. Cette situation, répétée depuis 2004, a des répercussions sur le nombre de candidats. Élever le niveau de recrutement dans ce contexte risque de déboucher sur le « tarissement du vivier ».

Des recrutements en nombre suffisant avec une programmation pluriannuelle (sur cinq ans) qui tienne compte des besoins et qui permette de remplacer

tous les départs en retraite sont indispensables à une réforme de la formation des maîtres qui impose de rendre plus attractives les poursuites d'études.

3.2. Aides et prérecrutements

Le dispositif des bourses au mérite est particulièrement contestable et la mise en place de prérecrutements, dès le cursus licence, est impérative pour élever le niveau de recrutement si l'on veut garantir un accès démocratique à nos professions. Les revendications d'élévation du niveau de recrutement et de prérecrutement doivent être défendues conjointement. Pour le SNES les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation seraient prérecrutés par concours sur la base d'épreuves disciplinaires. Ces « élèves-professeurs » s'engageraient à poursuivre un cursus pré-professionnalisant dans la discipline correspondant au concours envisagé et à rester cinq ans au service de l'État après leur recrutement définitif. Ils bénéficieraient d'un traitement de plein droit, permettant de cotiser pour la Sécurité sociale, les retraites, les allocations familiales. Le modèle des IPES peut servir de référence. Une attention particulière doit être portée aux académies où les universités ne préparent pas ou peu de masters (Antilles-Guyane, Polynésie française) et où des dispositifs spécifiques devront être mis en place pour y assurer le prérecrutement.

En outre, les aides sociales sous forme de bourses ou d'allocations doivent être développées pour l'ensemble des étudiants, quel que soit leur projet professionnel. Enfin, il faut donner les moyens à l'Université pour lui permettre de mieux accueillir et faire réussir les élèves issus des milieux populaires.

Le nombre de prérecrutements doit être massif pour assurer un vivier d'étudiants, sans pour autant aboutir à la constitution d'une filière qui obligerait un trop grand nombre d'étudiants à se déterminer de façon trop précoce.

3.3. Concours de recrutement

Les concours de recrutement doivent évaluer le niveau disciplinaire des candidats. Les jurys indépendants doivent être composés de membres à même d'apprécier ce niveau, ce qui implique qu'ils soient composés d'universitaires, d'inspecteurs, d'enseignants des disciplines concernés...

Les épreuves, dont le nombre doit respecter les spécificités disciplinaires doivent permettre, à l'écrit comme à l'oral, cette évaluation dans le champ des disciplines concernées et des savoirs théoriques dispensés dans le cadre de la préprofessionnalisation : didactique, épistémologie, histoire de la discipline scolaire, sociologie, philosophie de l'éducation... en

tenant compte de l'ensemble du cursus universitaire.

Les épreuves écrites doivent évaluer les connaissances disciplinaires. Les épreuves orales doivent permettre de compléter cette évaluation en incluant les dimensions préprofessionnelles. Les coefficients doivent être équilibrés tout en concrétisant l'assise disciplinaire des concours. La maquette des concours des CPE ne doit pas être l'occasion d'une remise en cause des missions des CPE telles qu'elles sont définies par les modifications statutaires de 1989 et la circulaire de 1982. L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE au niveau du master pose la question de la place du concours par rapport à ce dernier.

Pour le SNES, le concours doit se situer après l'obtention du master.

Le SNES réaffirme son attachement à l'existence de l'agrégation et l'importance pour le système éducatif de la place des agrégés dans le second degré, ainsi que l'importance d'avancer des propositions pour aligner progressivement les rémunérations et les services des certifiés sur ceux des agrégés. L'élévation du niveau de recrutement au master pose la question de maintenir deux concours pour les mêmes missions. La question d'un seul concours de recrutement pour l'ensemble des personnels, qui doit être l'agrégation, se pose désormais.

3.4. Masters

Les enjeux d'une réforme sont d'importance : il s'agit avant tout d'avoir des enseignants mieux à même de répondre au défi de doter tous les jeunes du plus haut niveau de culture possible. C'est un enjeu de société. Cela passe aujourd'hui par l'élévation du niveau de qualification et de recrutement des enseignants et des CPE, la revalorisation des métiers, le développement de la recherche en éducation, mais également le développement de la formation continue qui doit se dérouler sur le temps de service. Pour préparer aux concours d'enseignants du second degré les universités sont incitées à partir de masters existants en y intégrant des éléments préparant au métier. C'est pour nous un point d'appui pour conforter notre demande de préprofessionnalisation et de cursus progressif, tout en conservant des masters disciplinaires. À ce titre, le SNES estime que ces derniers doivent conserver leur mention disciplinaire et peuvent comporter une spécialité « enseignement ». Un cadrage national des éléments de préprofessionnalisation s'avère indispensable, ce que le ministère refuse au prétexte d'autonomie renforcée par la LRU. Les masters comportant des modules de préprofessionnalisation ne doivent pas être construits en opposition, mais bien en complément des masters « recherche ». Les masters comportant des éléments de préprofessionnalisation doivent permettre



la poursuite d'étude vers la recherche. En aucun cas, il ne s'agit de constituer des filières pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation, mais de permettre à tout candidat justifiant de la condition de diplôme de se présenter aux concours de recrutement.

Le SNES demande la reconnaissance pleine et entière du réel niveau de qualification des CO-Psy (bac +5). Un prérecrutement doit être organisé à partir de la licence de psychologie et le recrutement doit être porté au niveau du master de psychologie suivi d'une année de formation théorique et pratique.

3.5. Formation initiale

Il est nécessaire de réaffirmer avec force le principe d'une année pleine et entière de stage permettant une formation professionnelle de qualité et non pas un stage à temps plein avec compagnonnage ce qui implique que le temps de service des stagiaires soit réduit à hauteur d'un tiers de temps de service des titulaires. Les éléments préprofessionnalisants dans les cursus universitaires ne peuvent suffire en terme de formation professionnelle. L'organisation et les contenus de l'année de stage devront être revus pour permettre un véritable travail réflexif du stagiaire sur sa pratique rendu nécessaire en raison de la complexité toujours plus grande de notre métier. Le SNES rejette la conception des métiers découpée en dix compétences, qui découle de la mise en œuvre du cahier des charges de la formation initiale. Il faut une autre conception des évaluations et l'arrêt de l'infantilisation des stagiaires : les évaluations se sont empilées sans cohérence d'ensemble et l'évaluation par compétences y a largement contribué en définissant des critères difficilement évaluable. De plus, la multiplication des procédures d'évaluation, en plus de l'augmentation du temps de service entraînent une surcharge de travail des stagiaires, ce qui les soumet à une pression constante, préjudiciable à une formation de qualité.

L'organisation de la formation au cours de l'année de stage devra prendre en compte les parcours et l'expérience antérieurs des stagiaires.

Travailler sur son métier dans un collectif de professionnels est une alternative fondamentalement différente de ce qui s'est répandu sous le terme très global « d'analyse de pratiques » : il s'agit de créer un espace dans lequel les enseignants et CPE, stagiaires ou non, puissent échanger sur leurs pratiques et leur vécu sans pression évaluative ni jugement. Par ailleurs la formation des CPE doit intégrer des possibilités de réflexion commune avec les enseignants du second degré sur la complémentarité de leurs missions respectives. La formation pré-professionnelle dans le cadre des masters ne doit pas se substituer à la formation professionnelle après le concours. Les missions des CPE, complémentaires à celles des enseignants, doivent être pré-servées.

En tout état de cause, la qualification pour enseigner ou exercer le métier de CPE ne peut intervenir qu'au moment de la titularisation à l'issue de l'année de stage.

La mise en œuvre de la réforme du recrutement entraîne de lourdes menaces sur la formation initiale. Au lieu de faire table rase du passé, il faudrait faire le bilan de la formation délivrée par les IUFM, en tirer les conclusions et s'appuyer sur le potentiel de formation existant.

Le SNES, au sein de la FSU, refuse la suppression des IUFM. Un bilan du fonctionnement et des actions de formation des IUFM doit être dressé pour les améliorer. Enseigner est un métier qui s'apprend, un métier de plus en plus complexe : l'institution doit confirmer la nécessité d'un centre universitaire de formation des maîtres. Les enseignants formateurs associés à l'IUFM doivent voir leurs missions de formation professionnelle confirmées, aux côtés des enseignants du supérieur plus particulière-

ment chargés de la formation disciplinaire. Le SNES s'engagera dans les mobilisations pour défendre ce potentiel et avancera des propositions pour améliorer les IUFM.

Quelle que soit la date de mise en œuvre de l'élevation du niveau de recrutement, il faudra définir des mesures transitoires. Concernant les non-titulaires il faut créer des dispositifs spécifiques permettant de prendre en compte leur expérience professionnelle comme équivalent au master en vue de l'inscription au concours. Le SNES revendique l'accompagnement des personnels qui souhaitent obtenir le master par la VAE et le financement de cette procédure par l'État employeur.

3.6. Entrée dans le métier

Depuis la rentrée 2008, les néotitulaires bénéficient d'une formation de quatre semaines la première année et deux la seconde. Le SNES exige un cadrage national pour les compléments de formation. En l'absence, les disparités sont nombreuses selon les académies, aussi bien en termes d'organisation que de contenus de formation. On constate que les formations se déroulent le plus souvent en dehors du temps de travail et ne correspondent pas aux attentes des néotitulaires. Le SNES dénonce cet état de fait et mènera campagne auprès des recteurs pour imposer des décharges de service qui ne soient pas compensées par des heures supplémentaires. Les mandats adoptés lors des congrès antérieurs conservent toute leur pertinence: le SNES revendique une demi-décharge en T1 et un tiers en T2. Ces formations ne doivent en aucun cas donner lieu à de nouvelles évaluations. De plus, le dossier de compétences issu de l'année de stage, dont le SNES demande la suppression, ne doit pas suivre ces collègues titulaires.

3.7. Formation continue

La formation continue dépend des pilotages académiques et la réduction de ses moyens est constante. Un cahier des charges défini par l'employeur propose à différents prestataires des mises en place de dispositifs souvent à moindre coût. Le poids de l'animation pédagogique par les corps d'inspection a pris de l'ampleur, vers des publics de plus en plus désignés. Les dispositifs sont variés mais de plus en plus descendants ou organisés sur site en établissement, destinés à l'adaptation à l'emploi, la mise en œuvre des réformes. Les programmes académiques ont vu leurs crédits se réduire ou être dilués dans différentes actions, réduisant de fait l'offre aux personnels, la diversité et la qualité de ses intervenants. La concertation dans ce domaine avec les organisations syndicales est réduite voir indigente. L'analyse des besoins de formation est rare. Les critères nationaux d'évaluation des dispositifs (participation, journées stagiaires...) sont

insuffisants pour une analyse qualitative de l'offre et de son organisation. La formation continue est insuffisante pour répondre aux besoins de renouvellement et d'approfondissement des connaissances disciplinaires, aux besoins de promotions et de mobilité professionnelle, aux besoins des équipes, à l'intégration des apports de la recherche. De plus, elle n'offre quasiment plus d'espace de réflexion collective sur le métier et laisse souvent les personnels démunis face à des situations complexes, face aux injonctions de l'administration. Il faut rendre aux personnels la main sur leur métier pour qu'ils puissent pleinement participer à son évolution. Ceci ne peut être fait sans que soit pris en compte ce que font réellement les intéressés, par exemple les travaux en lien avec les chercheurs au sein de collectifs comme ceux de la Clinique de l'Activité du CNAM dirigée par Y. Clot qui pourrait être intégrés à la formation professionnelle initiale et continue.

Le DIF est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, chaque agent travaillant à temps plein dispose désormais d'un crédit de vingt heures par année de services, cumulables jusqu'à un maximum de 120 heures.

Le ministère de l'Éducation nationale n'a pas prévu la généralisation de ce dispositif, ni sa déclinaison pour les enseignants. La réflexion sur ce dispositif doit être entamée rapidement afin d'élaborer nos revendications pour la déclinaison du DIF dans l'éducation et d'obliger le MEN à une négociation.

La mise en place du DIF ne doit pas dégrader d'autres dispositifs plus avantageux déjà existants.

La formation continue est un droit qui ne doit pas être mis en concurrence avec la continuité du service public. Chacun doit pouvoir suivre plusieurs journées de formation chaque année, en fonction de sa discipline, de ses goûts et de ses besoins.

Les possibilités de congés formation sont très en deçà des besoins et des demandes de la profession. Le SNES revendique le doublement du pourcentage de la masse salariale qui y est consacré. Le SNES demande à ce que l'indemnisation puisse être perçue les trois années du congé formation.

4. REVALORISATION DE NOS MÉTIERS ET DE NOS CARRIÈRES

Le SNES a élaboré dans ses congrès précédents un ensemble cohérent de revendications pour revaloriser nos métiers dans toutes leurs dimensions: salaires, carrières, charge et temps de travail, formation, mobilité. Ces revendications devront aussi être portées dans les discussions programmées dans la fonction publique sur la catégorie A.

4.1. Quelles exigences pour nos carrières ?

La revalorisation doit mettre un terme, comme nous l'avons toujours revendiqué, au déclassé salarial de nos professions et prendre en compte l'évolution de nos métiers. Toutes nos revendications restent d'actualité. Nous n'acceptons pas en effet que le ministère passe à la trappe la dégringolade de la valeur du point d'indice en net estimée à 27 % depuis 1983 et nous continuons à porter la revendication d'un rattrapage (sans oublier les pensions) (cf. 1.3.). Cette question est d'autant plus importante au moment où il faut renouveler une bonne partie de la profession et rendre attractifs nos métiers.

Le SNES condamne et combat la logique que veut mettre en œuvre le gouvernement qui prétend subordonner la revalorisation à une diminution de l'emploi public pour la financer. Un service public d'Éducation de qualité exige la création d'un emploi public statutaire répondant à ses besoins et une rémunération et des perspectives de carrière pour ses personnels à la hauteur de leur qualification et de leur rôle social.

4.1.1. Notre socle revendicatif que nous opposons à l'individualisation des rémunérations et des carrières et aux tentatives de bouleverser l'évaluation reste le suivant: reconstruction de la grille indiciaire (dont intégration des échelons terminaux des hors classes dans une carrière normale; accès des chaires supérieures à l'échelle lettre B); avancement accéléré et raccourcissement de la durée de la carrière; développement de la promotion interne; création des agrégations dans toutes les disciplines et spécialités, notamment agrégation d'éducation; revalorisation des indemnités existantes, mesures spécifiques à l'entrée dans le métier. C'est l'objectif des négociations que nous exigeons aujourd'hui dans la perspective de l'agrégation revalorisée comme référence pour tous en terme de recrutement, de rémunération et de temps de travail.

4.1.2. Master et revalorisation

4.1.2.1. L'élevation du recrutement que nous revendiquons depuis longtemps doit être prise en compte dans notre démarche revendicative.

4.1.2.2. Nos revendications doivent s'articuler avec les conséquences du recrutement au niveau master qui implique la construction d'un nouveau classement indiciaire des corps. Le recrutement au master ne doit pas conduire à ce que s'installe une coupure statutaire et indiciaire entre les « actuels » certifiés/CPE et agrégés et les nouveaux recrutés. C'est d'ailleurs aussi l'occasion de régler enfin les injustices faites aux CO-Psy (dont l'absence de hors classe) et celles faites aux AE et PEGC intégrés sans reconsti-

tution de carrière avec les décrets de 1989 et de 1993 comme pour les actifs comme les retraités.

4.1.2.3. Quelles revendications pour le recrutement au master ?

4.1.2.3.1. Définir l'espace indiciaire des nouveaux recrutés

Dans le cadre des principes que nous défendons dans la fonction publique, les classements indiciaires que nous voulons pour les « nouveaux recrutés » se fondent sur le niveau de qualification exigé au moment du recrutement. Cela signifie que certifiés, CPE, CO-Psy et agrégés recrutés au niveau du master doivent se situer dans un même espace indiciaire.

L'agrégation revalorisée doit être la référence pour tous en terme de classement indiciaire (INM 518-INM 963) et de temps de travail. Le recrutement au master doit permettre de réaliser l'unification des catégories du second degré.



4.1.2.3.2. Quelles mesures transitoires envisager ?

Dans l'hypothèse d'un maintien de deux concours (capes/t, agrégation), cela ne saurait être que transitoire. Cela impliquerait de construire une échelle intermédiaire pour les certifiés et CPE/CO-Psy recrutés au master en posant des jalons dans les deux carrières envisagées pour les certifiés et les agrégés, de telle sorte que l'écart entre les rémunérations initiales se réduise progressivement et d'augmenter considérablement le nombre de postes aux concours de l'agrégation – externe et interne – dans la perspective de l'accès de tous au classement indiciaire des agrégés revalorisés. Nos congrès précédents avaient proposé d'explorer l'hypothèse de construction d'un corps à deux grades. Face à un gouvernement qui cherche à en rabattre sur l'ambition éducative, les choix statutaires ne doivent pas permettre l'éviction des agrégés du second degré et l'alignement de tous sur le corps ayant les

caractéristiques (carrières, services...) les moins avantageuses. Rappelant par ailleurs que les promotions de grade sont actuellement soumises à l'appréciation du « mérite » et de la performance par les hiérarchies locales, cette piste présente des dangers. Le congrès ne retient pas cette hypothèse.

4.1.2.3.3. Pour une dynamique d'unification

Dès la mise en place du recrutement au master, nous affirmons la nécessité de construire les processus d'unification entre actuels et nouveaux recrutés. Dans ces processus, le SNES veillera à ce qu'aucune inversion de carrière ne puisse se produire. Ces processus doivent s'appuyer à la fois sur des dispositifs d'intégration de tous avec reconstitution de carrière dans le corps des agrégés revalorisés par concours internes et listes d'aptitude sur des critères clairs et barémés, sur la création immédiate de nouveaux débouchés de carrière au-delà de l'indice 783 pour les certifiés, CPE et CO-Psy et pour les agrégés l'élargissement de l'accès aux chaires supérieures avec débouché sur l'échelle lettre B. L'unification sera ainsi progressivement réalisée.

4.2. Services et conditions de travail

La question de la charge de travail reste une préoccupation essentielle. De fait, des effectifs surchargés, des dédoublements de classes de plus en plus difficiles, un temps de travail en régulière augmentation (réunions, projets, orientation, communication avec les familles...), nécessite une amélioration urgente de nos conditions de travail. L'enseignement en ZEP exige une reconnaissance de sa pénibilité, ce qui pourrait par ailleurs rendre plus attractifs les postes de ces établissements et permettre de stabiliser les équipes. L'augmentation de la charge de travail passe par ailleurs aujourd'hui par la multiplication de projets, de réunions, d'heures supplémentaires effectives qui sont bien souvent imposées aux enseignants par les pressions des chefs d'établissement. Nous devons amplifier notre bataille contre le recours aux heures supplémentaires, destructrices d'emploi, traduction du discours présidentiel du « travailler plus pour gagner plus ». Elles constituent un obstacle à une véritable revalorisation. Le congrès rappelle leur sous-rémunération et le fait qu'aucun HSE ne peut être imposé. Nous devons poursuivre nos actions pour contrer le remplacement de courte durée (décret De Robien). Le congrès s'oppose au projet de décret qui vise à supprimer la limitation des heures de suppléance impossibles aux collègues. Nous proposons de confirmer les revendications sur nos services et le temps de travail élaborées au congrès de Clermont-Ferrand qui répon-

dent aux exigences des personnels pour mieux travailler et faire face aux défis du système éducatif : 17 heures dont 2 heures forfaitaires pour les certifiés, 15 heures dont 2 heures forfaitaires pour les agrégés ; respect et extension des décharges statutaires ; 35 heures dont 5 heures forfaitaires pour les CPE, temps de service des CO-Psy intégrant celui nécessaire au travail avec les équipes pédagogiques).

De plus en plus les enseignants se voient assigner des missions qui ne sont pas les leurs et pour lesquelles ils ne sont pas formés. Nous nous opposons à ces transferts de mission en particulier des CO-Psy vers les professeurs principaux, ce qui suppose à les refuser et à agir collectivement contre ces transferts.

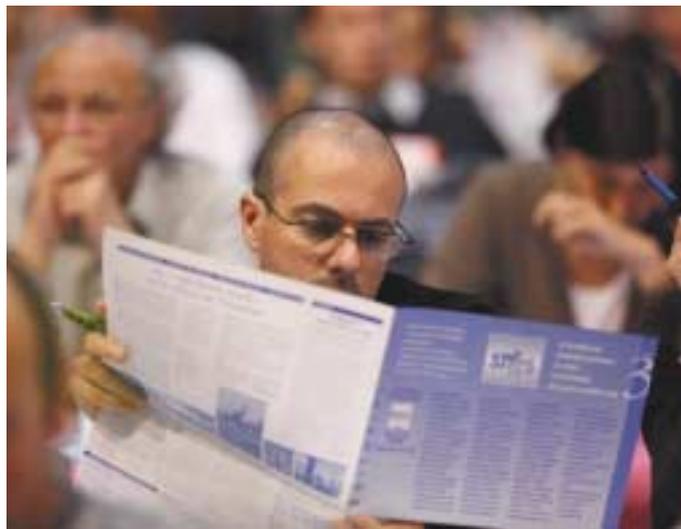
Nous réaffirmons que la définition hebdomadaire du service ne saurait être mise en cause.

Pour le service des certifiés en documentation, le SNES revendique actuellement un forfait de 26 heures prenant en compte leur double fonction, gestionnaire et pédagogique. Si un horaire venait à être attribué à l'enseignement de l'information-documentation en collège et lycée (cf. thème 1), il faudrait réfléchir à un nouveau calcul des services dans lequel les heures d'enseignement compteraient pour deux heures. Ne faudrait-il pas envisager une définition en référence aux décrets de 1950 ? Le congrès propose de mettre à l'étude ces évolutions possibles.

L'exercice du métier de CPE ne peut se concevoir avec un effectif d'élèves dépassant 250, ce qui implique un nouveau recrutement par la création de postes aux concours à hauteur des besoins. La réduction du temps de travail des CPE a été mise en œuvre sans les créations de postes compensatrices. Au quotidien, les conditions de travail se sont alourdies considérablement. La récupération des dépassements d'horaire est souvent difficile voire impossible. La question de la reconnaissance, financière ou non, de cette surcharge de travail se pose. Pour élaborer les solutions revendicatives sur ce point le congrès se donne un mandat d'étude.

Pour les CO-Psy, les conditions de travail se sont aggravées : baisse du recrutement entraînant pour certains collègues jusqu'à cinq établissements pris en charge, tâches supplémentaires, évolution de la population scolaire... Nous revendiquons 500 élèves par CO-Psy.

Le SNES rappelle ses demandes pour mettre fin à l'ensemble des contentieux statutaires et indemnitaires (cf. 1.3.). Le congrès rappelle qu'il faut élaborer des réponses pour résoudre les difficultés que rencontrent les certifiés de « Coordination pédagogique et ingénierie de formation (CPIF) » : définition du service, mutations, déroulement de carrière... Cette situation doit cesser. Les ensei-



gnants CPIF doivent voir leurs droits reconnus qu'ils exercent leur activité en formation initiale ou dans le cadre de la formation continue des adultes (CFC, coordonnateurs GRETA). Pour le moment, la « CPIF » n'a pas d'existence disciplinaire réelle. Le congrès propose de travailler à l'élaboration d'un « référentiel national » et de reprendre la réflexion sur la réouverture et la pérennisation de la « section CPIF » du CAPES.

4.3. Déconcentration et individualisation de la gestion des personnels

4.3.1. En renforçant la déconcentration, le gouvernement développe l'individualisation des « parcours de carrière », qu'il oppose à la revendication syndicale de mesures générales et de cadres collectifs de gestion. Le principe même de carrière est remis en cause, le droit à mutation de tous est attaqué. Dix ans de déconcentration des opérations de mutation ont durablement réduit la mobilité des personnels et favorisé les arbitrages locaux, contenus toutefois par l'action syndicale.

Le SNES réaffirme que les droits de chacun sont d'autant mieux garantis qu'ils sont communs à tous. Cela implique l'amélioration des dispositions statutaires et le retour à une gestion nationale des carrières et du mouvement. Des règles nationales de gestion communes à toutes les académies, fondées sur des critères objectifs, transparents et stables doivent s'appliquer à tous. Concernant les carrières, la déconcentration des opérations de gestion non seulement crée des disparités de traitement entre les collègues relevant d'académies différentes mais aussi au sein d'une même académie par des gestions différentes par discipline. La question de l'harmonisation au niveau national des notations ainsi que des barèmes est plus que jamais nécessaire et le retour à une gestion nationale son-

aboutissement. La déconcentration est au cœur de la politique GRH qui vise à une individualisation des carrières par le biais d'évaluation censée mesurer le « mérite » mais qui a surtout l'avantage pour l'administration de ne pas être soumis au contrôle paritaire comme peuvent l'être les évaluations statutaires (notations administrative et pédagogique). Le SNES récuse le poids croissant donné aux IPR et aux chefs d'établissement dans nos carrières : ainsi, les revendications du congrès de Clermont-Ferrand sont réaffirmées. Le SNES exige tout particulièrement le retour à des critères nationaux objectifs et barémés pour l'accès aux hors-classes.

Concernant le mouvement, le congrès confirme les mandats antérieurs, concernant notamment le profilage des postes, le respect et les équilibres du barème, l'unicité des opérations de première affectation et de mutation (titulaires et néotitulaires). L'attaque contre le paritarisme menée par le ministère à l'occasion du mouvement 2009 est une attaque contre les droits des personnels. Lors de la phase interacadémique le ministère a tenté de s'affranchir du contrôle exercé par les commissions paritaires et d'y substituer une gestion opaque, en diffusant de manière précipitée et anticipée des informations non vérifiées aux demandeurs de mutation, dans l'objectif de limiter et contourner le travail des élus. Les collègues ne s'y trompent pas et leurs réactions montrent non seulement que le ministère s'est déconsidéré mais aussi que le paritarisme en sort renforcé. Cette opération a été mise en échec.

Le SNES combat les atteintes au paritarisme et au droit des personnels à des affectations justes, contrôlées, arrêtées suivant des règles connues de tous et appliquées à tous. Les élus sont porteurs à la fois de l'intérêt général et du point de vue des personnels sur l'organisation et le fonctionnement du service public. Un fonctionnement démocratique de



notre institution suppose de ne pas contourner les CAP ni de mettre la profession devant le fait accompli de la publication d'un mouvement qui n'aurait été vérifié par personne. Le SNES poursuivra sa campagne pour mobiliser les personnels sur les enjeux de ce dossier et sur les menaces pesant sur le paritarisme. Le SNES se donne les moyens d'informer les collègues, d'assurer la transparence sur les affectations et le respect des barèmes. Le SNES exige de l'administration qu'elle donne réellement les moyens aux commissaires paritaires d'exercer pleinement leurs mandats (décharges, documents...).

4.3.2. La question des compléments de service devient très aiguë, en raison des suppressions d'emploi et de postes et en lien avec la réduction des horaires-élèves. Dans la continuité des revendications exposées au congrès de Clermont-Ferrand, le SNES réaffirme ses demandes concernant la suppression du recours au complément de service, le respect de la qualification et de la discipline de recrutement, l'amélioration des dispositions statutaires sur le remplacement (service et affectation des TZR).

4.3.3. La question du remplacement La politique ministérielle renonce à reconnaître le remplacement comme un besoin permanent du service public d'éducation, assuré par des personnels titulaires aux missions spécifiques. C'est le sens de la suppression de 3 000 emplois de remplacement au budget 2009 et du projet de création d'une « agence nationale du remplacement »

dont le but est clairement de liquider l'idée même d'un remplacement assuré par des personnels titulaires et qualifiés, en continuité avec les sous-recrutements aux concours depuis 2004 et avec l'objectif d'accroître « le taux de rendement du potentiel de remplacement ».

MOTION THÈME 2

Médiateurs de réussite scolaire

Le SNES dénonce le recrutement des médiateurs de réussite scolaire, nouveau volant de précaires (recrutés pour 24 mois maximum), chargés de traiter l'absentéisme scolaire dans les établissements dit « difficiles ». Ces nouveaux personnels précaires recrutés sur emplois aidés c'est-à-dire en rupture longue d'emploi, voire en rupture sociale, sans qualification auront en charge des missions assurées quotidiennement par les CPE, les AS. Le ministère organise de manière explicite l'empiètement de missions statutaires par des personnels précaires, sous rémunérés, non qualifiés. Les vies scolaires sont de plus en plus les laboratoires du démantèlement du service public (recrutement local, juxtaposition de contrats précaires, instabilité d'équipes protéiformes).

La lutte contre l'absentéisme passe par un travail complémentaire et coordonné d'équipes pédagogiques et éducatives qui porte autant sur l'analyse des causes, la mise en place de dispositifs de prévention et de remédiation et l'accompagnement des élèves et de leur famille.

Ce dispositif à l'intitulé pompeux « médiateurs de réussite scolaire » détourne deux concepts forts du travail éducatif et social. Il affaiblit et contourne les règles déontologiques – le respect de la confidentialité – de ces catégories de professionnels.

Le SNES refuse que ce travail de suivi personnel, de connaissance de l'élève et de sa famille, du contexte dans lequel il évolue ainsi que la réorientation vers les interlocuteurs qualifiés ne soient effectués par d'autres personnels que ceux dont relèvent aujourd'hui ces missions.

Cette mesure est une véritable « escroquerie » face à un problème aussi complexe.

Le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels :

- à s'opposer à cette mesure ;
- à signer massivement la pétition intersyndicale ;
- à faire voter contre ce recrutement dans les CA d'établissement support ;
- à faire voter dans tous les CA des motions s'opposant à ce recrutement ;
- à se mobiliser pour obtenir les recrutements nécessaires en personnel titulaire et qualifié (CPE, assistantes sociales) permettant de fonctionner en équipe éducative complète.

Là où les recrutements ont eu lieu, le congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels à refuser de voir confier à ces personnels la responsabilité de missions de suivi et d'accompagnement des élèves absents qui sont du ressort de personnels CPE et assistantes sociales.

La pénurie de titulaires remplaçants s'amplifie, la situation du remplacement devient de plus difficile, les conditions d'exercice et de travail des personnels se dégradent considérablement : élargissement des zones de remplacement, affectations de plus en plus fréquentes sur

plusieurs établissements et sur des supports qui ne respectent pas la discipline de recrutement, proratisation systématisée de l'ISSR et remboursement aléatoire des frais de déplacement dans la plupart des académies. Les situations sont diverses selon les académies, mais partout les TZR

MOTION THÈME 2

Département d'outre-mer (DOM)

L'ampleur exceptionnelle du mouvement social dans les Antilles a permis de faire céder le patronat local, le MEDEF et le gouvernement, sur les principales revendications en terme de salaires et de coût de la vie qui prenaient, en particulier, en compte la situation économique, sociale, historiques et géographiques et culturelles de ces départements. La construction d'une large unité sur une plate-forme qui faisait écho aux difficultés et attentes de population a contribué à créer les conditions d'un soutien et d'un engagement populaire sans précédent. Cette mobilisation, les résultats obtenus interrogent le mouvement syndical par son caractère exemplaire mais non directement transposable comme peuvent le montrer par exemple les mobilisations à La Réunion et en Guyane.

Au-delà des acquis immédiats et importants obtenus, il convient aujourd'hui d'être particulièrement attentif sur l'application concrète et entière des accords signés.

De graves difficultés persistent dans les DOM dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle. Ainsi dans l'éducation nationale les

retards en terme de réussite scolaire et universitaire, d'accès aux diplômes et aux qualifications sont importants. Le développement économique de ces territoires, leur intégration dans leur environnement géographique, l'accès de tous à une qualification reconnue exigent une élévation du niveau de qualifications à partir du niveau IV qui ne peut se réaliser que par un véritable investissement de l'État et des collectivités locales dans l'éducation : offre de formation, postes, bâti scolaire et universitaire... Les voies technologiques et professionnelles doivent être développées ainsi que le supérieur des lycées (BTS, CPGE...).

Le nécessaire accès d'un plus grand nombre d'étudiants des DOM aux emplois de cadre A de la fonction publique par les concours suppose une volonté de tous d'améliorer la préparation à ces concours, en particulier à l'Université, à l'opposé d'une politique qui consisterait à faire le choix du dérogatoire dans les règles qui régissent la fonction publique sur l'ensemble du territoire national. Dans l'Éducation nationale, il est indispensable de garantir le même niveau de qualification et de recrute-

ment sur l'ensemble du territoire national. Cela rend plus nécessaire encore dans les DOM la mise en place de prérecrutements. Dans le second degré, la mise en place de concours dérogatoires irait à l'opposé de cette garantie et conduirait à des dégradations importantes pour l'ensemble des personnels enseignants du second degré et sur la qualité de l'offre de formation.

La précarité a pris dans la fonction publique de ces territoires une importance considérable que le SNES ne peut accepter. Elle rend encore plus urgent dans ces territoires un plan de titularisation, comme nous le demandons sur l'ensemble du territoire national. Le gouvernement a lancé une vaste offensive de remise en cause des indemnités spécifiques versées dans les DOM. Le SNES demande que l'ITR soit rétablie et s'applique dans tous les départements d'outre mer. Compte tenu des difficultés particulières d'exercice dans ces territoires (prise en compte de l'éloignement et du coût de la vie), le SNES est fermement opposé à toute remise en cause, même partielle, des surrémunérations qui existent aujourd'hui dans les DOM.

rencontrent les plus grandes difficultés à faire respecter leurs droits.

Cette politique conduit à confier aux recteurs la définition des politiques de remplacement tout en confiant aux chefs d'établissement des responsabilités accrues dans ce domaine (remplacement « à l'interno » institué par le décret Robien, dont nous demandons l'abrogation). La gestion des remplacements doit rester de compétence rectorale, et ne doit en aucun cas être externalisée, en particulier par le biais d'une agence de remplacement qui aura pour effet de généraliser l'emploi de personnels précaires ou intérimaires, voire retraités, pour assurer les missions de remplacement.

Face à la dégradation continue des conditions de travail des TZR, le SNES fait de la question du remplacement une de ses priorités. À ce titre, afin que le remplacement soit une mission attractive et non subie, le SNES réaffirme sa volonté d'améliorer les conditions d'exercice des titulaires remplaçants en exigeant entre autres :

- le rétablissement de bonifications aux mouvements inter et intra ;
 - le respect de la discipline de remplacement ;
 - l'affectation stricte sur la zone de remplacement avec le respect d'un délai pédagogique préalable ;
 - le principe de la distinction entre l'indemnisation de tous les frais de déplacement réellement engagés et l'indemnisation de la pénibilité de la mission.
- Dans ce sens, le congrès mandate le secrétariat national pour réfléchir à une refonte du système indemnitaire des TZR. Le SNES exige le maintien dans toutes les académies de la consultation des instances paritaires pour les opérations d'affectation des TZR.

À cet effet, pour mieux impulser le nécessaire combat des TZR et lui donner une perspective nationale à l'échelle de l'ensemble de la profession, coordonner et unifier les actions académiques, faciliter et renforcer le travail des S3 et le militantisme des TZR au sein du syndicat, un groupe national TZR est créé en liaison avec les secteurs Emploi et Intercatégoriel de la section nationale, en se donnant les moyens suffisants de communication et d'action, notamment par la création d'une liste d'échange S3/S4 qui permettrait une meilleure coordination entre les académies, par la tenue régulière de réunions au S4 sur l'actualité des TZR, par des stages de formation des militants S3, par l'attribution d'une place régulière dans l'US aux problèmes TZR...

4.4. La situation des non-titulaires

L'emploi des non titulaires est menacé par les suppressions de postes et le développement des heures supplémentaires. Les succès de l'action syndicale de refus



des HS ont permis le réemploi de certains d'entre eux.

Face à la réduction des postes aux concours, à la volonté de développer le recours au contrat, l'intervention syndicale sur ce dossier est essentielle (cf. 1.4.).

Les mandats d'un réemploi de tous et de l'abolition de la vacation, de l'arrêt du recrutement de nouveaux non titulaires, d'un plan de titularisation demeurent d'actualité. Le congrès de Clermont-Ferrand a formalisé nos demandes de deux grilles indiciaires revalorisées pour tous les non titulaires et formulé l'exigence d'un droit à mutation volontaire des personnels en CDI, y compris au niveau interacadémique. Le congrès propose de l'organiser par un dispositif de type « *ineat-exeat* », respectant les capacités d'accueil des académies et contrôlé par un groupe de travail national. Ce droit serait ouvert à tous les contractuels ayant exercé depuis plusieurs années et qui doivent suivre un conjoint. Il faut que leur ancienneté, et sa traduction sur le traitement, soit reconnue dans l'académie d'arrivée.

Les contractuels en CDI sont censés exercer dans le ressort de l'académie. À l'opposé, certains recteurs tentent de les affecter définitivement sur des emplois vacants, soustraits au mouvement des titulaires, ce qui n'est pas acceptable pour le SNES. A chaque non-titulaire doit être proposé un établissement de rattachement. Les non titulaires doivent percevoir des indemnités de déplacement.

Les affectations annuelles, comme les demandes de changement de zone au sein de l'académie, doivent être examinées en CCP à l'issue des mouvements intra. Vacataires et contractuels sont mis en concurrence à tel point que l'ancienneté des agents n'est plus assurée pour l'octroi d'un poste et les affectations. Tous les non titulaires doivent être affectés en fonction de leur ancienneté et de leurs vœux.

4.5. L'évaluation des personnels

Les orientations gouvernementales ont été confirmées : des discours présidentiels (Nantes, Lille) aux propositions Pochard et au rapport Silicani, s'affirme la volonté de faire de l'évaluation une des pierres angulaires de la casse du statut de la fonction publique et d'individualiser la gestion des personnels au service du désengagement de l'État et de l'affaiblissement des services publics. La mise en compétition permanente des individus est destructrice des solidarités collectives et s'oppose aux exigences du travail en équipe. Les pressions sont énormes et c'est, dans ce cadre, que s'inscrivent les attaques ministérielles contre le paritarisme.

Nous y opposons nos demandes de transformation de l'évaluation telles que nous les avons formulées dans nos derniers congrès. Le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, la place accrue qui leur est donnée dans certaines opérations de promotion (hors classes par exemple), et qu'on voudrait leur donner dans les opérations de mutation (profilage des postes, hors barème) sont largement récusés et ne sont pas admissibles. Les nouvelles modalités d'évaluation par avis remettent en cause le principe de la double notation, renforcent et étendent le pouvoir des CE, ne prévoient aucune possibilité réelle de contestation, ne conduisent à aucune amélioration des pratiques et nient de fait les missions premières d'aide et de conseil qui sont celles de l'inspection. Elles ajoutent à l'opacité de leurs critères celle propre à la forme de l'avis qui rend impossible toute analyse. Elles vont à l'encontre de nos demandes de transformation de l'évaluation telles que nous les avons formulées dans nos derniers congrès. Le SNES en exige l'abandon.

Le référentiel de compétences mis en place l'an dernier pour l'évaluation des stagiaires confirme nos analyses et nos

critiques du cahier des charges et la validité de nos mandats de Clermont-Ferrand. Par les critères énoncés et par le découpage en microcompétences il montre clairement la volonté de dénaturer notre métier, d'alourdir la charge de travail et de faire des jeunes enseignants, dès leur entrée dans le métier, des exécutants dociles. Le SNES rappelle qu'il rejette le référentiel de compétence et qu'il poursuivra ses actions pour faire modifier le « cahier des charges ».

Le SNES reste attaché à la double notation, il s'oppose à ce que les chefs d'établissements puissent avoir une quelconque compétence en matière d'évaluation pédagogique. Il rappelle ses demandes de transparence ; la notation pédagogique doit faire l'objet d'un suivi en CAP et doit pouvoir faire l'objet d'un recours auprès des instances paritaires. Pour les certifiés, des commissions d'harmonisation de la notation pédagogique doivent se réunir effectivement chaque année dans les académies, et des représentants des personnels doivent y participer. Des plans contraignants de résorption des retards d'inspection doivent être mis en œuvre dans le cadre d'un respect imposé de la grille-cible de notation. À défaut, des procédures nationales automatiques de requalification des notes doivent être appliquées.

Notre revendication de création d'inspections spécifiques qualifiées dans les disciplines (documentation, technologie, éducation) doit enfin être satisfaite, l'écart entre l'inspection vie scolaire et le haut niveau de qualification exigé par le master, la rendant plus urgente encore. La conception de l'évaluation que nous revendiquons doit faire l'objet d'une prise en charge plus collective dans nos professions.

Il faut construire sur ces questions une riposte collective à la hauteur des enjeux. Pour y parvenir, il est nécessaire d'organiser une campagne d'information, en s'appuyant notamment sur les critiques développées et sur les résultats obtenus dans les diverses académies.

4.6. La question de la programmation pluriannuelle

La revalorisation ambitieuse de nos métiers que nous revendiquons implique que notre congrès réfléchisse à une programmation pluriannuelle des mesures. Cette programmation doit comporter des mesures significatives immédiates qui n'écartent personne et fixer clairement les perspectives comme les échéances.

4.7. Les personnels de surveillance

Dans nos derniers congrès, nous avons retenu l'objectif de reconstruire un statut amélioré d'étudiant-surveillant. Cet objectif doit rester le nôtre. Nous avons

défini au congrès de Clermont-Ferrand une série d'exigences majeures pour les assistants d'éducation. Nous les confirmons pleinement. Le recrutement doit être académique pour trois ans renouvelables et inclure des critères sociaux. L'amélioration de la situation des AED est urgente et nécessite un investissement de tous les militants. Elle passe par la création de collectifs dans les académies, chargés de coordonner et généraliser les actions militantes.

Il est nécessaire de réduire leur temps de travail annuel et hebdomadaire pour favoriser leur réussite dans les études supérieures et dans leurs projets professionnels et, dans l'immédiat, augmenter le crédit d'heures et le rendre obligatoire. Une formation à la prise de fonction est indispensable. Le SNES exige le respect du droit à formation et de la circulaire de 2008 sur le droit à autorisation d'absence pour examens et concours et réengagera une campagne pour les faire prévaloir et les améliorer. Il est important de permettre à ces personnels de mettre un terme sans préavis à leur contrat dans tous les cas où la réussite à un concours, l'admission à une formation ou l'accès à un nouvel emploi l'exigent.

La surveillance n'est pas un métier mais une fonction. La pérennisation dans ces fonctions ne peut exister.

Pour les personnels en place, il faut intégrer dans leur temps de travail, une formation qualifiante leur permettant d'aboutir à une insertion professionnelle an fonction de leur souhait.

Six ans après la création de la catégorie des assistants d'éducation, la situation de ces collègues confirme les précédentes analyses du SNES :

- la vague des premier(s) recruté(e)s va pointer directement au chômage ;
- la promotion sociale n'a pas été réalisée ;
- les AED ont pallié le manque de personnels dans d'autres postes que ceux de la « vie scolaire ».

La situation des personnels qui arrivent au terme des six ans d'emploi sans perspective professionnelle doit être examinée au cours de la dernière année de leur contrat : ils doivent se voir proposer une validation des acquis de l'expérience, ouverture du crédit de formation à la reconversion, des formations qualifiantes pour garantir à tous une véritable insertion professionnelle pour des métiers qualifiés, y compris pour leur permettre l'accès à des emplois statutaires dans la fonction publique. Ces mesures sont urgentes à obtenir. Des dispositifs spécifiques à caractère exceptionnel doivent donc être mis en œuvre pour que ces personnels ne soient pas renvoyés à la précarité voire au chômage, ce que le SNES ne saurait accepter.

Les « vies scolaires » ne devant plus être la variable d'ajustement des politiques de l'emploi, le SNES rappelle qu'il récuse le



recours aux contrats type CAE particulièrement précaires, le SNES dénonce la décision ministérielle récente de recruter des « médiateurs de réussite scolaire » et appelle à s'y opposer dans les établissements et les conseils d'administration. Nos congrès précédents n'ont pas retenu les pistes de création de nouveaux métiers. Avec l'objectif de ne pas laisser le ministère par le recrutement de nouveaux précaires, encore plus précaires, poursuivre dans le brouillage des missions, ce qui remet en cause l'emploi statutaire, le congrès de Perpignan propose d'ouvrir une réflexion pour faire des propositions qui respectent nos mandats.

4.8. Quel statut pour les Assistants vie scolaire (AVS) ?

La scolarisation des élèves en situation de handicap nécessite la contribution de personnels spécialisés. Le SNES demande un bilan de la situation de scolarisation des élèves handicapés et des conditions de l'encadrement par les AVS. Les AVS sont actuellement recrutés sous contrat d'AED, ce qui n'est nullement adapté, et entraîne trop souvent un turn-over insupportable et illogique au vu de la spécificité de leurs missions. Celles-ci doivent requérir une qualification particulière et adaptée.

Nous considérons qu'il est nécessaire de créer un statut particulier correspondant à ce métier nouveau de l'éducation. Nous proposons de le situer en catégorie B et de travailler dans un cadre fédéral à la définition des conditions de recrutement et de formation, d'emploi et d'exercice. Nous rappelons que la voie principale d'accès à la fonction publique est le concours. Les conditions d'accès à ce nouveau métier pour les AVS actuellement en fonction devront être prises en considération dans ce cadre : une formation complémentaire accompagnée d'une validation de l'expérience professionnelle permettrait de les sortir de la précarité tout en leur offrant de réelles perspectives.

5. LAÏCITÉ

Le SNES confirme les mandats de ses derniers congrès. En particulier le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques. Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle.

Le SNES rappelle aussi son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre européen.

5.1. Le contenu des discours prononcés notamment au Latran et à Riyad est inacceptable.

Dans de nombreuses parties de ces discours il s'agit d'une charge sans précédent, de la part d'un président de la République, contre le principe même de laïcité :

- valorisation de « l'espérance religieuse » contre la morale laïque alors que le choix et la richesse de la laïcité sont justement de ne pas s'immiscer dans cette « aspiration à l'infini », laissant chaque citoyen, sur ce sujet, libre de sa propre réponse ;
- appel aux religions pour aller à la rescousse des politiques libérales qui accroissent les inégalités, mettent à mal les solidarités et fragmentent le lien social ;
- primauté du religieux sur le laïque et de la croyance sur la connaissance dans la transmission des valeurs, la définition du « bien et du mal » contestant à l'homme et à la société la capacité, sans la religion, de définir ce qui est bien et mal contestant la morale laïque et sa richesse ;
- volonté de ramener l'identité nationale aux racines chrétiennes.

5.2. Le SNES condamne ces propos venant d'un président de la République en exercice avec la plus extrême fermeté dans le sens où il remet en cause le pacte laïque de la République. Le SNES rappelle son attachement à la laïcité qui est un élément majeur du lien politique. La philosophie laïque promeut une sphère publique fondée sur la raison et l'esprit critique, espace de débats, de confrontation des projets et des choix. Le SNES refuse que pour préserver l'ordre établi, les croyances, la morale et l'espérance religieuses se substituent à la citoyenneté, à l'aspiration au progrès social. Il rappelle aussi son attachement sans faille à la loi de 1905 en ce qu'elle garantit la liberté de conscience et de culte mais impose que la République ne reconnait ni ne soutient aucun culte par quelque forme que ce soit. Elle garantit ainsi à l'encontre du prosélytisme religieux la liberté absolue d'être sans religion.

5.3. Si le président de la République dit qu'il ne modifiera pas « les grands équilibres de la loi de 1905 », le contenu même de son discours constitue une remise en cause d'éléments essentiels de cette loi qui impose à l'État et à ses représentants (en particulier le premier d'entre eux) une stricte neutralité. En proposant une « laïcité positive », N. Sarkozy donne une connotation négative aux principes de laïcité tels qu'ils existent aujourd'hui et laisse donc planer la perspective de leur remise en cause.

La très large unité du mouvement laïque au lendemain des propos de N. Sarkozy, l'indignation qu'ils ont suscitée doit permettre de maintenir une forte et active vigilance contre toute tentative de remise en cause de la laïcité dont la loi de 1905 est la clef de voûte.

5.4. Plus récemment, l'accord passé entre la France et le Vatican visant à une reconnaissance systématique des titres et diplômes attribués par les universités catholiques est une nouvelle atteinte à la laïcité. De plus elle conduit à une remise en cause du monopole des grades universitaires par l'État.

En effet cet accord met en place une reconnaissance a priori des diplômés attribués par les universités catholiques en lieu et place d'un contrôle systématique de l'État par le recteur ou dans le cadre de convention entre les universités publiques et les universités catholiques. Le SNES dénonce cet accord et exige sa remise en cause. Il recherche avec les mouvements laïques les conditions d'une réaction unitaire.

Enfin, de manière insidieuse, les intrusions de communautés et courants religieux dans les institutions et services publics se multiplient. Les théories proches du créationnisme en sont un exemple. Dans cette optique, l'application et le renforcement de la législation sur la lutte contre les sectes sont nécessaires. Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une histoire, une philosophie ou une économie officielles au travers des programmes (qui ne peuvent être conçus que par des universitaires et enseignants). Parallèlement, nous dénonçons les partenariats exclusifs avec des entreprises privées.

5.5. Le SNES continuera d'œuvrer à la pérennité et au développement du cadre unitaire constitué au lendemain des discours du président de la République. Il continuera de tenter de la structurer afin de leur permettre d'être un outil d'information et de campagne pour la défense et la promotion de la laïcité dans notre pays. Il défendra la création de déclinaisons locales de cette structure unitaire.

THÈME 3

Pour des alternatives économiques et sociales

RAPPORTEURS

Philippe Castel, Odile Cordelier, Élisabeth Labaye, Claudie Martens, Boris Thubert

INTRODUCTION

La planète est aujourd'hui confrontée à une crise multidimensionnelle du système capitaliste d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelle qui met en évidence la nécessité de promouvoir des alternatives au niveau mondial.

En effet, pour le SNES, cette crise est la conséquence des politiques mises en œuvre dans le cadre des évolutions du capitalisme, financiarisé et mondialisé qui affectent toutes les sociétés du monde. C'est pourquoi le SNES inscrit sa réflexion dans la rupture avec les logiques du capitalisme qui mettent les peuples en concurrence, s'efforcent de défaire les solidarités et de démanteler les droits acquis par les luttes, et épuisent la planète.

Cette crise légitime les analyses et les alternatives, reposant sur la volonté de rééquilibrer le partage des richesses en faveur du travail, de satisfaire les besoins sociaux. Si les États sont nécessaires pour impulser des relances et des réformes allant dans ce sens, la crise montre en même temps la nécessité d'une nouvelle coopération économique et de nouvelles réglementations internationales, au sein de l'UE en premier lieu.

Les pistes à travailler sur le long terme, passent par des politiques publiques qui mettent l'épargne au service d'un développement économique respectueux de l'environnement et qui organise un autre partage des richesses créées mises au service du développement d'une société plus juste, plus solidaire, redistributive, garante des libertés publiques et sans discrimination. Fidèle à un syndicalisme ancré dans une pratique au plus près des personnels qu'il représente et qu'il défend, mais qui inscrit son action dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale, le SNES a la responsabilité de contribuer à la construction de ces alternatives.

Dans l'immédiat, il est de la responsabilité du mouvement syndical et donc du SNES à son niveau de construire des propositions pour défendre les salariés et en particulier les plus fragiles contre les effets de la récession, défendre les droits imprescriptibles (droit à un revenu et à un logement décent, droit à la santé, droit à la culture), pour exiger des avancées sociales, pour étendre et élever le niveau



de la protection sociale pour tous, et pour bâtir l'avenir en investissant dans l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation, les services publics. Cela passe en particulier par l'abrogation de la loi TEPA, une autre politique pour les services publics qui font l'objet d'attaques depuis plusieurs années dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Leur avenir constitue un enjeu essentiel dans le débat démocratique et pour le mouvement social. La place donnée aux services et à l'emploi public dans l'appel unitaire à la mobilisation pour le 29 janvier et le 19 mars et le succès de ces mobilisations, viennent de le rappeler. Pivot des politiques de réduction des inégalités sociales, les services publics doivent aussi être considérés comme un levier important pour remédier à la crise, garantir le développement économique et participer à la fondation d'un nouvel État social. C'est dans ce cadre que le SNES se donne pour vocation et pour priorité de promouvoir une ambition éducative fondée sur la citoyenneté, la diffusion de la culture et de la démocratisation, et de développer ainsi des alternatives au thème de la « société de la connaissance » tel qu'il est théorisé d'un point de vue libéral.

Propositions et mobilisations doivent s'inscrire plus largement dans le cadre international. Cela nécessite d'intensifier le travail avec les organisations syndicales

et les divers mouvements sociaux à l'échelle européenne et internationale.

1. VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. Constat

La crise qui sévit dans le monde révèle progressivement ses différents aspects qui se renforcent mutuellement : crises financière, économique, alimentaire, sanitaire, écologique.

1.1.1. Les crises financière et économique mondiales qui ont éclaté en 2008 s'expliquent par la recherche accélérée de profits immédiats et de plus en plus importants, sans fondements productifs (cf. par exemple le développement des fonds de pension). Leur hausse à un rythme accéléré vis-à-vis de la croissance ne pouvait durer sans un creusement, de plus en plus insupportable des inégalités sociales et économiques et de l'endettement. La croissance a été tirée par le crédit, seul moyen de maintenir les dépenses des ménages confrontés à la baisse du pouvoir d'achat par la stagnation des salaires. La multiplication du crédit hypothécaire et la spéculation sur

le crédit dans un système financier mondialisé non contrôlé, a entraîné la crise bancaire, financière et des liquidités que nous connaissons actuellement.

La récession grave qui en résulte commence à faire sentir ses effets.

En France, elle touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités, accroît les inégalités déjà largement renforcées par les choix politiques du gouvernement avec la loi TEPA et la diminution des dépenses publiques. De nombreuses entreprises confrontées aux baisses d'activité annoncent des plans de licenciement ou utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés. D'autres utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires. C'est intolérable et inadmissible.

L'aggravation de la situation montre cruellement l'absence de crédibilité du plan de relance du gouvernement.

Faute de vouloir rompre avec les logiques du pacte de stabilité et le principe de concurrence, les choix de la banque centrale européenne, les États membres de l'Union Européenne ne parviennent pas à construire une réponse commune et forte à la crise, les plans se déclinent dans chaque état avec un minimum de concertation et beaucoup de divergences. Les nouveaux pays membres sont les plus en difficulté dans l'indifférence des autres.

Le SNES doit affirmer que les solutions collectives sont les seules issues à la crise et au dépassement des contradictions du capitalisme, et doit poser la question de la réappropriation sociale de l'économie par tous les citoyens.

1.1.2. La crise écologique due au mode de développement est désormais reconnue comme crise profonde. Elle peut devenir catastrophique et irréversible pour l'humanité entière. Le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) 2007 estime entre 1 et 6 °C l'élévation de la température moyenne terrestre d'ici la fin du siècle avec comme conséquences dans les 40 ans l'élévation du niveau de la mer, des inondations littorales accrues, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, la disparition de 20 à 30 % des espèces animales et végétales connues. Faute de mesures rapides, les



changements climatiques pourraient également. avoir des conséquences économiques et sociales de grande ampleur :

- une récession économique catastrophique avec un coût de 5 500 milliards d'euros ;
- la multiplication des éco-réfugiés, nouveaux migrants contraints.

Dans le même temps de nombreuses ressources naturelles s'épuisent, la déforestation s'amplifie la pollution des eaux et des sols s'étend. La biodiversité s'effrite. Les problèmes écologiques trouvent leur source dans les modes de production et de consommation et dans les déséquilibres entre le Nord et le Sud. Ils sont essentiellement dus aux modes de développement des pays dits du « Nord » depuis la révolution industrielle dont l'empreinte écologique est énorme. Aujourd'hui 20 % de la population mondiale la plus riche continue de consommer 80 % des ressources.

1.1.3. Au début de l'année 2007, les prix de bon nombre de denrées alimentaires de base ont fortement augmenté, déclenchant des « émeutes de la faim » dans les pays en voie de développement en 2007 et 2008. Ces variations de prix, pour une part dues à la spéculation en lien avec la libéralisation des marchés sous l'égide de l'OMC, pour une part liée au développement des agrocarburants sont à l'origine de crises alimentaires affectent une large partie de la population mondiale.

1.1.4. Les effets de ces crises sont particulièrement lourds sur les pays les plus pauvres et sur les populations les plus défavorisées de pays plus riches entraînant une explosion des inégalités. Les réponses à court terme passent par des plans de relance économique concertés pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Toute aide publique accordée à une entreprise doit être conditionnée à des exigences sociales: pas de licenciement dans les entreprises qui dégagent des profits, limitation des CDD, augmentations salariales...

Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'État. qui doit exiger la transparence des comptes et des opérations financières, la levée du secret bancaire, l'interdiction de transactions avec les paradis fiscaux. Ce contrôle peut s'exercer dans le cadre de prises de participations effectives et contraignantes dans les conseils d'administration de ces sociétés qui peut aller jusqu'à des nationalisations. L'idée d'un pôle public bancaire doit être explorée dont les missions pourraient être la surveillance des banques, et des opérations bancaires, la lutte contre les paradis fiscaux où qu'ils soient, l'orientation du crédit vers la production et la consommation et non vers des

opérations spéculatives, l'aide au désendettement des ménages les plus pauvres, le développement du microcrédit...

Elles passent aussi par la réglementation de la sphère financière internationale mettant un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système et encadrant les mouvements de capitaux. Elles nécessitent aussi le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. Mais ces crises sont le résultat d'un mode de développement, de production et de consommation. Les appels au « retour de la croissance » ne sont pas une vraie réponse. On ne peut accepter une conception strictement productiviste et quantitative. Il faut prendre en considération la qualité, le travail non marchands, les conséquences économiques et sociales de la production ainsi que les limitations physiques de la planète. La croissance doit viser à satisfaire les besoins de la population planétaire en privilégiant le développement « soutenable », la nécessité des circuits courts, l'économie sociale et solidaire, les coopérations plutôt que la concurrence. De nouveaux indicateurs de développement autres que le PIB doivent être retenus, incluant l'accès à l'éducation, la santé, la protection sociale, l'écart entre les revenus, l'impact sur l'environnement et la pression sur les ressources naturelles

1.2. Place, rôle et reconnaissance du travail

Notre société doit affirmer la place centrale de l'être humain dans le travail, qui constitue un élément structurant de notre société, avec ses connaissances, sa qualification, sa créativité. Le travail devrait être une force d'émancipation et de reconnaissance sociale, mais il est dénaturé par la pénibilité de certains emplois, le chômage massif et la précarisation des emplois. Les inégalités de salaires se sont accentuées, au détriment des salarié(e)s précaires et des jeunes, plus particulièrement les femmes. Se sont dégradées aussi les conditions d'entrées dans l'emploi, les conditions de premières embauches (CDD généralisés), mais aussi dans le cadre de l'éducation, le recours fréquent à des personnels précaires avec des conditions salariales de plus en plus difficiles.

Les collectifs de travail ont été affaiblis par les modes de management et les politiques d'individualisation du contrat de travail, des carrières et des salaires, culpabilisant les salariés et les mettant en concurrence. Ces pratiques ont généré chez beaucoup une souffrance au travail, mais aussi des formes de résistance que les syndicats doivent relever, dans toute leur diversité et analyser car elles s'inscrivent dans une réflexion globale sur les formes nouvelles, repensées de l'action syndicale.

De ce point de vue, le SNES et la FSU doivent bien mieux prendre en charge la question du travail dans leurs propres secteurs. C'est notamment ainsi que le syndicalisme que nous portons sera plus efficace parce que plus en prise avec la réalité quotidienne de nos collègues. Ainsi, il est nécessaire que les recherches déjà accomplies dans le cadre d'un partenariat entre le CNAM et le SNES irriguent l'ensemble de la structure syndicale. C'est le travail qu'il faut « soigner », et non pas seulement soigner les personnes que le travail prescrit aujourd'hui détruit.

Reconnaître le travail comme facteur d'émancipation, de création de richesses et de solidarités suppose donc de transformer profondément le mode de rémunération, mais aussi le cadre, les modalités, les conditions de travail, la démocratie au sein de l'entreprise, du service, de l'établissement. Cela suppose de porter des revendications qui donnent aux salariés du pouvoir sur leur travail, de renforcer encore plus la législation sur le travail, de veiller à son respect, d'améliorer toutes les formes de protection sociale solidaire, des revendications qui créent de nouvelles garanties collectives (environnementales, sanitaires), qui prennent en compte le parcours professionnel jusqu'à la retraite, de rendre aux travailleurs la part de richesse qu'ils produisent ou ont produit. Les problématiques liées à la pénibilité du travail doivent avoir une place centrale dans les discussions entre partenaires sociaux, afin que cela débouche sur des mesures compensatoires concrètes

La reconnaissance du travail suppose aussi celle des travailleurs à la retraite. Les retraités s'inscrivent dans le présent, même s'ils sont aussi porteurs de mémoire Leur participation active à la vie de la cité, contribue à la qualité du « vivre ensemble », au développement des liens sociaux et intergénérationnels Ils sont aussi des agents économiques qui organisent et opèrent des transferts financiers intergénérationnels. Ces activités non marchandes sont sous-estimées, seuls sont mis en évidence le vieillissement et le niveau des pensions, comme des « fléaux » qui hypothéquaient l'avenir.

1.2.1. Les politiques d'emploi

Le chômage est reparti à la hausse, la crise a en elle-même un effet dévastateur, mais certaines entreprises en profitent pour licencier alors qu'elles ne sont pas menacées. De tels licenciements par des entreprises réalisant des profits doivent être interdits, ce qui justifie le rétablissement de l'autorisation préalable de licenciement. Les délocalisations de toute entreprise ayant touché de l'argent public doivent être conditionnées au remboursement des exonérations de cotisations sociales et des allègements fiscaux dont elles ont bénéficié. La priorité doit être le

plein-emploi bien rémunéré et le temps partiel imposé doit être combattu.

La multiplication des emplois faiblement rémunérés et à temps partiel (5,2 % des actifs dont 80 % de femmes le subissent et voudraient travailler plus), notamment dans les emplois de service, crée une nouvelle catégorie, celle des travailleurs pauvres. 13 % des salariés sont précaires, les jeunes sont particulièrement touchés. Le diplôme reste protecteur, mais ne suffit pas à garantir une insertion rapide et durable des jeunes dans l'emploi. Stages et contrats précaires sont devenus le mode d'entrée des jeunes dans la vie active. À la qualification, les patrons veulent substituer « l'employabilité », aux savoirs et savoir-faire, des « compétences » identifiées par le seul employeur. La formation initiale ne doit pas avoir pour seule fonction de permettre l'insertion professionnelle des jeunes, mais la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives et dans le contrat de travail demeure la garantie d'un lien conforté entre formation initiale et emploi. (voir thème 1). Par ailleurs une réforme ambitieuse de la formation professionnelle continue dans le cadre du service public est nécessaire, puisque celle-ci concerne paradoxalement les salariés les plus formés initialement. Cette inégalité d'accès limite son rôle correcteur. Le syndicalisme doit être particulièrement attentif aux catégories de salariés précaires, souvent isolés, ainsi qu'aux travailleurs sans-papiers. Par ailleurs, le patronat a pris prétexte des 35 heures pour intensifier le travail provoquant un accroissement des maladies « professionnelles » (stress, maladies musculo-squelettiques etc.); cette intensification s'est traduite par des gains de productivité qui n'ont pas profité aux salariés. Toute politique de l'emploi suppose de s'attaquer aux profondes inégalités dans la répartition des richesses. Pour le SNES, les gains de productivités, la valeur ajoutée créée doivent profiter aux salaires et aux investissements productifs et non à la rémunération des actionnaires et à l'alimentation de la spéculation financière. Ce renversement de tendance ne peut être obtenu que par un rapport de forces établi par l'ensemble des salariés. Les politiques macro-économiques doivent favoriser une croissance massive d'emplois de qualité, respectant des critères écologiques et sociaux. La polarisation actuelle entre une minorité d'emplois très qualifiés et une masse d'emplois réputés non qualifiés, est contestable. La satisfaction des besoins sociaux existants, ainsi que les nouveaux besoins sociaux qui devront obligatoirement se développer si on veut conserver un niveau d'encadrement de la société digne d'un pays développé du XXI^e siècle (santé, éducation, services à la personne, logement, transports) nécessitent la relance de créations de postes dans les services publics

de ces secteurs sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les territoires qui souffrent de situations contraignantes (ruralité forte, espaces montagnards, espaces insulaires, zones urbaines de peuplement socialement en difficultés...). Et la réduction de l'offre d'emploi public contribue à la diminution moyenne des emplois qualifiés. Dans le secteur privé, le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, comme les emplois statutaires dans le secteur public et le temps partiel doit être réservé au salarié demandeur. Le SNES dénonce la volonté d'aller vers un contrat unique, cela constitue une atteinte aux droits des salariés en CDI, sous couvert d'uniformité des contrats de travail. Les emplois aidés doivent être combattus tant qu'ils ne constituent qu'un moyen de substitution aux emplois statutaires et aux CDI.

1.2.2. Les salaires

Depuis une trentaine d'années, la part des salaires dans le PIB s'est fortement détériorée; globalement 11 % du PIB est passé du travail au capital, ce qui représente environ 200 milliards d'euros par an; les gains de productivité alimentent la hausse considérable des profits, au détriment des salaires. Il faut renverser cette tendance si l'on veut promouvoir une autre logique économique et sociale. Le SNES revendique un plan de rattrapage des pertes de salaires subies depuis la désindexation de 1983 (27 % du pouvoir d'achat). Il exige dans un premier temps une hausse immédiate des salaires de 5 % puis un rattrapage des 22 %

restant sur 5 ans. Il est temps de rompre avec la politique de baisse du coût du travail, de revaloriser les salaires, en lien avec l'augmentation de la productivité et l'amélioration des qualifications. Les diplômes et qualifications doivent être mieux reconnus au niveau des salaires par le patronat et par l'État employeur. Aujourd'hui 80 % des salariés à temps complet du privé touchent moins de 2300 euros, et l'inégalité entre hommes et femmes s'accroît quand on s'élève dans la hiérarchie des salaires. L'égalité salariale homme-femme doit être respectée. Il faut un nouveau partage des richesses en faveur des salariés et exiger dès aujourd'hui le SMIC à 1500 euros net mensuels, avec la revalorisation de toute l'échelle des salaires.

Cette hausse des salaires ne doit pas se réaliser sur la partie variable (heures supplémentaires, primes au mérite...) déterminée souvent par les supérieurs hiérarchiques, car elle permet un contrôle politique et moral sur les salariés et crée des concurrences inacceptables. C'est par le salaire fixe, de base que le salarié doit gagner ce qui lui est nécessaire pour vivre et non par un salaire mobile qui crée insécurité et atteinte à la dignité des travailleurs.

1.2.3. Le temps de travail

La loi TEPA, dont le SNES demande l'abrogation, a notamment multiplié les heures supplémentaires défiscalisées et exemptées de cotisation sociale au nom du « travailler plus pour gagner plus » a favorisé les suppressions d'emplois, et renforcé l'inégalité entre sala-

riés. C'est encore plus inacceptable quand tant de salariés sont touchés par le chômage partiel.

De même, le SNES conteste une extension du travail le dimanche qui remettrait en cause les droits des salariés, sans que cela puisse améliorer la situation économique.

Les attaques contre les 35 heures, (dont tous les salariés n'ont d'ailleurs toujours pas bénéficié), le chantage aux licenciements sont monnaie courante pour s'en prendre aux droits des salariés. Le SNES revendique une réelle réduction du temps de travail sans flexibilité et sans « modération salariale » étendue à tous, privé comme public.

Au plan européen, le projet de révision de la directive sur le temps de travail a été rejeté par le Parlement européen le 18 décembre 2008. La mobilisation des salariés initiée par la CES a pesé pour exiger une limitation de la durée maximale du temps de travail et la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. La France ne doit en aucun cas cautionner l'application des directives instaurant une réglementation moins favorable que la sienne.

1.2.4. Le RSA

Présenté comme la mesure sociale phare du gouvernement, le RSA qui se substitue à d'autres minima sociaux, pêche par plusieurs défauts dont un financement insuffisant, qui va peser sur le suivi et la mise en œuvre. Surtout il permet aux patrons de recruter des temps très partiels faiblement rémunérés et ne comprend aucune obligation pour les

employeurs (obligation d'ouvrir des négociations sur les bas salaires, diminuer les emplois à temps partiel). Cette situation est d'autant plus grave que cela s'applique en même temps que « l'offre raisonnable d'emploi » que les chômeurs ne pourront pas refuser. Il serait inacceptable que le RSA soit pris en compte dans le calcul de l'APL. Il ne pourrait de toute façon enclencher une sortie de la pauvreté, éviter l'opposition qu'il génère entre travailleurs pauvres méritants qui voudraient travailler et ceux dont la pauvreté serait « méritée », qu'en s'inscrivant dans un ensemble de politiques sociales (formation, santé, garde d'enfants, transports, logement, emploi des femmes, prise en charge du coût de l'enfant, aides pour une meilleure estime de soi) afin de permettre une reprise d'un emploi sur le long terme. Parallèlement, le gouvernement a réduit les droits des chômeurs et n'a rien mis en place concernant les bas salaires dans les entreprises.

1.2.5. L'allocation d'autonomie

Les jeunes sont les principales victimes du chômage et de la précarité. Entre 18 et 24 ans, le taux de pauvreté est à son niveau le plus élevé, 18,6 % chez les femmes et 16,4 % chez les hommes. Avant 25 ans, ils n'ont pas droit au RMI sauf s'ils ont des enfants (ni au RSA). Si les solidarités entre générations, en particulier entre parents et enfants sont importantes, elles se caractérisent aussi par de grandes inégalités. La FSU s'est prononcée pour une allocation d'autonomie pour la jeunesse. Cette allocation d'autonomie permettrait de donner un statut social aux jeunes, qui favoriserait

A U F I L D U C O N G R È S

Invités internationaux

Zoom sur un système éducatif souvent pris en exemple par les médias dès qu'il s'agit de nous proposer des contre-modèles : le système anglo-saxon avec le Royaume-Uni. Notre collègue syndicaliste, Amanda Haehner du NASUWT britannique nous en dit plus sur le fonctionnement et le financement des établissements, leur carrière et l'image du métier enseignant dans son pays.

L'US : *La carrière au mérite est-elle appliquée au Royaume-Uni ?*

Amanda Haehner : Lors des six premières années, les enseignants avancent tous au même rythme et leur salaire progresse régulièrement. À l'issue de cette période, ils peuvent choisir d'exercer des responsabilités de management (responsable d'une discipline ou d'un niveau par exemple). C'est le seul moyen de voir ses revenus augmenter. Les collègues doivent postuler et leurs dossiers sont examinés par des commissions locales. Si leur candidature est refusée, ils peuvent nous solliciter et nous les aidons en leur proposant un formulaire. Pour les collègues, la situation est très inégale. Par exemple, dans le primaire, il y a moins de possibilités de management donc de promotion. Pour résumer, il y a un salaire de base et le seul

moyen d'améliorer ses revenus est d'accéder à d'autres responsabilités en acceptant de ne pas se limiter à l'enseignement avec une classe.

Dans l'enseignement secondaire, c'est devenu incontournable et nous sommes très sollicités. Notre syndicat aimerait que ce travail collectif, surtout dans le primaire, soit intégré au salaire de tous les enseignants. Dans certaines écoles, le budget ne permet pas de rémunérer les collègues pour les tâches de coordination ou d'encadrement alors qu'ils les accomplissent. Les situations sont très contrastées et certains collègues n'osent pas faire valoir leurs droits. Nous essayons de leur faire prendre conscience de la situation et de les défendre.

L'US : *Qu'en est-il du financement des établissements ?*

A. H. : Au sein de l'enseignement public, des

entrepreneurs privés comme des entreprises ou des institutions religieuses peuvent apporter des financements et l'établissement devient une « *academy school* ».

Dans ma ville située dans la banlieue de Londres, un fabricant de tapis finance des écoles. Ils ont alors la gestion du bâtiment, des terrains et un droit de regard sur le fonctionnement des établissements et le travail des professeurs.

L'US : *Quelle est l'image du métier enseignant en Grande-Bretagne ?*

A. H. : C'est un métier qui a perdu beaucoup de considération. Nous sommes assez dévalorisés. Lors des réunions avec les collègues, je m'évertue à leur rappeler combien notre rôle est décisif. C'est nous qui pouvons faire changer la société car nous délivrons le savoir.

Carole Condat

la poursuite d'études, une formation professionnelle de haut niveau ou une insertion dans le monde du travail. Cette allocation doit être universelle (pour tous les jeunes de 18 à 25 ans, quelle que soit leur situation). Elle serait soumise à une cotisation minimale qui pourrait permettre une validation des années cotisées pour la retraite. Cette allocation devrait être modulée en fonction des ressources propres des jeunes.

1.2.6. Sécuriser les parcours professionnels ?

Le SNES dénonce la création du « pôle emploi » qui se substitue à l'ANPE et L'Unedic, ainsi que des nouvelles modalités d'indemnisations des chômeurs. Il est solidaire des salariés de l'ANPE qui se battent pour un véritable service public de l'emploi.

Pour la FSU, il faut « de nouvelles formes juridiques pour un statut du salarié, assurant la sécurité des personnes, et basé sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération (garantie par des fonds mutualisés à la charge des employeurs et géré sous contrôle des partenaires sociaux), à la reconnaissance de la qualification, à la carrière, aux droits à la retraite et à la formation, quelle que soit la situation vécue (emploi, formation, en recherche d'emploi) ». Ces droits doivent offrir des garanties à tous, quels que soient leurs parcours antérieurs.

En aucun cas ce ne peut être un mode de gestion qui dédouane les patrons de leurs responsabilités ; l'entreprise doit rester responsable du chômage.

Le SNES doit approfondir ces pistes de réflexion avec ses partenaires dans la FSU et au-delà.

1.3. Protection sociale

Les tentatives de démantèlement de la protection sociale ne sont pas nouvelles et les régressions se sont amplifiées, même si l'extension des personnes couvertes, la prise en charge de risques nouveaux et le développement des minima sociaux ont pu en partie masquer cette dégradation. Les valeurs de forte solidarité nationale nées dans la période d'immédiat après guerre qui avait permis de mettre en place un système assurant un haut niveau de protection, devenu un modèle envié par de nombreux autres états, semblent aujourd'hui totalement remises en question par nos gouvernants. Pour le président et son gouvernement, et pour le Medef, le modèle social français est « périmé », il faut faire appel davantage à la « responsabilité individuelle », que ce soit en matière de retraites, de maladie, de perte d'autonomie. Dans le cadre de la RGPP, il profile un système où subsisterait un filet de sécurité pour les plus pauvres, mais où la grande masse de la population devrait progressivement prendre en charge une

part toujours plus forte des dépenses socialisées. Il refuse d'y consacrer une part plus importante du PIB, de mener des politiques publiques ambitieuses (santé, logement, accueil de la petite enfance, gérontologie...) alors que les spécialistes s'accordent à penser que, si les premiers effets de la crise économique internationale ont été un peu amortis en France, c'est bien grâce au niveau élevé de protection sociale conquis de haute lutte. Cette politique annonce la privatisation d'une large part de la protection sociale au profit des assurances privées ; elle doit être combattue avec la plus extrême détermination par l'ensemble des organisations syndicales. Le SNES oppose à cette vision celle d'une protection sociale solidaire de haut niveau, financée par des cotisations et la taxation des revenus du capital et du patrimoine, il rappelle son opposition à la CSG.

1.3.1. Santé

Depuis janvier 2008, les franchises s'appliquent, s'ajoutant au ticket modérateur et autres forfaits. Ces procédés, créés au nom du « déficit » et de la responsabilisation des patients, entraînent des difficultés d'accès aux soins : report ou renoncement pur et simple. L'automédication est encouragée malgré ses multiples dangers. Le SNES refuse la politique de culpabilisation des malades et des familles.

Des menaces pèsent sur le maintien du dispositif des Affections Longue Durée. Le Projet de bouclier sanitaire actuellement en sommeil, est présenté comme une alternative aux ALD. Il s'agirait de créer une « franchise » élevée, au-delà de laquelle l'ensemble des dépenses serait pris en charge. Le bouclier pèserait lourdement sur les malades et découragerait les personnes peu consommatrices de soins de cotiser à la sécurité sociale. S'ajoute une possibilité de modulation du bouclier selon le revenu ; ce projet mettrait en cause le principe « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. » Le SNES s'y opposera le cas échéant et combat l'idée selon laquelle un partage des risques entre la collectivité et l'individu serait inéluctable. En outre, le nombre grandissant de médicaments non remboursés, la pratique de plus en plus généralisée des dépassements d'honoraires, conduisent à construire une médecine largement marchande. De ce fait, nombre de patients ne peuvent plus accéder aux soins, traitements, et actes chirurgicaux dont ils auraient besoin. Le SNES combat cette orientation, qui prône un partage des risques entre collectivité et individu, renoncement à la solidarité nationale au seul profit des compagnies privées pour lesquelles la santé est source de bénéfice. Le SNES qui s'est prononcé pour une couverture à 100 % par la sécurité sociale, défend néanmoins le



système mutualiste mis en cause par la politique gouvernementale qui le met en concurrence avec le système des assurances privées, et s'oppose à la taxation du chiffre d'affaires des mutuelles (à hauteur de 37 millions d'euros par exemple pour la MGEN en 2008), ayant pour conséquence l'augmentation des cotisations. Dans la fonction publique, le principe de concurrence libre et non faussée pour la contribution de l'État au financement des complémentaires de santé de ses salariés a été imposé par Bruxelles ; il introduit la concurrence entre mutuelle et assurance et met en péril les solidarités. Nous demandons que cette contribution de l'État soit augmentée (actuellement 6,22 €/personne/an pour les personnels de l'éducation nationale ; 132 € pour les personnels du ministère des Affaires étrangères). Nous demandons aussi que le cahier des charges du référencement soit amélioré et que seules les mutuelles soient agréées. Mais les mutuelles, si elles veulent garder leur spécificité et les valeurs fondatrices, ne doivent pas développer des « produits » et des systèmes de cotisation du type de ce qui est pratiqué par le privé et doit privilégier la prévention. La FSU avec le reste du mouvement syndical doit rechercher des convergences avec la mutualité française afin d'ouvrir un vrai débat public, construire une plateforme commune pour une réforme de santé au service des usagers.

Le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », sous prétexte d'une meilleure gestion, a pour but de réduire les dépenses en l'absence d'une véritable réforme de l'organisation du système de santé, il modifie profondément l'hôpital qui sera géré comme une entreprise. C'est pourquoi nous en demandons le retrait. La T2A (tarification à l'activité) conduit à une sélection des patients et des pathologies en fonction de critères de rentabilité par la constitution de groupes homogènes de séjour. Elle a mis à mal la mission de service public de l'hôpital car en l'état actuel, les actes sont sous-éva-

lués et l'hôpital doit accueillir la diversité des patients, tant qu'il n'y a pas réforme de l'organisation des soins, que nous demandons. L'hôpital fonctionne à flux tendus et les suppressions de lits mettent en cause l'accès aux soins. La réforme de l'hôpital devrait s'articuler autour de la constitution de « communautés hospitalières de territoires ». Derrière la notion séduisante de territoires se cache une nouvelle répartition des tâches avec sur un territoire donné un hôpital référent concentrant toutes les activités lourdes et des hôpitaux de proximité dépouillés de l'essentiel de leurs services et reconvertis en centres de soins de suite ou de gériatrie, aggravant encore les inégalités territoriales d'accès aux soins

Se pose aussi le problème de la médecine de ville. La permanence des soins n'est pas assurée. De plus les dépassements tarifaires sont de plus en plus fréquents. Et la création d'un nouveau secteur optionnel est envisagée. Le SNES demande que les refus de soins aux bénéficiaires de la CMU soient sanctionnés.

L'objectif est d'accentuer la privatisation et la marchandisation de la santé et de transférer au privé l'ensemble des activités médicales lucratives. La commission européenne exige de la France qu'elle laisse des capitaux de toute nature prendre la maîtrise des sociétés d'exercice constituées entre professionnels de santé libéraux.

Des groupes financiers privés achètent ou construisent des cliniques, des maisons de retraite, divers établissements de santé. La création des Agences régionales de santé (ARS), pilotées par un « préfet sanitaire » va réduire le périmètre de la sécurité sociale, et le rôle des partenaires sociaux, réduira les caisses d'assurance maladie à des fonctions purement comptables, et modifiera la place des structures sociales départementales. La Réforme générale des politiques publiques (RGPP) trouve ici un champ d'application efficient pour mettre en œuvre, en particulier dans les départements ruraux à faible densité de population, la disparition des structures locales sanitaires et sociales. Cette création a surtout pour but de réduire les dépenses, en l'absence d'une véritable réforme de l'organisation du système de santé.

Pour le SNES, l'objectif est de parvenir à l'égalité de tous dans l'accès à la santé. Il confirme ses mandats précédents, réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale et à son financement socialisé. Le SNES rappelle sa demande d'élections des représentants des salariés pour gérer la caisse de sécurité sociale et permettre aussi une véritable démocratie sociale. Il rappelle que le déficit est pour l'essentiel lié aux politiques d'emploi et de salaires, au non-paiement par des entreprises de cotisations qu'elles doivent aux caisses et

conteste les exonérations de cotisations qui sont inefficaces et constituent un cadeau au patronat. Il demande la suppression des franchises et forfaits qui se sont dangereusement multipliés au cours de ces dernières années.

Il faut réfléchir à une meilleure répartition des médecins et des spécialistes sur le territoire, arrêter les fermetures de lits dans les centres hospitaliers et les services d'urgences, mettre fin aux fermetures systématiques d'établissements et services hospitaliers de proximité, tout en réfléchissant à une nouvelle carte hospitalière respectant l'accessibilité et la qualité des soins, interdire l'exercice du secteur libéral au sein de l'hôpital public. Il faut mettre en place ou développer des centres de proximité regroupant les différents services de santé (PMI, centre d'orthogénie et de planification...). Il s'agit de remettre en cause une médecine libérale productiviste en actes et d'interroger la liberté totale d'installation. Le SNES demande la suppression du *numerus clausus* dont on commence à subir les effets négatifs. Il faut imposer des politiques de recrutements plus larges et de formations qui prennent mieux en compte le patient dans sa dimension humaine, en particulier en médecine générale et dans les spécialités déficitaires. Les dépassements tarifaires doivent être interdits. Surtout, c'est à une réorientation du système qu'il faut travailler en transformant le système de soins en système de santé, plus préventif et plus apte à réduire les inégalités criantes d'espérance de vie que l'on constate aujourd'hui. La prévention, inscrite dans la nouvelle loi HPST, doit être érigée en politique nationale. Ce serait une grande première en France, où les retards dans ce domaine se sont gravement accumulés. Enfin, une politique préventive, à la différence d'une politique curative, serait génératrice d'économies importantes. Cela passe notamment par l'éducation à la santé, l'amélioration de la santé au travail et la lutte contre les méfaits de l'environnement.

Perte d'autonomie et handicap

Le gouvernement semble revenir sur le principe de convergence du « handicap » et de la « dépendance » stipulé dans la loi de 2005. Il veut transférer la perte d'autonomie de la Sécurité sociale et de la solidarité nationale vers les complémentaires et la prise en charge individuelle (ou au recours sur succession pour les patrimoines supérieurs à 150000 euros). L'actuelle CNSA, présentée comme une agence, gère actuellement les fonds APA et l'aide médico-sociale. Les projets envisagent qu'en soient exclus les partenaires sociaux et les associations mais que les assureurs y soient associés ! Le SNES refuse les projets qui visent à transférer le financement de l'autonomie vers les

complémentaires et les systèmes individuels d'assurance. À l'inverse il propose une gestion solidaire de la perte d'autonomie à tout âge dans le cadre de la Sécurité sociale.

Le SNES s'oppose à la taxation du patrimoine en remboursement de l'APA mais il exige le rétablissement des droits de succession et le renforcement de la progressivité.

Le plan Alzheimer ne se développe pas, étant donné l'insuffisance des crédits mis à disposition

On peut craindre que les jours de l'APA ne soient comptés. Le SNES demande la prise en charge à 100 % des handicaps et des affections de longue durée. L'APA doit être maintenue, ses critères d'attribution élargis afin de favoriser le maintien à domicile, alternative à l'hospitalisation.

La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie doit se faire au sein d'établissements publics dotés d'équipements qualifiés et en nombre suffisant. Les établissements publics actuels ne doivent pas être privatisés. Le congrès dénonce les disparités de composition, de moyens et de fonctionnement des CODERPA, liées aux seules décisions des conseils généraux et souhaite une harmonisation nationale préconisée par le CNRPA. Les syndicats doivent être représentés dans ces instances. Le congrès revendique pour les CODERPA une autonomie de fonctionnement et de gestion. Il demande qu'ils soient consultés obligatoirement avant toute décision concernant les retraités et personnes âgées.

1.3.2. Retraites

Après la loi Fillon de 2003, la réforme des régimes spéciaux fin 2007, le rendez-vous de 2008 a confirmé et poursuivi les régressions en allongeant la durée de cotisation à 41 annuités. Quelques mois plus tard l'assemblée entérine dans le régime général, la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans. Pour tous, salariés du public et du privé, le SNES continue de revendiquer le droit d'un départ en retraite à 60 ans (voire moins pour les salariés des métiers pénibles ou qui ont commencé à travailler tôt), avec un taux de remplacement de 75 % du dernier salaire pour 37,5 annuités. Pour les fonctionnaires, le code des pensions définit la retraite comme le traitement continué d'une carrière, financé par le budget de l'État. Le SNES réaffirme son attachement à cette conception. Il demande que les cotisations non versées par l'état et les employeurs depuis des années soient reversées intégralement.

Le « travailler plus longtemps » méconnaît les difficultés des fins de carrière comme la diversité des conditions de travail et l'accroissement de la pression au travail, en réalité, la loi programme la baisse des pensions notamment avec le

système de décote particulièrement pénalisant pour les femmes et pour les salariés entrés tardivement sur le marché du travail (précarité, ou poursuites d'études). Le SNES rappelle sa demande de prise en compte des années d'études pour le calcul de la retraite.

Le pouvoir d'achat des pensions continue de se dégrader (plus de 20 % en vingt ans), malgré la clause inscrite dans la loi Fillon, loi dont par touches successives le gouvernement aggrave les effets (LFSS). Le niveau de vie médian des retraités est inférieur de 5 points à celui des actifs. Sur 13 millions de retraités, presque 4 millions vivent au-dessous du seuil de pauvreté (888 euros/mois), 4 millions touchent le minimum contributif et 600000 le minimum Vieillesse.

L'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires est une des principales raisons de la dégradation actuelle du pouvoir d'achat des retraités, qui subissent particulièrement les dégradations de la protection sociale et dont les dépenses contraintes s'élèvent.

Pour le SNES, qui a demandé l'abrogation des lois Balladur et Fillon, seul le système par répartition garantit sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations (cf. mandats). Il faut enrayer la mécanique de dévalorisation et revenir à l'indexation sur les salaires revalorisés, et exiger un rattrapage.

Le régime de retraites par répartition doit être amélioré pour prendre en compte les nouvelles situations. De nouveaux droits sont indispensables. Le rapport du COR confirme l'existence d'inégalités de revenus salariaux puis de retraite entre les hommes et les femmes, qui se maintiendront sur une longue durée. La naissance et l'éducation des enfants qui contribuent aux inégalités salariales pour les femmes et les hommes doivent être compensées par des mesures positives. Dans le même temps, le SNES réaffirme sa volonté de mettre fin aux inégalités constatées entre hommes et femmes pour les pensions de retraites. Le rapport souligne l'importance des dispositifs de compensation que les évolutions sociologiques et juridiques interrogent cependant (réversion, enfants...). Pour le SNES, qui continue à contester la suppression dans la FP des bonifications pour enfants nés à partir de 2004, la dégradation suggérée pour le régime général est un mauvais coup porté aux mères. Le COR s'interroge sur la majoration de pensions versées aux parents de trois enfants et plus (actuellement proportionnelle et défiscalisée) et envisage des évolutions (fiscalisation, forfaitisation, extension par redéploiement dès le premier enfant...). De même, s'il affirme la nécessité des pensions de réversion, il propose également des pistes d'adaptation.

Le SNES estime que toute évolution des droits doit à la fois prendre en compte les

évolutions sociologiques (conjugalité – ainsi il faut assurer le droit à la pension de réversion pour les couples pacésés, – parentalité, emploi) mais aussi le contexte de dégradation généralisée des retraites, et s'inscrire dans des logiques d'avancées sociales. Il combattra toute régression.

Le COR devra remettre en 2010 un rapport (demandé par le Medef) sur les modalités de remplacement du calcul actuel des pensions par les régimes de base d'assurance vieillesse, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite fonctionnant l'un comme l'autre par répartition. La mise en place de tels régimes irait dans le sens d'une encore plus grande individualisation des retraites. Le rapport du COR ne saurait être une base intangible des négociations ; il faut un débat contradictoire sur ces questions essentielles. Le SNES réaffirme les solidarités entre les fonctionnaires et les salariés du régime général, ainsi que son attachement au régime de retraite par répartition. Mais il entend aussi défendre la spécificité de la fonction publique et du code des pensions, en refusant la confusion et l'uniformisation des différents régimes. Le SNES mènera donc la réflexion sur ces modalités à partir des objectifs que nos derniers congrès ont retenus. Il doit se donner les moyens d'une expertise syndicale des solutions avancées par le COR sur des régimes alternatifs tels que le régime par points et le régime par compte notionnel, pour être en mesure de combattre efficacement toute proposition alternative à la retraite par répartition. (Rappelons que ceux qui mettaient en avant la capitalisation comme complément à la baisse des retraites étaient des marchands d'illusions. L'histoire nous donne raison !) Pour le SNES, une autre réforme est possible.

Contrairement aux projections catastrophiques qui ont justifié la réforme de 2003, au nom de contraintes présentées comme objectives, nous savons maintenant que la population active devrait se maintenir en 2050 : dans les projections précédentes, les besoins de financement étaient estimés à 3,1 points de PIB, ils sont maintenant de 1,7 point en 2050, soit une diminution de 45 %.

D'autres solutions sont possibles, qui passent par une augmentation des prélèvements : une hausse de 6,5 points de la part du PIB à consacrer au financement des retraites, sur 40 ans, avec un PIB qui doublerait : où est la fatalité démographique ? On est placé devant un choix qui doit être clairement proposé à l'opinion.

1.3.3. Politique familiale

La politique familiale n'échappe pas à la RGPP et le gouvernement cherche des économies tout en brandissant le droit

opposable à la garde d'enfant : Baisse de la majoration des allocations familiales, modification de la réglementation des crèches, remise en cause de l'école maternelle à deux ans... Le SNES est favorable à une politique familiale dynamique qui s'inscrit dans une refonte de la fiscalité. Il n'est pas acceptable que la branche famille de la Sécurité sociale serve à renflouer les autres branches sous prétexte qu'elle est excédentaire. Le SNES confirme ses mandats précédents. Il estime que le congé « paternité » (dont il demande l'allongement) et le congé parental doivent être ouverts au parent social dans le cas des couples homoparentaux. Le SNES s'oppose à la réduction du congé parental, mais il faut permettre aussi des formes plus souples de congé parental... permettant aux parents qui le souhaitent de garder un pied dans l'activité professionnelle. Aucune pression ou dégradation des conditions de travail ne doivent s'exercer lors du retour à l'emploi.

Le SNES préconise la création d'un service public de la petite enfance (augmentation du nombre de places en crèches, horaires élargis, veille sanitaire et sociale) dont il faudra mieux cerner les contours, les missions et les coûts. Il réaffirme son attachement à l'école maternelle publique à partir de deux ans. Le congrès prend acte de la création annoncée d'une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie (49€/jour versés pendant trois semaines maximum), mais il déplore que cette mesure ne concerne que les accompagnants d'un proche en fin de vie à domicile, soit environ 20000 personnes sur les quelque 530000 décès annuels, et soit limitée à trois semaines.

1.3.4. Les services sociaux d'intérêt général

Les SSIG regroupent divers secteurs : protection sociale complémentaire, services à la personne, emploi et de la formation, logement social, petite enfance... dans le cadre des SIEG (Services d'intérêt économique général) soumis aux règles du marché intérieur et de la concurrence car considérés par la commission européenne comme des « activités économiques » c'est-à-dire des activités « fournies normalement contre rémunération ». Cette notion amoindrit le sens du service public car il introduit la possibilité de recourir à des prestataires privés pour assurer la délégation de service d'intérêt général.

Les services sociaux organisés par l'État, les collectivités locales ou le secteur associatif y sont donc de plus en plus menacés (avec l'externalisation pratiquée par les pouvoirs publics). Le congrès s'oppose à la notion de SIEG adoptée par l'Union européenne.

La directive services Bolkestein, que nous avons condamnée, a cependant exclu



les services de santé et les « services sociaux dans les domaines du logement, de l'aide à l'enfance, et de l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin qui sont assurés par l'État au niveau national, régional ou local, par des prestataires mandatés par l'État ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État ». Mais la Commission qui cherche à diriger le plus de services publics vers la sphère marchande dans une optique de libéralisation en a une vision très réductrice et l'incertitude règne sur la séparation entre l'économique et le social, et sur l'étendue des services sociaux. La CES, avec d'autres, a demandé à la Commission une directive transversale sur les services publics. Le SNES soutient cette demande et affirme que les SSIG dans leur ensemble doivent être exclus des règles du marché intérieur et de la concurrence, et qu'ils doivent être assurés par la collectivité publique au niveau national, régional ou local ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État. Dans le contexte de crise majeure dans lequel nous vivons, il n'est plus possible d'emprisonner les services publics dans le droit de la concurrence. Parce qu'il faut des investissements massifs pour qu'il y ait une véritable relance, et parce que les SP sont une nécessité pour assurer une plus grande justice sociale et sauvegarder la cohésion sociale.

Le SNES agira, avec toutes les forces syndicales qui y sont prêtes en Europe pour porter ces exigences auprès des institutions européennes (Conseil des ministres, Parlement, Commission).

1.4. Répondre à la crise climatique

La crise climatique est un des aspects de la crise environnementale. Limiter le risque climatique à +2 °C en 2100 implique de réduire les émissions mondiales de GES de moitié d'ici 2050 avec un accord mondial équitable qui implique

des objectifs chiffrés, des délais pour les pays émergents, des transferts financiers et technologiques du nord vers le sud. Au plan national, la loi « Grenelle 1 » adoptée en 2008 confirme l'objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Mais aucun engagement précis n'a été pris pour le financement des mesures proposées. Présenté le 7 janvier, le projet de loi Grenelle 2 considéré comme la boîte à outils de la loi « Grenelle 1 » en reflète les atouts et les lacunes. Il faut ajouter à cela les contradictions gouvernementales entre certaines propositions de son plan de relance et les objectifs du Grenelle. Pour le SNES, la priorité absolue concerne des mesures contraignantes de sobriété et d'efficacité énergétique : rénovation des bâtiments anciens, limitation des émissions des voitures, standards fixés pour les appareils électroménagers, mais aussi développement des transports en commun dans le cadre d'une urbanisation repensée au travers de politiques publiques concertées, arrêt de nouveaux projets autoroutiers sauf résolution des cas de sécurité ou de nécessité de désenclavement sans alternative possible, développement du fret ferroviaire. Les énergies renouvelables doivent être fortement développées avec en particulier un investissement dans la recherche sur l'énergie solaire. Le recours au nucléaire doit être débattu dans le cadre d'un large débat démocratique.

La question du financement pose celle de la fiscalité écologique. Elle peut être un outil efficace de politique publique en matière d'environnement si elle s'insère dans un projet fiscal global et dans le cadre de politiques concertées : industrielle, sociale, politique de l'emploi. Elle doit viser la justice sociale et être redistributive. Elle ne peut être utilisée en remplacement d'un autre impôt, comme la taxe professionnelle par exemple, puisqu'elle n'a pas vocation à terme à fournir des financements mais à modifier les

comportements de production et de consommation.

Le SNES ne saurait s'engager sans un travail approfondi avec d'autres forces syndicales en particulier dans la FSU, et un débat collectif. Il doit se donner un mandat d'étude sur l'ensemble de ces questions.

2. POUR UNE SOCIÉTÉ DE SOLIDARITÉS COLLECTIVES, DU « VIVRE ENSEMBLE » ET DE CONQUÊTES SOCIALES

Depuis des décennies, les politiques néolibérales et les crises qu'elles provoquent entraînent dans les pays où elles sévissent une restriction des libertés. En France, alors que la politique gouvernementale soutenue par le patronat, emprunte d'une forte connotation idéologique, aggrave les inégalités sociales et exacerbe les peurs, renforce l'atomisation des individus et propose des solutions sécuritaires qui détournent l'attention des problèmes sociaux rencontrés par la population à ce qui devrait relever des solidarités collectives, il nous faut défendre une organisation sociale redistributive, qui garantit l'égalité, la justice, le droit à vivre dans une société apaisée et respectueuse des individus, de leur bien-être, de leurs droits, de leur liberté, une société qui donne confiance, seule garantie de cohésion sociale.

2.1. Une société qui n'a pas peur d'elle-même

La menace terroriste est souvent invoquée pour justifier le développement de politiques sécuritaires, en place depuis longtemps comme en témoigne le plan Vigipirate. C'est pourtant de leurs propres populations que les pouvoirs semblent se défier comme l'illustre l'exemple de Julien Coupat et des inculpés de Tarnac, instrumentalisant la police et la justice pour contenir les tensions sociales que ne manquent pas de faire monter des décennies de politiques économiques inégalitaires et dévastatrices, en particulier pour les plus faibles. Le SNES s'oppose à toute juridiction d'exception. Les lois antiterroristes ne doivent pas contribuer au recul des droits élémentaires des citoyens. Parallèlement se développe de plus en plus une criminalisation de l'action syndicale. La tentative d'inculpation du dirigeant guadeloupéen du LKP Elie Domota en est un autre exemple inacceptable. La volonté répressive de l'appareil d'État vise ainsi à criminaliser des combats légitimes, et à masquer les problèmes sociaux révélés par la grève générale dans les DOM qui a abouti à de grandes victoires.

2.1.1. Abroger les lois sécuritaires « circonstancielles »

En France, les lois sécuritaires se sont accumulées, souvent en lien direct avec l'actualité (six lois en trois ans), dans ce qui a été dénoncé comme une instrumentalisation politique populiste des émotions immédiates. La mise sous contrôle des juges avec la loi sur les peines plancher et la remise en cause de l'indépendance des juges d'instruction vis-à-vis du parquet constituent une atteinte à la séparation des pouvoirs. De même, la détention à vie pour des personnes ayant déjà purgé leur peine, les atteintes constantes à l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs, les projets de réforme de l'hôpital psychiatrique visent toutes le même objet, annoncer des mesures censées répondre aux peurs que le pouvoir a lui-même exacerbées, par sa politique d'insécurité sociale.

Le SNES exige l'abrogation de ces lois et s'oppose au durcissement de la justice des mineurs. Il exige la fermeture des établissements pénitentiaires pour mineurs et des centres éducatifs fermés, et la mise à disposition de moyens conséquents pour une justice des mineurs qui privilégie la réponse éducative et la prévention. Cela passe nécessairement par un investissement et des créations d'emploi dans les domaines sociaux [Protection judiciaire de la justice (PJJ)...].

Le SNES soutient la lutte des salariés de la PJJ contre certaines conclusions du rapport Varinard. Il dénonce l'état déplorable des prisons françaises et leur surpopulation, véritable déni des Droits de l'Homme.

2.1.2. En finir avec la criminalisation des populations

Depuis quelques années, le pouvoir tend à criminaliser les mouvements sociaux et l'expression de la contestation.

Les mouvements lycéens ont été durement accueillis notamment l'année passée : les directions d'établissement ont parfois durement réagi, avec l'aide de la police. Le SNES s'oppose à ce que les forces de l'ordre filment les blocages pour identifier les lycéens meneurs et faire pression sur eux. Il dénonce et condamne le déploiement disproportionné de forces de police aux abords des établissements et a fortiori toute intrusion de la police dans les établissements. Il condamne également l'attitude du gouvernement visant à intimider et de criminaliser les jeunes participant aux différentes actions de manifestation. Le SNES demande que les auteurs de violences policières soient jugés et sanctionnés.

Il réaffirme son attachement aux droits des lycéens (comme le droit de réunion notamment) et mettra tout en œuvre pour qu'ils soient respectés.

Face à un gouvernement qui refuse d'en-

tendre leurs revendications, de nombreux collègues du premier degré ont décidé de faire du refus de mettre en œuvre certaines mesures très contestées un mode de contestation public. Le SNES dénonce les sanctions dont ils sont l'objet, qui ne vise qu'à réprimer leur expression. Le SNES réaffirme son refus de tout système visant à fichier les populations. Il reste particulièrement vigilant quant à la généralisation de la transmission de données par voie informatique, qu'elles concernent les élèves ou les personnels. Ainsi, Le SNES s'oppose avec force à la constitution de fichiers de personnels en difficultés, quel qu'en soit le prétexte. La multiplication des fichiers constitue autant d'atteintes aux libertés individuelles et de tentatives d'intimidation. La contestation du fichier Edvige a marqué le retournement de l'opinion publique contre ces procédés. Le gouvernement s'en est sorti avec une communication habile et un texte cosmétiquement modifié qui entérine nombre d'atteintes aux libertés fondamentales.

Mais la méfiance qu'il a installée n'est pas retombée et l'opinion est plus sensible aux nouvelles atteintes : veille de l'opinion publique et espionnage des individus par des officines privées, dérives constatées dans la généralisation de la vidéosurveillance, intrusion des forces de police dans les établissements scolaires, fouilles systématiques d'élèves à l'entrée de leur établissement et abus par les forces de l'ordre de la qualification du délit d'outrage, mise en cause de la liberté d'expression, criminalisation des militants du mouvement social, syndical, politique et de la jeunesse, interpellations abusives, fichage génétique... laissant espérer un sursaut citoyen durable. Le SNES mettra ses forces dans toutes les initiatives de défense et de restauration des libertés, autant sur les fichiers que sur l'installation de dispositifs biométriques ou de vidéosurveillance notamment dans les établissements scolaires. Il demande à l'État de donner à la CNIL le pouvoir et les moyens nécessaires à la défense des droits des citoyens.

2.2. Une société qui n'a pas peur de sa diversité

La majorité au pouvoir a désigné ses boucs émissaires : les étrangers, les jeunes, les chômeurs, les pauvres, souvent en les amalgamant dans une même vindicte.

2.2.1. En finir avec les discriminations, mettre en œuvre des politiques plus égalitaires pour tous les citoyens

Les promesses d'une République et un indivisible, et de citoyens tous égaux en droit ne sont pas tenues. L'indispensable égalité formelle des droits ne suffit pas à assurer l'égalité réelle des situations.

L'émergence de revendications catégorielles témoigne de cet échec et les proclamations de bonnes intentions, tout comme la réaffirmation de principes jamais mis en œuvre ne suffisent plus. La lutte contre les multiples déterminismes sociaux et pratiques discriminantes suppose d'abord la connaissance fine des mécanismes à l'œuvre.

S'il faut dénoncer un discours paravent sur les discriminations qui chercherait à faire l'économie du combat primordial contre les inégalités sociales, on ne peut non plus nier qu'il existe des catégories moins avantagées, voire stigmatisées pour ce qu'elles sont. Ainsi, on ne peut nier que certaines populations souffrent d'une discrimination fondée notamment sur des critères liés aux origines. Nier ces discriminations, ou les réduire à l'expression d'une inégalité sociale, aurait deux conséquences.

On risquerait de laisser s'exacerber un communautarisme fondé sur le ressentiment, qui peut conduire les groupes à s'opposer les uns aux autres.

On risquerait aussi de laisser le champ libre à un éloge de la diversité qui se substituerait au combat pour l'égalité réelle. C'est clairement ce qu'on voit à l'œuvre dans le discours du président de la République de décembre 2008, soucieux d'abord de diversifier les élites pour mieux asseoir la domination de classe.

Pour éviter ces écueils, pour continuer notre combat pour l'égalité réelle, et pour offrir sans délai un autre avenir à tous les enfants des milieux populaires, il faut accepter de reconnaître la réalité de ces discriminations. On peut espérer que la simple factualisation des discriminations pourra avoir quelques effets correctifs. Mais il faut aller au-delà et redresser les inégalités. À ce titre, refuser l'accès aux concours de la fonction publique à une personne de nationalité étrangère doit être considéré comme une discrimination à l'embauche.

En matière de discriminations, le SNES doit donc clairement apparaître comme un acteur majeur et faire connaître à la fois son action et sa détermination à les combattre, dans l'activité professionnelle comme dans le champ éducatif où le travail sur les représentations peut faire reculer préjugés et stéréotypes. Ces dimensions doivent être intégrées dans la formation initiale et continue des enseignants.

2.2.1.1. Combattre pour l'application effective d'une véritable égalité des droits est la seule réponse aux discriminations

La lutte contre les discriminations, si elle nécessite d'identifier les catégories qui en sont victimes et les spécificités d'oppression propres à chacune, ne saurait conduire à opposer les catégories entre

elles, ni des groupes minoritaires à l'ensemble de la population.

Toute démarche communautariste doit être dénoncée car s'opposant à la nécessaire affirmation de la revendication des mêmes droits pour tous, et ne permettant pas de révéler les véritables mécanismes des dominations économiques et sociales. De ce fait, combattre le communautarisme ne peut donc passer que par un combat pour l'égalité des droits de tous. Il est nécessaire qu'il ne soit pas mené par les seules minorités directement concernées.

La discrimination positive n'est pas une solution, elle vise à atteindre l'égalité des chances, pas l'égalité réelle. Cela s'inscrit dans une démarche libérale de méritocratie qui contrevient au principe d'égalité. Elle est un leurre qui permet de légitimer une discrimination existante, et contribue à voiler les véritables inégalités qui sont avant tout des positions de classe. Seules les différences de traitement sur critère social ou territorial contribuent à réduire les inégalités. Toute différence de traitement entre les individus, basée sur des critères ethniques ou religieux ne serait pas acceptable. Il faut développer plutôt les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale par les aides matérielles ou structurelles indispensables pour aplanir les inégalités réelles. Cela passe par l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, au logement, à la santé, en fait à tout ce qui relève des services publics. On peut prévoir des mesures de compensation à appliquer à partir d'une définition économique, sociale et territoriale pour permettre une représentation réelle des catégories défavorisées. À l'idée de « quota », le SNES oppose la logique territoriale tirée de l'expérience de l'éducation prioritaire.

2.2.1.2. Refuser la relégation territoriale

Les discriminations liées à l'origine sont souvent en relation avec le lieu de résidence. Les ségrégations spatiales s'accroissent, concentrent les populations pauvres dans certaines zones urbaines périphériques souvent enclavées, limitant leur accès aux formations, au marché de l'emploi, au service public, à la vie sociale, culturelle... Les mêmes difficultés se rencontrent dans certaines zones rurales, où les kystes de pauvreté s'enracinent pour donner naissance à des situations catastrophiques (en particulier pour la scolarisation des enfants). La désertification, le sous-équipement des campagnes sont une autre forme de discrimination dont les conséquences sociales sont différentes mais que l'on doit combattre aussi.

De telles situations, n'offrant aucune perspective aux personnes ne peuvent que générer de nouvelles crises, en particulier dans la jeunesse. Il faut rétablir et augmenter les subventions aux associa-



tions de terrain et aux politiques de prévention. Les solutions passent par une politique qui réduise les distances physiques et sociales au travail (développement de l'emploi local, du transport collectif vers les bassins d'emplois et les lieux de formation) et le développement des services publics. Une telle politique exige que l'État engage des investissements et ne laisse pas aux municipalités seules cette responsabilité afin entre autre de servir de péréquation. Le SNES doit demander un objectif chiffré pour les fonds publics de la ville. La politique de logement social doit être pensée avec son double rôle : accès pour tous au logement et mixité sociale dans les espaces urbains. La mise en œuvre de ces droits nécessite des incitations et des obligations pour toutes les villes, assorties de contrôle et de sanctions. L'article 55 de la loi SRU doit être pleinement mis en œuvre, et renforcé dans le sens d'une plus grande égalité. Le gouvernement doit s'attacher, par tous les moyens à sa disposition, à faire disparaître les quartiers où se concentrent difficultés sociales, économiques, scolaires et d'intégration. La politique de la ville doit travailler à construire des quartiers hétérogènes, en obligeant la construction de logements sociaux dans tous les quartiers, sans exclusive, des grandes villes. Le SNES appelle à lutter contre toutes les formes de discrimination pour l'accès à l'emploi et au logement.

Le territoire français ne se limite pas à l'hexagone. Les îles françaises doivent bénéficier des mêmes infrastructures, des mêmes droits, des mêmes niveaux de vie. La continuité territoriale doit s'appliquer en Corse, dans les DOM et dans les TOM.

2.2.1.3. Femmes : des droits à défendre et à conquérir

En matière de discriminations liées au sexe, à la lumière des meilleures propositions européennes et des expériences et des initiatives sur notre territoire, le SNES doit réfléchir aux politiques à mettre en œuvre en faveur d'une égalité réelle, complète, pleine et entière, dans la vie professionnelle comme dans la sphère domestique et familiale. La bataille pour l'égalité complète dans le déroulement de la carrière doit être menée partout, à commencer par l'Éducation nationale : les retards de notation lors des grossesses, des temps partiels... doivent être systématiquement combattus et publiquement dénoncés. Si, en France, le chemin vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est encore long à parcourir, les luttes féministes ont marqué quelques points (droits civiques identiques entre hommes et femmes, scolarité des filles, droit à disposer de son corps...). Ces droits apparaissent aujourd'hui menacés par un pouvoir réactionnaire qui cherche à ramener les femmes à leur simple capacité à procréer. La

menace récente sur de nombreux plans familiaux a témoigné des régressions qui pèsent sur les droits des femmes. La diminution de 42 % du montant affecté au conseil conjugal et familial, programmée dans la Loi de Finances 2009, a suscité un mouvement d'indignation et de protestation autour du Planning familial qui œuvre depuis des années en faveur de la contraception, de l'avortement, et, plus largement, de l'égalité hommes/femmes. Cette baisse drastique de crédits aurait amené à la suppression des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective. Un tiers des soixante-dix permanences du Planning auraient pu être fermées de ce fait. La mobilisation, et la signature massive de la pétition ont obligé le gouvernement à revoir sa copie. Brice Hortefeux, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, a proposé au Planning Familial de conclure avec l'État un protocole d'accord garantissant le maintien, sur la période 2009/2011, des crédits consacrés aux actions de conseil conjugal et familial. Le SNES doit rester en alerte et combattre les multiples tentatives de retour en arrière.

Des groupes de pression, souvent alignés sur des positions intégristes, présentes dans toutes les religions, veulent régenter la vie des femmes en interdisant l'avortement et la contraception, le droit de choisir sa sexualité, l'utilisation du préservatif. Le SNES rejette ces diktats, et exige une véritable laïcité sans qu'aucun pouvoir ne se permette d'interférer dans la vie des femmes ou de limiter leurs droits. Ces luttes sont donc à continuer ou à élargir : l'avortement doit être accessible gratuitement à toutes les femmes et la contraception à tous, partout, en toute liberté de choix, les violences sexistes doivent être dénoncées et combattues partout, la formation pour les femmes et l'embauche selon les qualifications une obligation, la reconnaissance et le partage des temps privés (temps de l'éducation des enfants, temps des tâches domestiques...) une nécessité. Le SNES dénonce le fait qu'aujourd'hui les femmes représentent 83 % des temps partiels, souvent imposés, et donc 80 % des salariées payées en dessous du SMIC, avec pour corollaire des retraites de misère. La mixité doit rester un principe, avec une éducation non sexiste dont l'objectif soit une véritable construction des identités personnelles indépendante des stéréotypes dominants. Dans l'Éducation nationale, il convient en particulier d'être attentif aux discriminations dans les manuels scolaires et lors de l'orientation des filles.

Le SNES revendique le droit pour les femmes d'être protégées et défendues contre tout propos, harcèlement, publicités et pressions sexistes, et demande

qu'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes soit votée rapidement. Partout où nous sommes, et en particulier dans le monde syndical, il est de notre responsabilité d'alerter, de sensibiliser et de faire prendre conscience des enjeux majeurs qui existent autour des attaques contre les droits des femmes.

2.2.1.4. Homosexuel(le)s et transsexuel(le)s, revendiquer l'égalité et la fin des stigmatisations

S'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir une égalité des droits pleine et entière entre hétérosexuels et homosexuels (mariage, parentalité, droits sociaux...), un des principaux freins à une véritable inclusion sociale tient aux représentations, emprunte de préjugés et de stéréotypes. Le SNES réaffirme les mandats portés par la FSU depuis son dernier Congrès, l'égalité complète dans l'accès à toute forme maritale et dans l'accès à l'adoption (mariage, PACS, vie maritale, concubinage, reconnaissance du statut du deuxième parent, droit à l'adoption quelle que soit l'orientation sexuelle du demandeur, accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes), et dans les droits sociaux. L'école doit mener un travail de fond contre les LGBTphobies, comme elle a su le mener contre d'autres discriminations. Le SNES doit porter ce travail, et en revendiquer l'effectivité. Il doit aussi contribuer à faire évoluer les représentations y compris en son sein. Le SNES apporte son soutien aux collègues transgenres souvent stigmatisés, et construit quotidiennement la mobilisation contre les discriminations dans l'emploi, mais aussi dans la vie quotidienne. Le SNES revendique le droit pour les homosexuel(le)s et les transsexuel(le)s d'être protégés contre tout propos, harcèlement, toute pression ou stigmatisation.

2.2.2. Mettre fin aux politiques migratoires xénophobes

En France, la campagne des présidentielles a clairement fait apparaître une instrumentalisation électorale des politiques migratoires engagée depuis des décennies, notamment depuis la crise des années 70. La création d'un ministère de l'identité nationale, la définition de quotas d'expulsions et l'utilisation même de concepts comme immigration « choisie » et « subie » se traduisent par des arrestations et des expulsions, y compris d'enfants, d'une violence inouïe, et entraînent notre pays dans une impasse éthique aussi bien que politique, sociale et économique.

2.2.2.1. Politiques européennes d'immigration

Les politiques européennes d'immigration visent toutes le même objectif : il ne s'agit pas tant d'empêcher les plus pauvres d'accéder à nos richesses que

de mettre en place un tri, de choisir parmi les pauvres ceux qui peuvent nous être utiles. Cette politique vide les pays en développement de leur population qualifiée. Le SNES dénonce les politiques nationales (« immigration choisie ») et supranationales qui considèrent le migrant comme une marchandise présentant ou non un intérêt économique. Le contrôle policier des frontières et la politique chiffrée d'expulsions ne visent qu'à rassurer un certain électoral et ne freine en rien l'immigration irrégulière. Pire, elle monopolise les forces de l'ordre dans des missions abjectes, coûteuses, et le plus souvent inutiles. Cette politique permet de maintenir dans la clandestinité toute une main-d'œuvre corvéable et sans droits, facile à exploiter, d'organiser le tri des travailleurs que l'on souhaite garder, pour lesquels on se sera épargné les frais de formation. C'est faire fi de l'apport économique des migrants non seulement dans le pays où ils résident mais aussi celui dont ils proviennent, où les transferts de fonds sont trois fois supérieurs à l'aide publique au développement.

2.2.2.2. Exiger l'égalité des droits entre « les gens du Voyage » et les autres citoyens

Le SNES affirme l'égalité des droits entre « les gens du Voyage » et les autres citoyens. Il réclame l'abrogation du carnet de circulation, sous toutes ses formes, et le droit à la carte nationale d'identité et au passeport. Les non voyageurs qui subissent ou qui ont fait le choix de ne pas avoir de résidence fixe ont eux la possibilité légale d'avoir une carte d'identité. Le carnet de circulation délivré à 16 ans aux gens du voyage est le seul document officiel (ils n'ont pas accès à la carte d'identité nationale, sauf accord exceptionnel). Il est bien un instrument de contrôle social et constitue une discrimination grave à l'égard des gens du voyage. Il appartient au SNES et à la FSU de mener toutes les actions, notamment en saisissant la Halde, pour en obtenir l'abrogation. Stigmatisant la population concernée, il fait obstacle à l'accès au droit commun, et ne favorise en rien l'accès à la scolarisation des enfants du voyage, qui doit être prise en charge par l'Éducation nationale. Celle-ci a la mission de mettre en œuvre le droit à l'éducation, telle que l'école itinérante. À ce titre, le SNES condamne l'abandon de la notion d'éducation prioritaire pour les enfants du voyage.

2.2.2.3. Une mobilisation nécessaire

La visibilité de travailleurs sans-papiers, dans des grèves menées avec le soutien syndical a contribué à changer le regard sur eux, souvent désignés comme un poids pour la société. A été mise en évidence la duplicité des entreprises et des pouvoirs publics, profiteurs conjoints et complices d'un système où la clandestini-

nité, entretenue par la peur de l'expulsion, permet l'exploitation des migrants sans papier mais également des travailleurs français ou étrangers en situation régulière à qui on fait subir le chantage du dumping social généré par le travail clandestin.

Si de très nombreux citoyens et collègues se mobilisent pour la défense de familles ou de jeunes scolarisés sans papiers, contre leur expulsion, cette nécessaire défense des individus peine à trouver une expression massive contre la politique du gouvernement. Nous devons en explorer les causes (prégnance du discours dominant, et donc identification des préjugés à déconstruire) et interroger les moyens que notre syndicalisme peut mettre en œuvre. La participation aux collectifs comme RESF et à des collectifs locaux de soutien aux sans-papiers y contribue.

En effet, seule une très forte contestation des citoyens et sa traduction dans l'espace politique pourraient permettre de reconquérir les droits au regroupement familial, aux études, à l'accès à la nationalité, à l'asile, d'en acquérir de nouveaux, comme le vote et l'éligibilité aux élections locales et aux élections professionnelles et prud'homales (il faudra étudier les conséquences d'une telle évolution afin que le maintien des prud'hommes comme juridiction ne soit pas remis en cause par la présence d'étranger en son sein), et de faire reculer les politiques de durcissement (il faut refuser l'Europe forteresse consacrée par le Pacte européen sur l'immigration et la création de l'Agence européenne aux frontières extérieures (Frontex), abandonner la directive « retour » dite « de la honte », fermer les centres de rétention administrative et dénoncer leur « externalisation » hors de l'Europe (Ukraine, Libye, Maroc, etc.). Il faut empêcher la séparation des familles, s'opposer aux expulsions, notamment des jeunes majeurs et refuser et combattre toutes notions de quotas.

Le SNES doit prendre toute sa place dans ce combat, qui est aussi un combat syndical, qui passe par le retour à des lois garantissant des droits et la régularisation de tous les sans-papiers. Cette politique d'immigration dépassant largement les frontières nationales, c'est aussi à l'intérieur de réseaux européens et internationaux que doit se mener le combat pour un autre regard porté sur les migrations, réseaux associatifs et syndicaux auxquels le SNES participe et dans lesquels il s'implique pleinement. Le SNES demande l'arrêt des poursuites et la libération immédiate des sans-papiers inculpés suite à l'incendie du CRA de Vincennes.

Présent dans tous ces combats pour la préservation des libertés et des droits, le SNES doit l'être encore davantage, en contribuant à identifier les atteintes dès

qu'elles se produisent, à les faire connaître et à organiser la riposte. Il sera présent partout où il pourra faire prévaloir ses valeurs.

2.2.3. Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Le racisme doit être combattu. Il ne se résume pas seulement à un rejet lié à une relégation sociale. Il est révélateur aussi d'un racisme et d'un antisémitisme sans cesse résurgents. Le SNES doit être actif notamment sur les questions d'éducation (semaine d'éducation contre le racisme notamment.)

Le retour sur la scène politique de l'extrême droite est toujours d'actualité. La crise économique, l'absence de réponses politiques satisfaisant les attentes sociales de la population à droite comme à gauche, peuvent être le terreau d'une réactivation des thèses réactionnaires et xénophobes basées sur le rejet de l'autre. Les élections de février 2008 en Autriche n'en sont qu'un lugubre exemple.

Les échéances électorales à venir, dans un contexte économique difficile, ne doivent pas permettre le retour du FN ou de ses dérivés.

2.2.4. Faire vivre la démocratie

D'un côté, la démocratie est attaquée par des projets visant à contenir les droits du parlement et l'indépendance de la justice, par le contrôle des médias, propriété des lobbies économiques, par l'absence d'un réel fonctionnement démocratique dans la construction européenne, illustré par le refus de prendre en compte le vote populaire exprimé par le référendum sur le TCE, par un système électoral qui pose des problèmes de représentativité et qui fait l'objet de manipulations, par différentes atteintes aux libertés publiques, comme par exemple la répression des internautes (loi Hadopi) sans respect de leurs droits judiciaires, sans poser les problèmes de fonds liés aux évolutions culturelles, technologiques et économiques dans l'accès à la culture.

Les décisions économiques sont prises par des pouvoirs de plus en plus lointains et anonymes. Le néolibéralisme a prétendu dépolitiser le débat sur les grands choix de société en imposant l'idée que toute la vie sociale était soumise à la nécessité économique.

D'un autre côté, les sociétés sont animées par un fort désir d'intervention citoyenne, qui se manifeste par des initiatives dans les champs économiques, sociaux, culturels, et par la réappropriation de la parole citoyenne et de l'information notamment grâce aux nouvelles technologies de l'informatique et de la communication comme Internet.

Le SNES soutient cette aspiration à la démocratie et défend un projet d'émancipation qui permette aux citoyens et aux travailleurs de débattre et de faire

valoir leurs volontés dans tous les domaines de la vie sociale. La démocratie doit notamment se développer dans les entreprises et être respectée sur les lieux de travail, par une amélioration des droits syndicaux et l'arrêt des pressions sur l'expression syndicale et ses représentants. Au moment où de nouvelles régulations publiques s'imposent, le SNES demande que les droits des usagers et des personnels soit reconnus, à l'inverse de ce qui est trop souvent constaté, où la représentation citoyenne, qu'elle soit parlementaire ou syndicale (commissions paritaires par exemple) est niée au profit d'un pouvoir restreint qui, tout en affichant une volonté de dialogue, ne fait finalement que « rencontrer » ses partenaires sans finalement les consulter, les seuls reculs sur des réformes contestées n'ayant eu lieu que sous la pression du mouvement social, de mouvements de grève.

Nous devons repenser les droits politiques, la représentation politique à l'aune de ce qui émerge aujourd'hui dans les mouvements sociaux: une redéfinition du pouvoir politique plus proche de chacun, dans l'esprit d'une participation accrue des citoyens au processus démocratique, qui ne doit toutefois pas se substituer à la démocratie représentative ou la contourner.

3. POUR DES SERVICES PUBLICS FORTS, DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES À TOUS

Les SP doivent partir de valeurs fondamentales et partagées.

Le syndicalisme doit réfléchir à un nouveau modèle social dont le service public ainsi qu'un statut pour tous les salariés pourraient être les pivots. Le concept de « propriété sociale » peut être opératoire. Il permet en particulier de lier les revendications des salariés du privé et du public. Il peut ainsi, comme nous le souhaitons, ouvrir la voie à la construction de la réappropriation sociale de l'économie par tous les citoyens. Un nouveau statut sécurisé pour les salaires du privé adapté au XXI^e siècle est à conquérir, à articuler avec un développement et une extension des SP. C'est en période de crise que ressort encore plus clairement la nécessité de faire fonctionner les solidarités à plein via des services publics dont le rôle de cohésion sociale et de réduction des inégalités est déterminant. Ils permettent de limiter les effets déléteurs de la crise capitaliste sur les populations menacées. Or, les politiques mises en œuvre ces dernières années ont pour conséquence soit d'exclure certaines personnes de l'accès à ces services, soit d'en appauvrir la qualité en diminuant les moyens consacrés, soit de désertifier cer-



tains territoires ruraux qui sont les premiers touchés par les suppressions des services publics, dans un contexte de recherche de rentabilité économique. Il faut souligner que le gouvernement actuel a diminué par la loi TEPA les recettes de l'État à hauteur de 15 milliards d'euros. La crise ne semble pourtant ni bouleverser la politique générale du gouvernement qui continue à faire porter la responsabilité de l'endettement de l'État aux SP ni celle de certaines collectivités territoriales qui suivent le même modèle de gestion.

La révision des politiques publiques, qui vise à diminution des dépenses de l'État, conduit, par le mécanisme d'« économie d'échelle », à des suppressions de services complets (dans des départements ruraux) qui sont regroupés à des échelles supérieures (régionales voire interrégionales). Elle entraîne aussi une réorganisation de l'État, par des mesures d'externalisation voire de privatisation d'une partie des missions de l'État. C'est le cas par exemple pour la culture, les contrôles de sécurité (sanitaires, sécurité des bâtiments ou des poids lourds). Loin de réduire les coûts, ces mesures détruisent les SP et aggravent les inégalités sociales et sont porteuses de risques pour la population.

Le SNES considère urgent de stopper toutes ces régressions et d'inverser radicalement les politiques actuelles. On peut aussi réfléchir pour certains SP à un droit à des tarifications uniques quels que soient les lieux où l'on habite. Le service public doit être un espace de démocratie permettant aux citoyens de se réapproprier les décisions.

Les SP subissent de graves attaques et la diminution de leurs moyens dans le cadre d'une politique budgétaire définie inspirée par les critères de Maastricht et le pacte de stabilité monétaire. Il est temps d'imposer une autre logique de construction de l'UE qui rompe avec les dogmes actuels, réaffirmés par le traité de Lisbonne, et qui s'inscrive enfin dans un processus démocratique.

Il est de plus urgent et nécessaire de

développer les services publics dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la crise climatique, et de ne pas laisser ce champ d'activités en pleine expansion aux entreprises relevant du secteur privé.

3.1. Service public d'éducation (voir thème 1)

3.2. Santé (voir partie « Protection sociale » de ce thème)

3.3. Énergie

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité génère de nombreux problèmes. Le marché de l'énergie s'ouvre de plus en plus avec un paradoxe environnemental de taille qui voudrait que les citoyens consomment moins ou mieux mais qui voit se développer une multitude de fournisseurs privés dont le seul désir est de vendre plus. Ce marché va en outre créer de nombreuses inégalités tarifaires que seul l'état était jusque-là capable de réguler. Enfin quel fournisseur privé remettra en état et à ses frais des lignes endommagées par une tempête dans une région rurale peu peuplée, donc peu rémunératrice ?

Pour ces raisons, le SNES appelle à une renationalisation du secteur de l'énergie.

La production énergétique soulève d'autres questions et notamment celle du nucléaire qui fait débat dans la mesure où elle pose des problèmes en termes de sécurité publique et d'environnement, le tout sans qu'un réel débat démocratique et transparent ait lieu. Si le choix du nucléaire restait valide on ne pourrait concevoir que des entreprises privées soient en charge de centrales nucléaires : ce serait laisser entre les mains de quelques personnes motivées par le gain et la productivité la vie de millions de concitoyens. Le SNES s'oppose pour toutes ces raisons à toute démarche de privatisation des secteurs de l'énergie et demande qu'une politique plus volontaire soit menée sur le développement des énergies renouvelables par le secteur public, qui ont l'avantage d'être à la fois plus respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois nouveaux et qualifiés et surtout moins dangereuses dans leur exploitation.

3.4. Eau

L'eau est un bien vital qui appartient au patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et son utilisation prudente sont d'intérêt général. À ce titre toute spéculation financière autour de l'eau doit être proscrite. Ce principe implique que la gestion de l'eau qui se fait dans la plupart des cas par délégation de service public auprès d'entreprises privées soit réappropriée par le domaine public, soit à l'échelon communal si cela est possible soit à l'échelon intercommunal. Mais il



faut que l'État et les agences de l'Eau mettent en œuvre une politique d'aide aux collectivités désireuses de quitter la délégation de service public au privé. Le coût étant principalement déterminé par le traitement de l'eau, le SNES est favorable à une législation contraignante pour lutter contre les pollutions de l'eau.

3.5. Logement

Une politique publique ambitieuse permettrait aux revenus les plus modestes d'accéder à un logement décent. Dans l'immédiat, le SNES demande à ce qu'il y ait un gel des loyers et une augmentation de l'APL pour palier les difficultés de ces derniers.

Si le SNES prend acte de la loi sur le droit opposable au logement promulguée le 5 mars 2007, il constate que de plus en plus de personnes ne trouvent pas de logement décent et rappelle qu'un tel droit doit être accompagné d'une vraie politique du logement. Il exige une mise en place effective du droit au logement opposable.

La demande nécessite (hors reconstruction) de construire 350 000 à 400 000 logements par an, uniquement pour éviter de creuser le déficit actuel de logements. Le SNES considère que l'objectif doit être d'au moins 500 000 si l'on veut répondre aux énormes besoins sociaux. La priorité doit aller à la construction de logements sociaux accompagnée d'une amélioration des règles d'attribution et d'aide. Ce doit être de plus l'occasion de redonner de la mixité sociale dans les villes et leur périphérie et de lutter contre l'étalement urbain par une politique publique d'urbanisation concertée dans les régions. Les politiques de la ville ne se sont pas interrogées sur les conditions d'une véritable mixité et ont abouti au renforcement de la ghettoïsation des quartiers. Les rénovations urbaines s'accompagnant la plupart du temps d'une augmentation significative des loyers ont

trop souvent pour conséquence de déplacer les populations les plus fragiles dans des quartiers non rénovés. Il faut de plus renforcer les pénalités pour contraindre toutes les communes à respecter la loi SRU. Celles qui ont une majorité de logements sociaux doivent bénéficier d'une compensation financière leur permettant de passer du tout social à une logique de mixité sociale. Il faut de plus faire appliquer la loi de réquisition des logements vides. Par ailleurs, le SNES conteste la réforme du Livret A qui fragilise considérablement le financement du logement social. Il est favorable à un investissement massif dans la construction de logements étudiants.

3.6. Transports

Les missions des SP présentent des enjeux tout aussi vitaux quant à la dimension sociale et/ou économique qu'ils apportent au pays. C'est le cas notamment des transports et des services postaux. La question des transports ne peut être dissociée aujourd'hui des enjeux environnementaux. Or, les politiques mises en œuvre ainsi que le pseudo plan Sarkozy ont jusqu'à présent développé ou développeraient les transports les plus polluants à savoir routier et aérien. Elles excluent de plus les usagers situés dans des zones peu rentables qui voient aujourd'hui une diminution des prestations offertes (lignes ferroviaires). Le SNES demande qu'un véritable maillage territorial soit fait afin que le principe d'égalité dans le domaine de l'acheminement des personnes et des marchandises devienne une réalité et que se développent plus d'infrastructures ferroviaires et fluviales, plus respectueuses de l'environnement. Cette politique ambitieuse ne peut être menée qu'en concertation avec tous les responsables aux différents niveaux de mise en œuvre, du local (transports urbains) à l'europpéen (lignes internationales) et rompt avec la

conception libérale actuelle de mise en concurrence des différents secteurs des transports.

Le SNES défend l'idée qu'un service public se définit au regard des besoins sur l'ensemble du territoire et que le financement des zones déficitaires doit se faire par l'excédent des autres zones. La taxe carbone donnerait également la possibilité d'influer sur une consommation responsable (privilégier des produits locaux) et d'aider au développement de nouvelles infrastructures non polluantes. Enfin, il faut remédier de toute urgence à l'insuffisance du transport public en Martinique qui engendre un coût colossal pour la collectivité et des conséquences néfastes.

3.7. Poste

Grâce à l'implantation de ses bureaux le service public de la poste est un facteur de cohésion sociale. Sa privatisation transforme malheureusement les usagers en clients et ceux qui ne rapporteront rien risquent de devoir se passer de distribution du courrier. Les exemples de ces privatisations et surtout de leurs résultats catastrophiques (comme au Royaume-Uni) ne manquent pas. Là encore ce sont les zones rurales qui seront les plus touchées. Le SNES refuse la privatisation de La Poste, un service marchand qui par ailleurs a très bien su résister à la concurrence jusqu'ici, et qui va priver les usagers d'un service de proximité de qualité.

3.8. Culture et communication

Le SNES défend une culture élitaire pour tous selon l'expression de Vitez, à l'encontre de la politique gouvernementale fondée sur la marchandisation, le démantèlement et la mise sous contrôle de l'audiovisuel public, la remise en cause du spectacle vivant, du statut de l'intermittence. L'accès à la culture nécessite un engagement fort des pouvoirs publics : enseignement des disciplines artistiques – largement malmenées par le MEN (hors du socle, « secondaires », voire « inutiles » et enseignables par des intervenants extérieurs dans le cadre de l'accompagnement éducatif) –, offre culturelle diversifiée sur les territoires, soutien aux spectacles de qualité, renforcement des moyens et de l'indépendance de l'audiovisuel public. Le SNES dénonce l'appropriation par le pouvoir politique de moyens de communication et de l'instrumentalisation de certains médias. Si la gratuité des musées pour les moins de 25 ans et les enseignants est à confirmer et sans doute à étendre, une véritable politique culturelle reste à construire affranchie des impératifs de marchandisation.

Il faudrait aussi mettre en place des moyens d'accès à la culture au moins

pour les personnels dont le champ professionnel en relève directement. Chaque élève doit bénéficier d'un crédit culturel dans sa scolarité. Le SNES revendique par ailleurs la mise en place de « tickets culture » donnés par l'État, accessible à tous sans conditions de revenus. Il faut trouver les moyens de pallier les inégalités énormes entre élèves et entre établissements dans ce domaine.

3.9. Nouvelles missions

Le contexte actuel montre que le secteur public et les services publics sont les « principaux amortisseurs » de la crise économique. L'extension de leurs champs de mission apparaît aujourd'hui comme le moyen décisif du progrès social et de l'efficacité économique, en France mais aussi en Europe et dans le monde.

La demande sociale fait apparaître de nouveaux besoins comme l'aide à la personne, la petite enfance ou la médiation (familiale, de quartier...) Seule une réponse publique peut la satisfaire, or ceux-ci ne sont toujours essentiellement assurés que sous forme associative avec quelques garanties (code de l'action sociale, agrément...).

La FSU s'est donné le mandat de construction d'un service public des personnes âgées. Le SNES appelle à l'extension du secteur public par la création de nouveaux pôles publics dans les domaines cités plus haut.

Cette extension du secteur public doit prendre la forme d'un cadre national avec un personnel statutaire et correctement rémunéré, probablement celui de la fonction publique territoriale.

Mise en réseau, cadrage national des formations et des qualifications, qualité des emplois, donneraient déjà des garanties de qualité pour des services qui relèvent de l'action publique.

3.10. Financement

La garantie des missions de services publics, de leur capacité à répondre aux besoins sociaux et de leur contribution à la solidité de notre économie ne peut se faire qu'en réinventant une fiscalité plus juste et plus forte. Le SNES demande une profonde réforme de la fiscalité, qui renforce la progressivité de l'IRPP, revienne sur les baisses d'impôt. Il demande la suppression des niches fiscales, et l'abrogation de la loi TEPA (droits de succession, défiscalisation des heures supplémentaires, bouclier fiscal). Le SNES considère que la fiscalité indirecte est injuste car pesant de fait plus lourdement sur les revenus les plus faibles. Il faut travailler à sa diminution tandis que se renforcerait l'IRPP.

L'IRPP doit être revu dans le sens d'une augmentation du nombre des tranches et d'un relèvement significatif du taux marginal.

Ainsi, la proposition du gouvernement de supprimer la première tranche de

l'IRPP ne constitue pas un moyen de relance, ni une mesure juste et efficace pour l'avenir. Elle priverait les recettes de l'État d'environ 2 à 5 milliards d'euros (selon les estimations) tout en accentuant la faiblesse du nombre de foyers imposables en France, qui déséquilibre notre système fiscal en faveur de la fiscalité indirecte, moins juste. Elle n'apporterait rien aux foyers les plus modestes ne payant pas l'IRPP.

La fiscalité sur les produits financiers doit être une source supplémentaire de financement des besoins publics.

Enfin, la crise touchant durement une majorité de français, les bases de calcul de l'ISF doivent être revues à la hausse (et notamment envers les très grandes fortunes) de manière à ce qu'il devienne un vrai impôt manifestant la solidarité des mieux dotés en faveur des plus défavorisés.

L'État doit assumer la totalité du financement des missions déléguées ces dernières années aux collectivités territoriales et reprendre sous sa tutelle directe des services comme l'aide sociale (RMI, RSA, APA, APH...).

Avec la décentralisation qui s'est élargie avec l'acte II, le SNES demande une réforme de la fiscalité locale dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité à tous les niveaux : CT, France, UE. Cette réforme doit reposer aussi sur la péréquation, afin d'assurer l'égalité de ressources entre territoires : les CT doivent être appelées à coopérer afin d'assurer l'accomplissement des missions de service public, et non être incitées à la concurrence fiscale.

Le SNES dénonce la suppression de la taxe professionnelle, faite par le président de la République, le 5 février dernier. La suppression de cette taxe due

par les entreprises est une des ressources fiscales essentielles des collectivités locales. Bien que devenue complexe, illisible et injuste il faut rappeler que cette taxe lie tout de même le monde économique et les collectivités locales sur leur territoire. Sa suppression, réclamée par le Medef depuis des années, est donc une nouvelle provocation. Il faut au contraire la repenser.

Les autres impôts locaux doivent aussi être réformés dans le sens d'une plus grande justice sociale mais ne peuvent l'être que dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité locale et nationale. D'autre part, au niveau européen, la FSU s'est donné le mandat de refuser la mise en concurrence des systèmes fiscaux et de proposer une harmonisation de la fiscalité des entreprises alignée sur les taux les plus élevés.

3.11. Vers un autre cadre législatif européen

La question des services publics ne se limite pas au périmètre franco-français et la dernière période a été l'occasion de mettre à l'ordre du jour la problématique des services sociaux d'intérêt général (voir 1.3.4.). Alors que les services publics sont reconnus comme étant un des piliers du « modèle social français », les politiques européennes ne cessent de les fragiliser jusqu'à menacer leur existence en les soumettant aux règles de la concurrence avec volonté politique de renforcer sans cesse un cadre qui soumet les droits sociaux, le droit du travail et les services publics à une concurrence libre et non faussée : toutes les décisions de la cour de justice européenne vont dans ce sens. Malgré les pressions et mobilisations du mouvement syndical européen, à travers la



CES notamment, la Commission poursuit la logique libérale à l'œuvre depuis le traité de Rome et menace les services publics au profit des règles de concurrence et les logiques libérales du tout marché. Le SNES soutient la demande d'une directive cadre (voir 1.3.4.). Le maintien et le développement des services publics exigent une clause de non-régression pour les services publics (garantie aux États qu'ils pourront les garder si la directive européenne était moins favorable).

Le SNES doit interpeller dans un cadre intersyndical national et européen les candidats aux élections européennes sur les services publics. Il doit lutter pour la mise en place de services publics de qualité dans l'UE, pour éviter la marchandisation et la mise en concurrence qui aggrave les reculs sociaux. Pour cela il doit informer largement et mobiliser avec les partenaires sociaux européens.

MOTION THÈME 3

Assez d'intimidation des militants qui veillent au respect des droits fondamentaux

Le 25 février dernier, une bénévole de l'association Terre d'Europe, créée pour apporter un soutien matériel aux migrants d'un camp de fortune établi à Norrent-Fontes (62), a eu la surprise d'être interpellée chez elle, au petit matin, par la Police de l'Air et des Frontières. Emmenée au centre de rétention de Coquelles avec treize réfugiées, elle subit 8 heures de garde à vue, des pressions pour qu'elle livre les noms d'autres bénévoles, et comprend que depuis plusieurs jours ses communications téléphoniques étaient placées sous écoute.

Que lui reproche-t-on ? Simplement de recharger chez elle quelques téléphones portables, à la demande de ceux qui tentent de rejoindre l'Angleterre en grimpant dans des camions sur l'aire d'autoroute voisine...

Le congrès du SNES condamne fermement la politique menée par le gouvernement sous couvert de « maîtrise de l'immigration » et de la prétendue lutte contre « l'aide au séjour irrégulier ».

Il apporte son soutien total à celles et ceux qui, comme Monique Pouille, agissent comme militants et bénévoles en apportant un secours indispensable aux migrants, notamment depuis la fermeture du camp de Sangatte. Il condamne toute forme de criminalisation d'une démarche juste et humanitaire de soutien aux réfugiés, et exige qu'aucune poursuite ne soit engagée en ce sens ni contre elle, ni contre toute autre personne qui aide les réfugiés.

Congrès national du SNES, Perpignan 23-27 mars 2009

THÈME 4

Pour la rénovation du syndicalisme

RAPPORTEURS

Eugenio Bressan, Annie Clavel, Roger Ferrari,
Matthieu Leiritz, Luc Muller, Frédérique Rolet

1. INTRODUCTION

Avec l'élection de Nicolas Sarkozy s'est accélérée la mise en cause de tout ce qui assure l'égalité et la solidarité d'une société, l'affaiblissement de la notion de responsabilité collective au profit d'un renvoi à l'individu, l'opposition systématisée entre les différentes composantes de la société (salariés du public/privé, immigrés, actifs/retraités, chômeurs/travailleurs en activité, etc.), la diminution des services publics et des droits qu'ils garantissent, l'augmentation de la précarité, la paupérisation des salariés, notamment des jeunes, premiers touchés, menacés par le chômage et la précarité, et des futurs retraités, et particulièrement des femmes, l'affaiblissement systématique de la protection sociale pour ouvrir encore plus le terrain au privé.

Par sa politique de « réforme » intensive, le gouvernement met les organisations syndicales sous pression, les contraignant sans cesse à réagir tantôt par la contestation tantôt par la négociation. C'est une caractéristique de ce gouvernement de prétendre reconnaître d'une certaine façon la légitimité des syndicats et d'ouvrir avec eux des négociations mais aussi de chercher à les enfermer dans le cadre choisi, en imposant calendrier et bornes de discussion, en les plaçant d'emblée dans un accompagnement de l'évolution libérale; c'est toute l'ambiguïté de la pratique de la « démocratie sociale », concept repris par N. Sarkozy avec la bénédiction du Medef qui voit dans cet avènement du dialogue social l'occasion de faire reculer l'intervention de l'État sur la réglementation du travail.

Cette stratégie a eu pour effet de contraindre les syndicats à agir constamment sur tous les fronts, multiplier les mobilisations sans toujours la coordination nécessaire, au risque de l'éparpillement. Plusieurs secteurs ont su concrétiser des actions d'ampleur, notamment les grèves générales reconductibles dans les départements d'outre-mer où l'unité et la puissance du mouvement ont débouché sur des acquis significatifs; l'enseignement supérieur et la recherche mènent depuis des semaines des mobilisations d'une ampleur inédite. L'extension des conflits

a été cependant difficile à concrétiser et l'absence de victoires plus globales pourrait avoir un impact négatif sur les salariés. Dans notre secteur, le report de la réforme des lycées a été un succès très important de la mobilisation des personnels du second degré, des parents et des lycéens, et un premier échec politique du gouvernement. L'accord inter-syndical du 5 janvier et les journées du 29 janvier et du 19 mars ont contribué aux convergences de revendications qui ont uni salariés du public et du privé autour des questions d'emploi et de pouvoir d'achat. La réussite de ces journées a montré non seulement que les convergences sont possibles, mais aussi que la mobilisation des salariés était massive. L'absence de réponse du gouvernement à la hauteur des mobilisations pose pleinement la question des suites. Les retraités, touchés eux aussi par la paupérisation, étaient nombreux dans ces journées; il faut assurer la continuité syndicale de leur engagement, prenant en compte leur communauté d'intérêts avec les actifs, leurs revendications particulières, organiser ensemble les luttes, et favoriser une syndicalisation accrue.

La question cruciale de l'unification des mobilisations renvoie à celle de la division syndicale, des stratégies des confédérations, des rapports salariés du public et du privé.

Les attentes des salariés investissent le mouvement syndical d'une très grande responsabilité, encore accrue par le contexte de crise, et donnent une dimension nouvelle au débat sur l'avenir du syndicalisme et sur les évolutions nécessaires du mouvement syndical. La crise démontre la nécessité d'une fonction publique et de services publics développés au service de tous; la FSU doit poursuivre et amplifier son investissement sur ces questions.

Le changement des règles de représentativité induit par la loi sur la démocratie sociale d'août 2008 introduit des éléments nouveaux dans le paysage syndical du secteur privé et notamment : une représentativité dorénavant fondée sur le vote des salariés, un accès plus ouvert aux élections dans l'entreprise, des seuils de représentativité aux niveaux de l'entreprise, de la branche. À compter du 1^{er} janvier 2009 entrent en vigueur de



nouvelles règles de validation des accords d'entreprise (signature de syndicats représentant au moins 30 % des suffrages exprimés et non opposition de syndicats représentant 50 %). Il est trop tôt pour pronostiquer toutes les conséquences de ces règles nouvelles, mais il est certain qu'il est indispensable d'anticiper et d'associer l'ensemble des syndiqués à la réflexion si l'on veut être acteur des évolutions et construire des réponses pertinentes. La question de la représentativité syndicale des retraités est également posée; c'est un enjeu très important face aux nombreuses associations qui essaient de couvrir un champ revendicatif et de se substituer aux organisations syndicales.

En choisissant de poser les questions en termes d'orientation et de perspectives pour le syndicalisme et non en termes de préservation de l'appareil, la FSU, qui est attachée à l'unité syndicale, peut avoir une vraie capacité d'intervention. Comment lui assurer ce rôle et lui permettre de travailler à la construction d'un syndicalisme unifié et rénové ? Sa capacité à mobiliser dans ses secteurs d'intervention, à construire des mouvements d'opinion et à peser dans la bataille des idées, a considérablement renforcé la FSU pour mener avec ses partenaires, le débat sur l'avenir du syndicalisme. Outre sa « culture » syndicale, son attachement à un fonctionnement démocratique, à un syndicalisme ancré dans les réalités professionnelles, elle est en mesure d'enrichir ce débat sur des questions essentielles pour l'avenir du syndicalisme: le rôle nouveau du mouvement syndical, le rapport du syndical

au politique et le poids du mouvement syndical dans la bataille des idées sur les questions de société.

Enfin, face à l'offensive néolibérale, alors que la plupart des forces économiques dominantes agissent au niveau mondial, comment créer le rapport de forces nécessaire ? Ce qui pose la question de l'efficacité du mouvement syndical international et des perspectives offertes par l'existence de la CSI mais aussi celle de l'avenir du mouvement altermondialiste. Quel bilan des élections de fin 2008 ? La fin de l'année 2008 a été marquée par des élections importantes par le nombre d'électeurs concernés (les prud'homales) et/ou par leurs enjeux (fonction publique territoriale, élections enseignantes). Le scrutin prud'homal a connu une participation particulièrement faible : 25 % de votants. Les résultats de cette élection marquent une assez grande stabilité et traduisent quelques dynamiques à l'œuvre depuis le début des années 2000. Ils sont en cohérence avec les évolutions notées ces dernières années : redressement de la CGT (+ 2 points), reculs de la CFDT (- 3,3 points), de FO (- 2,4 points) et de la CFTC (- 1 point). La CGC progresse légèrement, mais surtout reprend la première place dans la section « encadrement » tenue par la CFDT depuis 1997. L'UNSA et Solidaires consolident leurs positions respectives, leurs progrès en voix et pourcentage résultant essentiellement d'un accroissement du nombre de listes présentées. La FSU a été quasiment absente de ce scrutin.

Ces mêmes tendances se retrouvent dans les élections aux CAP de la fonction

publique territoriale : progression de la CGT, reculs de la CFTD, de FO, de la CFTC et de la CGC ; l'UNSA perd un tiers de son audience suite à la scission de la FAFPT. Les syndicats de la FSU, qui ont principalement présenté des listes dans les collectivités d'accueil de fonctionnaires d'État transférés, obtiennent globalement un peu plus de 3 % des voix, devant la CGC et au coude à coude avec Solidaires.

Dans notre secteur, les élections professionnelles de décembre 2008 n'ont pas apporté de bouleversements des grands équilibres syndicaux établis depuis fort longtemps. Avec 49,93 % des voix aux élections professionnelles de décembre dernier, le SNES reste de très loin le syndicat majoritaire dans son secteur. Il conserve la majorité absolue chez les enseignants.

Il a cependant enregistré un recul global de deux points, dans des élections marquées par :

- un nombre toujours élevé de listes, source d'éparpillement des voix ;

- un rebond de la participation (+3 points) ;

une baisse sensible des inscrits (-3,5 %). Notre effritement se traduit en de faibles progressions pour quelques-uns de nos concurrents ; seules deux organisations syndicales dépassent le seuil des 10 %, huit d'entre elles restent en deçà des 3 %. Le SNES devance avec un pourcentage 4,5 fois supérieur son plus proche concurrent, le SGEN.

C'est bien notre recul qu'il convient d'analyser. De premières analyses ont été produites mais nous sommes loin d'avoir encore une analyse exhaustive d'une assez grande diversité de situations académiques.

Ce recul électoral n'est pas dissociable de la baisse générale de syndicalisation à laquelle le SNES n'échappe pas.

Il interroge également les rapports du syndicat majoritaire à la profession. Celle-ci continue d'évoluer dans sa composition : les personnels recrutés dans les années 70 qui étaient fortement syndiqués partent à la retraite ; ceux recrutés

depuis les années 90 ont une autre relation au syndicalisme, à l'idée même d'organisation. Le départ de ces générations plus fortement syndiquées s'accompagne d'un affaiblissement de la présence et de la structuration syndicale SNES dans les établissements, et particulièrement dans les collèges. Des milliers de collègues perdent ainsi le contact direct, sur le lieu de travail avec le syndicat.

Les politiques d'individualisation des carrières affaiblissent les liens de solidarité, chacun pouvant espérer trouver une solution personnelle. Le projet syndical du SNES peut sembler moins fédérateur auprès de personnels dont les attentes sont plus hétérogènes.

Le débat sur l'exercice de nos métiers et le travail enseignant doit être poursuivi de manière approfondie avec les syndiqués et tous les personnels.

Les outils transmis aux syndiqués et dans les établissements doivent encore améliorer la visibilité du SNES et la lisibilité de son projet face aux projets ministériels que nous combattons.

Un bilan des élections professionnelles des non titulaires doit également être fait. Les premières élections sont notamment marquées par une participation relativement faible. Ceci s'explique partiellement par le refus opposé par l'administration à la demande du SNES d'un vote organisé sur le lieu de travail pendant les heures de service. Le SNES doit se donner davantage les moyens d'intégrer à sa campagne les enjeux professionnels et revendicatifs des élections professionnelles pour les non titulaires. Le syndicat majoritaire de la profession doit saisir toutes les occasions de s'adresser aux collègues en particulier au moment des mutations, promotions et opérations de gestion en privilégiant toujours un contact humain.

C'est l'occasion de faire connaître les valeurs, les pratiques, les analyses du SNES sur nos métiers, les contenus, les revendications, construits dans le cadre d'un syndicalisme pluraliste.

Le SNES avait fait de l'augmentation de la participation un des enjeux de ces

A U F I L D U C O N G R È S

Leur premier congrès

Réaliser le portrait de nouvelles et nouveaux congressistes est une habitude bien établie dans les congrès du SNES. Voici donc quelques portraits croisés.

La trentaine, venus de Paris, Grenoble, Versailles, Dijon, Alexandre, Céline, Émilie, Jérôme, Frédérique sont là sagement assis sur le canapé rouge concédé au journal du congrès ; ils attendent sans enthousiasme excessif d'être interviewés sur leur premier congrès.

On s'apprête à enchaîner questions et réponses respectant les us et coutumes de cet exercice imposé : « *le congrès c'est sympa ; on mange bien ; la région est belle, les débats sérieux...* ». Eh non, dès le début ça achoppe : Alexandre affirme qu'il est là pour intervenir, comprendre et apprendre ; TZR comme Émilie d'ailleurs, il est mandaté par ses pairs dijonnais pour que le congrès prenne en compte la situation de ses jeunes collègues, comme il doit aussi se pencher sur le sort des plus précaires, les contractuels et les vacataires. Tous l'approuvent, en particulier Céline qui a connu cette situation : la précarité, les difficultés financières chez les jeunes, ce n'est pas un mythe, mais pas question de tomber dans le piège qui consiste à opposer les jeunes aux anciens et particulièrement aux retraités (*ouf!*) qui sont, aux dires des jeunes militants, toujours présents et solidaires dans les luttes syndicales.

Tous le disent, pour eux ce congrès est important ! C'est leur premier congrès mais l'essentiel n'est pas là ; le congrès de Perpignan est important car il se situe à un moment charnière de la vie syndicale, de la mobilisation sociale. Il y a un espoir maintenant que des centaines de milliers de salariés du public et des centaines de milliers de salariés du privé



manifestent tous ensemble : au total, ça fait des millions et un rapport de force qu'il faut maintenir et amplifier. Le SNES doit construire cette mobilisation unitaire en investissant son secteur de responsabilité, en affinant ses propositions et en affirmant ses positions, souligne Jérôme. Et le congrès est là pour ça !

Enthousiastes mais aussi lucides, pour les jeunes congressistes les mobilisations de 2003 sont dans toutes les mémoires... il est temps de sortir du ressentiment né d'un sentiment d'échec. Le sentiment qui domine, c'est l'espoir et la confiance dans la lutte syndicale et dans un SNES acteur d'une transformation sociale et capable aussi, souligne Émilie, d'être une force de propositions. Le SNES se doit d'être crédible dans son secteur de responsabilité, renchérit Jérôme : le congrès doit se placer dans cette perspective.

Le congrès c'est aussi un lieu de débats, nos jeunes congressistes ne sont pas rebutés par les échanges

entre courants de pensée ; ils considèrent qu'ils sont légitimes et éclairants ; un seul regret : le réflexe de tendance obscurcit parfois la réflexion et freine le débat. Pour nos jeunes collègues aucun problème : on peut se déclarer proche d'Unité & Action et approuver des propositions d'un autre courant de pensée ; la réciprocité est vraie, chacun considère que les courants de pensée permettent en général un vrai débat.

Militer ne leur fait pas peur même s'ils sont conscients de la difficulté de l'exercice, surtout quand on est une femme. Et puis il y a les petites tracasseries que doivent surmonter les militants : les chefs d'établissement souvent zélés pour entraver l'activité syndicale... parfois aussi les responsables de l'ordre public qui se renseignent sur l'identité de l'un ou de l'autre en jouant sur la peur du gendarme : il faut les avoir à l'œil ; ils sont jeunes ! peut-être de futurs fauteurs de trouble. Les difficultés du métier ne sont pas absentes de notre discussion : Frédérique évoque la fatigue physique due aux efforts d'attention que requiert la conduite d'une classe et particulièrement d'une classe de collège. Cette dimension du métier, c'est aussi au syndicat de la prendre en compte.

J'ai rencontré de jeunes collègues, bien dans leur tête (non, non, on ne milite pas par frustration !) ... bien dans leur syndicat, et prêts à en découdre... de collègues prêts à s'engager plus mais aussi très fins observateurs et analystes de nos et de leurs pratiques syndicales.

La relève est assurée. *Jean-Pierre Billot*

élections. La politique menée par le ministre Darcos, son mépris des partenaires sociaux ont été sans doute un facteur de mobilisation des personnels. Par leur forte participation au vote, les personnels ont donné un cinglant démenti au ministre.

2. LA FSU

Le congrès FSU de 2004 avait décidé de l'élargissement de la fédération à tous les secteurs de la fonction publique; celui de 2007, tirant un bilan contrasté de cette décision, faisait le choix de mettre l'accent sur une « amplification de la mise en œuvre » du mandat de 2004. En accueillant les syndicats qui souhaitaient leur affiliation à la FSU, la fédération a élargi son champ de réflexion et d'intervention. L'élargissement, réel, reste cependant assez limité et la FSU n'y a pas gagné la représentativité qu'elle escomptait dans l'ensemble de la fonction publique, même si, dans certaines régions ou certains départements, les syndicats de la FSU sont fortement implantés. La FSU, première fédération de la fonction publique d'État, doit aujourd'hui réfléchir aux évolutions nouvelles du syndicalisme, dans le cadre d'un contexte nouveau.

1. L'évolution des critères de représentativité et ce que cela induit comme stratégies des organisations syndicales va peser sur l'avenir de la FSU; sa volonté, sans cesse réaffirmée, de peser sur l'ensemble des dossiers touchant les salariés et d'être présente dans tous les lieux où ils se discutent risque de trouver davantage d'obstacles dans un contexte de changements importants du paysage syndical français, obligeant à des recherches d'alliances, de recombinaison pour certaines organisations, marquant ainsi les limites de notre autonomie.

Les retraités des syndicats de la FSU (la Section fédérale des retraités - SFR), par leur nombre et leur mobilisation, doivent avoir leur place, au plan national comme au plan local, au sein de la structure inter-organisations syndicales des retraités (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, UNSA) à laquelle participe la FGR-Fonction publique et dont ils sont, notamment au niveau national, tenus à l'écart.

2. Le bilan des actions menées, ces derniers mois, fait apparaître la difficulté à unifier les luttes, la centration des grandes confédérations sur le privé au risque de délaisser les revendications du secteur public pourtant porteuses d'enjeux majeurs dans la défense de l'intérêt collectif. Les problématiques nouvelles ouvertes par la crise et l'action de l'intersyndicale changent les données du problème et créent une situation inédite pour un syndicalisme unifié et renoué. D'ores et déjà, des évolutions ont lieu dans l'appréhension par les organisa-

tions syndicales des nouvelles formes de lutte, de salariat et de précarité (exemple de la lutte des travailleurs sans papiers organisée par la CGT), d'organisation de l'État; la FSU, avec ses atouts, doit s'inscrire dans une démarche de construction de ce syndicalisme.

3. La FSU, qui représente une véritable force dans le paysage syndical, qui a fait la preuve de sa capacité à appréhender les questions sociétales, à mobiliser à un haut niveau dans son secteur, à porter des alternatives sociales touchant l'ensemble des salariés, tiendra son congrès début 2010.

Le congrès national du SNES entend apporter sa contribution à la construction des mandats de la FSU sur ces questions et nourrir la réflexion des syndiqués et des personnels du second degré.

L'avenir de la FSU

Comment aller au-delà de l'unité d'action, contribuer à l'émergence d'un syndicalisme prenant en compte les évolutions du rôle de l'État, unifiant les revendications public/privé pour conquérir des droits nouveaux pour les salariés, pensant la condition des travailleurs précaires, pour imposer un autre partage des richesses?

Quels types de rapprochements opérer avec les autres organisations syndicales sur la base d'orientations partagées, celles d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire, et de lutte, doté d'un fonctionnement démocratique? La démarche initiée antérieurement par la FSU des comités de liaison unitaire n'a pas fait ses preuves dans un contexte différent.

Les précédents congrès fédéraux ont écarté toute idée de transformation de la FSU en nième confédération: cette orientation est confirmée.

La démarche d'unification syndicale, qui a toujours été notre objectif, se voit d'une certaine façon validée par l'aspiration massive à des mobilisations très largement unitaires et au rassemblement du mouvement syndical, elle doit guider notre démarche.

La page de l'autonomie doit être tournée. Le SNES œuvre avec la FSU à l'unification du mouvement syndical autour d'une conception d'un syndicalisme de transformation sociale et de lutte, non pour que la FSU se fonde, se dilue, dans une confédération existante, mais pour y porter ses propres analyses, ses propres propositions, pour les faire émerger dans le débat public, et pour participer à la construction d'un nouvel outil syndical, sur la base de ses orientations et de ses pratiques.

La FSU, depuis des années, mène un travail intersyndical avec plusieurs organisations (avec la CGT et Solidaires pour l'appel pour la défense des services publics, etc.). La FSU doit désormais aller



au-delà et prendre des initiatives concrètes de travail en commun susceptibles de contribuer aux nécessaires rapprochements d'organisations: cette démarche devrait consister dans un premier temps en un travail et des prises de position communes, et d'abord sur des champs et sujets sur lesquels nous avons prise, tels que la formation professionnelle, les qualifications, la fonction publique, etc.

Notre souci doit être de promouvoir un syndicalisme capable de penser ensemble problèmes économiques et sociaux et problématiques syndicales, intégrer les changements de société et leurs effets sur les salariés afin de mieux concevoir les besoins.

Ces démarches doivent être rendues publiques, les syndiqués doivent y apporter leurs contributions afin d'éviter ce qui pourrait être perçu comme des démarches artificielles d'appareil.

Le nouveau syndicalisme, la FSU doit proposer de le construire à tous nos partenaires réguliers: à la CGT sans laquelle toute perspective d'unification syndicale serait illusoire et à toutes les forces syndicales qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus.

Ces formes de travail peuvent donc préfigurer des rapprochements avec l'une ou/et l'autre des organisations, dans l'optique non de « rejoindre » l'une d'entre elles, ni d'entrer dans une fusion/absorption mais de construire ensemble et pas à pas un nouveau syndicalisme.

Afin de réfléchir à l'avenir du syndicalisme, le congrès de la FSU devra lancer un processus, en veillant aux dynamiques créées dans l'ensemble du paysage syndical.

En même temps, la FSU, avec son histoire, ses pratiques démocratiques, son pluralisme, sa capacité à rassembler et à mobiliser, doit continuer à se renforcer. Elle doit continuer à organiser les mobilisations et à créer des rapports de force dans tous les champs de notre intervention syndicale.

FSU et syndicalisme de la fonction publique

Jamais les attaques contre la fonction publique n'ont été aussi systématisées et les tentatives d'imposer de nouvelles orientations aussi déterminées: fonction publique d'emploi et de personne au lieu du statutaire et réglementaire, remise en cause du recrutement par concours, individualisation de la gestion des carrières et des rémunérations, suppression de services et de missions à travers la révision générale des politiques publiques - RGPP. La réforme de l'État va avoir des conséquences sur les champs de syndicalisation et la coordination des luttes au niveau local; elle impose également d'unifier nos revendications pour les trois versants de la fonction publique et de travailler les réponses aptes à contrer la RGPP et proposer des évolutions au service de l'intérêt général.

Le bilan des luttes récentes n'est pas satisfaisant même s'il y a eu le plus souvent convergence des analyses, elles n'ont pas débouché sur des actions unitaires d'ampleur. La FSU, en dépit d'un travail important de sensibilisation de l'opinion publique, a du mal à émerger comme une fédération dépassant le secteur de l'éducation. L'application du mandat d'élargissement a, semble-t-il, trouvé ses limites et n'a pas donné à la fédération la capacité de peser suffisamment. La FSU et ses syndicats nationaux ont pourtant joué un rôle de premier plan pour la prise en compte des questions touchant à l'avenir de la fonction publique et des services publics par les confédérations. Il reste toutefois beaucoup de chemin à faire pour qu'elles deviennent un véritable enjeu politique et pour qu'un véritable mouvement social se construise autour de leurs valeurs, de leurs missions, de la nécessité de les défendre et de les développer. Le renforcement de l'action de la FSU sur ces dossiers, la multiplication d'initiatives à tous les niveaux et en direction des usagers et de l'opinion, en cherchant à construire l'unité la plus large, doit être une priorité pour la fédération.

La préparation de certaines réunions (Conseil supérieur de la fonction publique de l'État - CSFPE), les négociations sur le dialogue social dans la fonction publique sont l'occasion d'un travail intersyndical important, qui reste cependant limité. La FSU, notamment au regard du nouveau contexte introduit par les nouvelles règles de représentativité, doit renforcer son intervention sur les questions de la fonction publique et proposer aux fédérations de fonctionnaires qui en seraient d'accord des cadres permanents de travail, de réflexion et de mobilisation. Selon la démarche préconisée pour construire les rapprochements nécessaires, il nous paraît nécessaire de faire

vivre dans ce secteur les possibilités de travail en commun.

Structuration et fonctionnement de la fédération

La conception de la FSU comme fédération de SN, reste pertinente et la recherche de synthèses doit se nourrir des analyses et revendications des SN. Cependant, les questions restent à éclaircir qui renvoient au rôle de la fédération : composition des délégations, traitement des questions transversales, etc. En outre, la difficulté à concilier la charge de travail au sein de son syndicat national et à la FSU se pose avec acuité pour les militants ; si cette question ne trouve pas de réponses, elle peut conduire à laisser de plus en plus la place à des militants fédéraux coupés de l'activité de leur syndicat. Comment renforcer une bi-appartenance syndicat national et secteurs ? Les SFR (Sections fédérales de retraités), créées en 2007, ont connu un rapide développement aux différents niveaux de la fédération, leur bon fonctionnement nécessite des moyens. Se pose aujourd'hui la question d'une meilleure prise en compte du syndicalisme des retraités dans les instances et secteurs fédéraux.

La FGR-FP regroupe des retraités de la fonction publique ; le SNES et d'autres syndicats de la FSU y sont affiliés et jouent un rôle actif.

La question de l'exécutif n'a pas trouvé de réponses lors du dernier congrès et le pilotage de l'exécutif reste du ressort du seul secrétaire général. La réflexion a buté sur les difficultés à mettre au point un secrétariat général élargi efficace, articulant représentation des syndicats nationaux hors Éducation, hétérogénéité des courants de pensée. Les réponses doivent être pensées en respectant le choix des syndiqués exprimé par leur vote, en intégrant les besoins de la fédération pour un exécutif le plus efficace possible, en articulant SN et SG et non en développant un « appareil fédéral » coupé des syndicats nationaux et de leur activité.

Dans cet esprit, la FSU doit se doter d'un réel exécutif, restreint pour des raisons d'efficacité, dont la composition doit démocratiquement respecter le choix de syndiqués, exprimé lors du vote d'orientation.

Quel bilan des Conseils fédéraux régionaux (CFR) ?

Le SNES a été porteur de l'exigence de mise en place d'une structure régionale de la FSU pour améliorer sa capacité à intervenir et à construire des mandats syndicaux face aux pouvoirs régionaux. Le congrès FSU 2007 a décidé la mise en place de Conseils fédéraux régionaux. Quel bilan peut-on en faire aujourd'hui ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ? Cette instance est un lieu utile d'échanges et d'élaboration de mandats régionaux qui permet de mieux préparer les délégations et d'améliorer le fonctionnement de la FSU. Elle a permis une avancée dans la construction démocratique des mandats fédéraux sur des dossiers régionaux qui sont de plus en plus importants.

Ce premier bilan montre des inégalités quant à leur mise en place et leur activité, tous connaissent les mêmes difficultés que les autres structures fédérales : disponibilité des militants, participation aléatoire de l'ensemble des syndicats qui rend compliquées les synthèses fédérales, complexité des dossiers à traiter qui n'impliquent pas également l'ensemble des SN. Le bon fonctionnement des CFR nécessite des moyens et des décharges supplémentaires.

Le congrès rappelle « la nécessité de doter la FSU de véritables sections régionales reflétant les différentes composantes de la fédération et dotées d'un délibératif, d'un exécutif élus et de moyens correspondant à leurs missions. » Au niveau régional se mettent en place des SFR régionales qui traitent, en relation avec les CFR, des questions particulières aux retraités.

Règles de fonctionnement de la fédération

Certaines règles que la FSU s'est données lors de sa création doivent être adaptées au regard du bilan. Par exemple, les modalités de décompte des votes dans les instances doivent être revues. En effet aujourd'hui un vote en abstention est compté dans les exprimés avec les « pour » et les « contre », il est de fait assimilable à un vote « contre » ce qui empêche parfois la réalisation des 70 %, condition à remplir pour toute décision. Le congrès du SNES se mandate pour proposer à la fédération que la règle des 70 % des exprimés nécessaire à toute décision soit maintenue tout en prenant en compte que les « pour » et les « contre ».

Structuration syndicale dans la FSU

La réorganisation de l'État, les transferts de personnels, l'évolution des formations, etc. bousculent dans bien des cas l'actuelle structuration syndicale à l'intérieur de la FSU. Se pose avec plus ou moins d'urgence la question de réorganisation/regroupement syndical dans la FSU pour offrir aux personnels un syndicalisme plus efficace et plus représentatif. Ces évolutions, qui ne peuvent se faire que dans le respect des règles que nous nous sommes données dans la FSU, doivent s'appuyer sur le développement de pratiques communes et sur l'avis exprimé par les personnels concernés. Des regroupements ou des coordina-

tions structurées de syndicats nationaux, par secteur ou par ministère par exemple, décidées par les syndicats nationaux concernés (par exemple dans la fonction publique territoriale, dans le second degré...) sont nécessaires pour améliorer les interventions de la FSU, et sa capacité d'intervention sur tous les dossiers transversaux.

3. SNES

État des lieux

Dans la même ligne que les résultats aux élections professionnelles, la syndicalisation connaît une décline constante qui ne s'explique pas uniquement par les diminutions d'emplois, des inégalités importantes de mobilisation selon les départements et académies, une difficulté à faire émerger des actions clairement majoritaires. Les attaques contre le second degré, l'absence de résultats très significatifs pour améliorer nos métiers, la perception que le système éducatif est à un tournant créent, dans une profession de plus en plus hétérogène, un doute par rapport à l'efficacité de l'organisation syndicale. À ceux qui aspirent à des réponses fortes aux attaques, les difficultés de mise en cohérence des différents cadres unitaires, de construction d'un mouvement large, apparaissent comme des querelles d'appareils syndicaux coupés des personnels. Le contexte général pèse lourdement sur la manière d'envisager la stratégie syndicale et le fait de mener conjointement discussions, formulation de propositions et actions est remis en cause par certains militants ; de même, il conduit à développer des stratégies d'actions radicales, minoritaires, pensées comme propres à entraîner ensuite la masse des collègues. Les derniers mois ont illustré cette difficulté à faire pleinement jouer au SNES son rôle de défense des personnels et de promotion d'une autre politique éducative tout en pesant pour infléchir des projets néfastes. Il est cependant constitutif de notre syndicalisme de construire et porter avec les personnels un projet fédérateur en même temps que de chercher à engranger le maximum d'acquis possibles et à faire reculer le gouverne-

ment. Les premiers bougés sur la revalorisation des métiers, le recul sur la réforme du lycée, la prise de conscience de plus en plus importante dans l'opinion du rôle de l'éducation et, de fait, des postes montrent la possibilité de faire bouger le gouvernement.

Avant toute négociation, il est indispensable de créer un rapport de force favorable, par la mobilisation des personnels. C'est la construction d'actions majoritaires, dans le cadre syndical le plus large possible, et la mise en avant de nos revendications qui permettent de faire reculer le gouvernement et d'engranger le maximum d'acquis possible. Le débat ancien sur les modalités d'action a été complètement réactivé dans le contexte et la possibilité d'alternatives à la grève, même si cette dernière reste la modalité la plus apte à fédérer la profession et porter les revendications, a émergé. Conscients du besoin de gagner la bataille de l'opinion, de construire un mouvement dans la durée, les collègues, sous l'impulsion du SNES, ont fait preuve de leur inventivité et produit des actions médiatiques et réussies (10 décembre, blocages, réveillons revendicatifs, etc.). Le débat doit se poursuivre à ce sujet en réfléchissant pour voir comment ne pas opposer mais associer les différentes modalités d'action, en organisant des assemblées générales les plus larges possibles permettant la prise en charge par les salariés du mouvement qu'ils portent, sans pour autant se substituer aux décisions que l'organisation syndicale doit prendre souverainement.

La responsabilité du SNES, en tant que syndicat majoritaire, est grande dans le second degré ; or, celui-ci est en proie à de nombreuses évolutions dans sa structuration, son public, ses objectifs. La partition actuelle des champs de syndicalisation au sein de la FSU, fruit d'une histoire, fait que plusieurs syndicats organisent les enseignants du second degré. Pour porter l'identité second degré, penser globalement les revendications et donner le maximum de poids aux actions, il faut renforcer le travail commun avec le SNEP et le SNUEP et, compte tenu de la part croissante des agrégés et certifiés qui exercent dans l'enseignement supérieur, avec le SNESup.

Il faut réfléchir à un rapprochement syndical dans le second degré. Cela renforcerait globalement la réflexion sur la cohérence entre les trois voies du second degré. Dans l'immédiat il est nécessaire de poursuivre des pratiques de travail en commun avec le SNUEP et le SNEP pour une plus grande cohérence de l'action dans les instances et de réflexion dans la FSU, tout en veillant au respect de l'histoire de chacun. La question d'une évolution nécessaire se pose de façon plus urgente dans l'enseignement professionnel.



Rapport au politique

La rénovation nécessaire du syndicalisme nécessite que le mouvement syndical revisite le rapport « du syndical au politique ».

Depuis trop longtemps, les réformes du système éducatif, de la fonction publique et des services publics s'appuient sur de prétendues aspirations de l'opinion publique. L'amincissement de l'Etat, la réduction des effectifs, la décentralisation, l'ouverture au secteur privé de missions relevant précédemment du service public, plus précisément dans l'Éducation l'accent sur l'autonomie des établissements, la trop grande spécialisation disciplinaire des maîtres, l'obsolescence et la rigidité de leurs statuts, l'impuissance face aux déterminismes sociaux, l'inefficacité du service public d'orientation, etc. paraissent dans le discours public faire l'objet d'un véritable consensus. Bien souvent, l'application de ces schémas stéréotypés tient lieu de feuille de route aux gouvernements et majorités parlementaires, toutes tendances confondues depuis près de vingt ans. Cette parole unique, qui véhicule les archétypes de la pensée libérale appliquée à l'Éducation nationale, doit et peut être combattue, comme elle l'est dans le domaine économique et social. Le SNES, avec la FSU, se fixe comme un objectif participant pleinement de l'établissement d'un rapport de force syndical, la diffusion de ses analyses, de ses valeurs et de ses revendications dans le corps social. Outre le travail avec les associations, les autres organisations syndicales ou les élus, le SNES doit poursuivre le débat avec les formations politiques démocratiques, sans exclusive donc, à l'exception bien évidemment de l'extrême droite. Cet échange doit reposer sur plusieurs piliers : la transparence, le souci intransigeant de l'indépendance syndicale, le respect des prérogatives respectives entre notre syndicalisme et les formations partisanes ; il exclut par essence toute participation à l'élaboration d'un programme de gouvernement. C'est donc par l'articulation entre l'élaboration de nos analyses, la mobilisation de nos collègues et la popularisation de ses revendications que le SNES pourra, demain plus qu'hier, faire progresser et aboutir les revendications des personnels.

Le SNES et les collègues : quel rapport au syndicalisme ?

À l'image de la profession, avec le départ en retraite des générations du baby-boom, le SNES est confronté à la question de son évolution démographique. Outre la question déterminante des ressources du SNES, à l'aube d'une crise de ciseaux (arrivée de nouveaux adhérents

dans les premiers échelons et nombreux départs d'adhérents à cotisation élevée), plusieurs défis doivent être relevés.

1. La syndicalisation des néotitulaires

Comment éviter la déperdition après la première adhésion ? L'argument d'une moindre conscience politique des nouvelles générations peut être discuté : depuis une quinzaine d'années, la présence des étudiants et de jeunes collègues dans les mouvements sociaux a été régulière (mouvement anti-CIP en 1994, grève de Seine-Saint-Denis en 1998, mobilisations antiracistes et antifascistes mouvements anti-Allègre en 1999/2000, mouvement de 2003, mouvement anti-CPE en 2006, mouvements lycéens...).

Le SNES doit se présenter à eux comme un syndicat qui les aide dans leurs demandes concernant leur carrière et leur métier et organise leurs luttes. Un constat est fait : alors que le SNES se montre très performant pour syndiquer les stagiaires, le taux de syndicalisation tombe ensuite très rapidement chez les néotitulaires. L'accompagnement syndical des néotitulaires par des militants expérimentés, en coordination avec le S1, dans leurs premières années pourrait être une solution.

Le congrès donne mandat à la prochaine CA nationale de débattre du montant de la cotisation des AED afin qu'il corresponde mieux à leur situation salariale. Le syndicalisme par définition se fixe comme objectif la lutte pour des revendications unificatrices pour les salariés. Il conviendrait de cibler, dans notre communication, un public de début de carrière soumis à des réalités particulières (traitement faible, TZR, personnels non titulaires et précaires, questions disciplinaires, métiers, problèmes avec les chefs d'établissement...) avec des revendications spécifiques en les reliant aux revendications syndicales plus générales, dans un cadre national. Les jeunes collègues, souvent TZR, ressentent dans les premières années un certain isolement professionnel.

Le SNES initiera des campagnes nationales concernant notamment la situation des jeunes collègues, le remplacement et la condition des TZR...

Dans un contexte de dérives caporalistes sous couvert de renforcement de l'autonomie, le SNES doit continuer à offrir aux collègues un cadre de réflexion et de formation syndicale collectives, notamment pour les personnels les plus isolés, adapté à la demande et aux besoins des collègues et des S1. Il organisera de façon systématique, dans les académies, le plus souvent possible, des stages disciplinaires, sur l'exercice du métier, sur les droits professionnels et syndicaux, qui en dehors du cadre hiérarchique, montrent un autre aspect de notre syndicalisme. Ils



sont organisés prioritairement à destination des néotitulaires, mais ouverts aussi aux collègues plus expérimentés afin de permettre l'échange des pratiques et cultures.

Plus globalement, sans se leurrer sur de soi-disant « bonnes pratiques » difficilement généralisables, le SNES favorisera l'échange entre S3 pour mettre en commun les expériences locales concernant le recrutement et l'implication de jeunes adhérents.

La syndicalisation n'a jamais été aussi basse chez les personnels de surveillance pour deux raisons : les MI-SE sont en train de disparaître, les derniers seront en fin de fonction en août 2009 ou 2010 ; les AED ont en général des contrats d'un an et subissent une pression constante. Il est primordial de relancer la syndicalisation de ces jeunes collègues afin de défendre une catégorie, une idée : celle des étudiants-surveillants. Il faut aussi relancer par le biais du courrier du S1 et des conseils syndicaux académiques, la communication entre les vies scolaires et les professeurs ; il faut continuer à inclure ces collègues dans nos réflexions, nos luttes et multiplier les actions afin d'améliorer leurs conditions de travail tant au niveau local par le biais des CA (adoption de règles en matière de durée de contrat, pause repas) et les interventions des S1 pour que soient respectés les textes (notamment pour les congés pour concours et examens) qu'au niveau national en sollicitant le ministère. Il faut enfin mener la lutte pour réactiver le recrutement des surveillants sous le seul statut d'étudiant surveillants.

Le SNES doit réfléchir à la façon de s'adresser et de mieux organiser syndicalement les personnels précaires.

Secondaire sans doute – le SNES, ce sont d'abord et surtout pour un jeune collègue les militants qu'il voit agir et lutter – mais non négligeable, l'image du SNES dans les jeunes générations, telle qu'elle est véhiculée caricaturalement par les médias, constitue sans doute un handicap. L'utilisation des médias comme tribune à nos revendications est main-

tenant incontournable, le SNES national devrait aider les S2 et S3 à utiliser efficacement ces médias et à en déjouer les pièges par des formations spécifiques : écrire un communiqué de presse, s'adresser à un journaliste de la presse écrite, aux télévisions. Trop souvent, les médias sont porteurs de l'idéologie libérale, de stéréotypes négatifs sur l'Éducation et les personnels. Le SNES doit mener un travail de réflexion critique sur l'état de la presse, de l'information, tout en revendiquant un plus grand temps d'expression.

Il faut apprendre aux militants les techniques d'organisation de réunions et de prises de parole, de façon à permettre d'organiser plus de réunions (stages déconcentrés), en particulier en direction des jeunes collègues, et à mieux prendre en compte leurs problématiques et mieux répondre à leurs inquiétudes et à leurs problèmes.

2. L'engagement militant

La force du SNES repose d'abord sur un réseau de militants – locaux, départementaux, académiques, nationaux – sans égal dans le monde syndical. Là encore, les générations massivement syndiquées, qui comptent de nombreux militants expérimentés et en responsabilité, quittent la vie active. Le SNES n'est pas le plus mal loti des syndicats, loin de là : son renouvellement est en cours, il est difficile mais vital pour le SNES, et prioritairement dans les établissements, viviers de futurs responsables de S2, S3 ou S4. Sans qu'il y ait superposition entre renouvellement et rajeunissement du tissu militant, il est permis d'affirmer que le second enjeu facilite le premier. Le militantisme dans les S1 est essentiel. Il constitue l'ossature de l'action du SNES et reste l'origine principale de sa force. C'est pourquoi le maillage ou le remaillage d'un tissu dense de sections d'établissement constitue pour le SNES une priorité. Il convient de réclamer l'application et l'extension des droits pour faciliter l'engagement syndical à l'échelle des établissements : moyens matériels alloués à la section syndicale (reprographie, local...), heure libre prévue dans les emplois du temps pour les réunions syndicales (indépendamment de l'heure d'info syndicale), décharge de service pour le responsable du S1, augmentation significative du volume global de décharges...

Sous l'impulsion des S2, en lien avec S3 et S4, la présence du SNES doit être largement renforcée au plus près des établissements : il faut assurer une visibilité du SNES dans chaque collège et lycée par l'intermédiaire d'un militant responsable de secteur, pratiquer des tournées régulières (affichage, tracts...), repérer des « contacts ».

Il faut faire vivre la réflexion syndicale, le débat, en y associant les secrétaires de S1 : bureaux départementaux élargis

« tournant » géographiquement, stages, aide à la préparation des CA; mieux prendre en charge financièrement le « coût » du militantisme, particulièrement sensible pour les collègues en début de carrière (déplacements, frais téléphoniques, etc.). Il faut développer des tournées d'établissements par des militants y consacrant une part importante de leur décharge, organiser des réunions sur le temps de travail (9 heures-17 heures) pour « faciliter » la possibilité de s'investir, soutenir les nouveaux militants par des contacts plus réguliers.

La mise en place de responsables de secteur sous la responsabilité des S2 au niveau des bassins de formation est un outil efficace pour aider à ce maillage syndical notamment dans les établissements où la section syndicale a du mal à vivre ou ne vit plus.

Ces militants bénéficiant de moyens pour fonctionner, ne composent pas une nouvelle structure interne au syndicat mais contribuent à améliorer la présence du SNES dans les établissements (aide aux S1).

Une approche segmentée de la population militante n'épuise pas le débat, certains faits sont cependant têtus : à la rentrée 2007, 57,2 % des enseignants du second degré public devant élèves sont des femmes. La proportion des femmes progresse parmi nos militants, mais reste en deçà de leur part dans la profession. Cependant, notre réflexion sur les inégalités dont sont victimes les femmes ne peut se réduire à la place que le SNES leur définirait statutairement dans ses instances : dans la société, parmi nos élèves, dans notre système éducatif, au travail et y compris dans nos professions (carrières incomplètes, inégal accès aux promotions...), les femmes ne sont pas les égales des hommes. Combattre le sexisme relève de notre rôle syndical. Par ailleurs, concilier vie personnelle, vie familiale, vie professionnelle et militantisme syndical est une attente des militants des deux sexes, y compris parce que l'égalité répartition des tâches domestiques et familiales entre les membres des couples est une nécessité. C'est pour tous qu'il faut en tenir compte (horaires de réunions, participation du SNES aux frais de garde, mise en place d'une garderie lors des événements syndicaux impliquant un grand nombre de parents militants...).

La « distribution des responsabilités » ne doit pas partir uniquement des besoins du SNES mais prendre en compte les compétences, centres d'intérêt, domaines de prédilection de chaque militant, et des limites géographiques et en temps qu'il a la liberté de fixer à son activité militante.

La comparaison entre la situation de 2007 et celle d'aujourd'hui fait apparaître peu d'évolutions dans les équilibres de représentation des militants aux diffé-

rents niveaux (parité, renouvellement, intégration des jeunes...); la parité, la rotation des responsabilités et l'intégration des jeunes sont des exigences nécessaires au bon développement et à la pérennité du syndicat. C'est pourquoi il faut affirmer leur nécessité à tous les niveaux des structures syndicales.

Le SNES a une longue pratique de l'engagement de ses retraités et de l'intégration de leurs préoccupations et revendications dans la stratégie syndicale. Il convient aussi d'assurer leur place dans le fonctionnement quotidien de l'outil syndical et dans les différentes instances, sans pour autant se substituer aux actifs. L'engagement et l'expérience des militants retraités sont profitables à tous, ils participent du lien fondamental avec les actifs et de la communauté d'intérêts qui les unit.

3. Syndicalisation des étudiants préparant les concours d'enseignement

Si l'intégration des IUFM dans les universités avait déjà amorcé la question de la représentation des étudiants se destinant aux métiers de l'EN dans les différents conseils, la masterisation la pose complètement. La partition actuelle entre étudiants et stagiaires de l'Éducation nationale ne sera plus pertinente, les étudiants préparant en lien concours et master, la situation de stagiaire risquant de disparaître.

Faut-il envisager leur organisation dans une structure syndicale étudiante au sein de la FSU? Leur syndicalisation dans le SNES pour ceux qui se destinent aux enseignements du second degré?

En l'absence de prérecrutements, il n'est pas souhaitable d'envisager leur organisation dans une structure syndicale étudiante au sein de la FSU.

Le SNES doit continuer à accueillir les étudiants, prérecrutés ou non, se destinant aux métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.



Il faut cependant veiller à ce que cette adhésion à un syndicat enseignant ne se fasse pas au détriment des organisations étudiantes ce qui implique la reconnaissance du droit à la double appartenance. Il faut en tout état de cause rechercher toutes les convergences avec les organisations étudiantes.

4. L'utilité du syndicat

Les collègues s'interrogent souvent sur l'utilité de l'action syndicale et au-delà sur celle de l'outil syndical opposant parfois information, aide et intervention concernant leur situation professionnelle (mutation, emploi, service, carrière...), action et revendications. Alors que nous ne parvenons pas à déboucher sur des améliorations significatives, le rôle aujourd'hui déterminant des politiques rectorales et l'autonomie croissante des établissements compliquent la perception de l'utilité de l'outil syndical. Les liens entre situation individuelle et politique éducative ne vont pas de soi. Les niveaux de décision se brouillent. Les solutions attendues par les collègues pour répondre à leur situation concrète ne sont pas toujours faciles à obtenir. Cela peut conduire certains à conclure à l'inutilité de se syndiquer et d'agir, d'autres à privilégier le rôle de résistance du syndicat. Dans ce contexte, l'action syndicale collective au niveau des sections d'établissement constitue pour le SNES la première des réponses. Par ailleurs la défense et l'attachement aux commissions et comités paritaires, seule garantie possible à nos yeux du respect des droits collectifs et individuels, doivent être réaffirmés. Le SNES doit s'appuyer sur la forte participation aux élections professionnelles et sur sa situation de syndicat majoritaire pour défendre les revendications des personnels. Il s'attache à montrer à la profession comment la défense individuelle ne peut se faire que dans un cadre collectif. Sans sous-estimer la part des collègues qui se syndiquent par conviction, beaucoup rentrent au syndicat par la voie du service rendu. Il faut privilégier dans notre communication avec les syndiqués, notamment les plus jeunes, la transmission de l'histoire de notre syndicat, de nos valeurs et de nos revendications.

5. Problématique syndicale mondiale

Durant ces deux dernières années, le syndicalisme européen a surtout été visible à travers les initiatives de la confédération européenne des syndicats - CES. Les forums sociaux ont vu un fléchissement de leur audience en Europe occidentale mais leur succès ne s'est pas démenti dans de nombreuses autres régions du monde comme l'atteste le récent forum social mondial de Belém. Comme par le passé, la CES a été active auprès du parlement européen, de la



commission mais aussi en associant les salariés sous forme de manifestation européenne. Cette activité a donné des résultats sur les questions de compétence européenne notamment la directive service et la directive temps de travail. Dans la dernière période, la CES prend une part plus importante dans le sens de la convergence des luttes. Le soutien à la journée d'action du 19 mars en France, les prochaines initiatives des 14, 15 et 16 mai à Bruxelles, Berlin, Prague et Madrid sur « Combattre la crise : priorité aux citoyens » qui concernent l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites et les services publics témoignent, comme celle de Ljubljana de 2008 sur les salaires, de la volonté de la majorité des organisations de la CES de faire jouer au syndicalisme européen un rôle accru dans les luttes en Europe. Le SNES, au sein de la FSU, doit agir pour le renforcement du syndicalisme de lutte et de revendication en Europe à travers les forums sociaux où il faut renforcer la participation syndicale et à travers la CES qui doit être plus revendicative. Compte tenu des décisions politiques prises par les gouvernements au niveau de l'Union Européenne, la FSU ne peut rester isolée dans un syndicalisme hexagonal. Elle doit s'inscrire dans une logique d'adhésion à la CES qui regroupe la très grande majorité des organisations syndicales européennes et y agir pour un syndicalisme plus combatif. Cette perspective d'adhésion devra faire l'objet d'une campagne d'information et de débats dans la presse syndicale. La demande d'adhésion devra être validée par les syndicats de la FSU.

Les difficultés sont à peu près identiques pour le SNES au niveau européen. Le SNES est très impliqué au niveau du Comité syndical européen de l'Éducation mais celui-ci peine à trouver sa place dans les luttes dans l'éducation. La situation sera encore aggravée si l'Internationale de l'Éducation arrive à ses fins et prive le CSEE de son autonomie. Le SNES continuera d'agir pour rassembler au sein du CSEE les



organisations attachées à un syndicalisme européen de l'éducation de proposition et d'action.

Hors d'Europe, le SNES est engagé dans la grande bataille sur l'Éducation. Pour

tous au sein de l'Internationale de l'Éducation et à travers le Comité syndical francophone de l'Éducation et la Formation sous forme de solidarités avec les autres syndicats, de coopérations concrètes pour le développement syndical et l'amélioration de la situation des personnels. Dans le même temps, le constat international sur ces sujets est alarmant : stagnation voire détérioration de la condition enseignante dans la plupart des pays et constat déjà établi que l'objectif de 2015 de l'EPT ne sera pas atteint dans de nombreux cas. Devant un tel constat, l'obligation d'avancer dans le cadre du syndicalisme international est évidente. Le SNES rendra son action internationale plus efficace en établissant des liens et en développant les solidarités avec les organisations syndicales menant des luttes comparables aux siennes dans d'autres pays et poursuivra ses soutiens aux formations syndicales sur les bases de notre syndicalisme de lutte.

Toutes ces problématiques sont liées à la question de l'articulation des luttes au niveau local et au niveau international. Cela a été un élément déterminant de la demande d'adhésion de la FSU à la CSI, demande qui n'est pas refusée mais qui nécessite des compléments pour le Conseil général de la CSI. La Confédération syndicale internationale a fait naître l'espoir que cet axe serait au cœur de l'activité de la nouvelle organisation et que l'action internationale ne se limiterait plus à des concertations avec les institutions internationales du travail, économiques ou financières.

La journée du 7 octobre 2008 sur le travail décent a montré toutes les difficultés de la CSI à engager cette dynamique et pour les organisations nationales à y participer. Le problème n'est pas limité à la France. Le syndicalisme international structuré n'est pas le seul responsable de cet échec. Combien de luttes aux quatre coins du monde ou

aux portes de notre pays ne débouchent sur aucune action coordonnée alors qu'elles concernent des problèmes identiques et des responsables communs? Pour rendre vivantes les problématiques syndicales internationales, la FSU doit préparer les réunions intersyndicales de façon collective de façon à construire son mandat, notamment en effectuant une information régulière des syndiqués, en créant un emplacement spécifique à ces questions sur le site national et en développant des relations avec d'autres organisations syndicales. La FSU doit intensifier son action syndicale internationale pour participer à la convergence des luttes à travers les forums sociaux et à travers la place qu'elle prendra dans la CSI. Comme elle le fait sur les questions de responsabilité nationale, elle devra, au niveau international, rechercher des convergences avec les autres organisations syndicales françaises.

Solidarité internationale et combat pour la Paix

Le SNES a toujours considéré la solidarité internationale comme un de ses domaines d'intervention nécessaires. Il est vigilant par rapport à la violation des droits privés et collectifs, et travaille au respect des droits syndicaux à travers le monde. Notre activité se décline en messages de soutien aux syndicalistes attaqués, solidarité Est-Ouest et Nord-Sud, actions en faveur de la paix et de la réalisation des objectifs du millénaire.

En ces temps de crise mondiale financière, économique et environnementale, où la tentation du repli sur soi est forte, les pays du Sud risquent à long terme de pâtir encore davantage des restrictions budgétaires en matière d'aide au développement, alors que l'équilibre Nord-Sud est un facteur déterminant de la résolution de la crise.

Solidarité avec l'Afrique

À l'heure où le néocolonialisme est toujours vivace, alors que la politique gouvernementale et celle des grands groupes financiers et industriels en Afrique favorisent pillage des ressources naturelles et maintien de gouvernements corrompus, le SNES demande le retrait de toutes les troupes qui n'agissent pas dans le cadre d'un mandat international. Il doit encourager tous les processus démocratiques : œuvrer pour que les États occidentaux et les institutions internationales s'engagent dans des partenariats qui rompent avec les logiques actuelles de subordination des pays africains ; il doit poursuivre ses liens avec les organisations syndicales qui agissent en ce sens. Il doit

toujours œuvrer à imposer comme priorité l'éducation publique, gratuite, de qualité pour tous, qui est un des principaux tremplins du développement.

Haïti

La situation d'Haïti ne cesse de se dégrader plongeant la population dans une situation de plus en plus catastrophique à tous les niveaux. Le SNES appelle à militer pour le renforcement du développement et de la coopération avec la première République « noire » de la Caraïbe, et plus particulièrement dans le domaine de l'éducation, d'autant que nous sommes historiquement liés à ce pays en majorité francophone.

Bolivie

Le SNES se félicite de la démocratie sociale qui se met à l'œuvre dans ce pays d'Amérique du Sud. Les réformes sociales mises en œuvre par le président se traduisent aujourd'hui par une modification de la constitution actée par un referendum populaire qui met en œuvre une véritable démocratie sociale, reconnaissant l'ensemble des particularismes locaux, sans remettre en cause l'unité nationale. Le SNES se félicite de la politique d'alphabétisation mise en œuvre depuis plusieurs années qui permet aujourd'hui d'avoir un taux d'alphabétisation comparable aux pays du Nord. L'exemple bolivien est révélateur d'un processus démocratique plus large en Amérique latine, qui s'oppose à la politique de domination des États-Unis.



Jaroslaw Czarnowski
Vice-président
du syndicat
national
des professeurs
polonais



Violeta Amariei
Vice-présidente
de la Fédération
des syndicats
libres de l'ensei-
gnement en
Roumanie



Amanda Haehtner
NASUWT,
Royaume-Uni



Stig Andersen
DLF,
Danemark



Manuela Mendonca
FENPROF,
Portugal

Otan

Motivé par le renforcement de l'atlantisme au nom de la « guerre contre le terrorisme » et par le retour de la dangereuse logique des blocs, le sommet de l'OTAN (1^{er} au 5 avril) risque d'être l'occasion du réalignement stratégique de la France et plus largement de l'UE, sur la politique d'hégémonie militaire des États-Unis visant à « sécuriser » une zone allant jusqu'à l'Asie Centrale. L'OTAN ne doit pas devenir le bras armé de l'occident ou une ONU bis.

Le SNES condamne le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN. Cette décision, prise de façon autoritaire par l'engagement de la responsabilité du gouvernement, marque le mépris démocratique actuel, et est le signe de la réorientation de la politique étrangère française vers une totale dépendance vis-à-vis de la puissance des États-Unis. La tenue d'un référendum sur cette question est donc une nécessité.

Le congrès du SNES appelle les collègues à participer aux initiatives organisées début avril, notamment à Strasbourg, par le collectif OTAN Afghanistan contre l'alignement atlantiste de la présidence Sarkozy.

Le SNES soutient la proposition du collectif d'organiser un référendum sur cette question qui touche à la souveraineté nationale.

Par ailleurs il est inacceptable que les dépenses militaires engloutissent l'argent nécessaire à la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité, d'au-

tant que les gouvernements voudraient en plus faire payer aux peuples et surtout aux plus pauvres les dégâts du néolibéralisme.

Irak

Le SNES dénonce le maintien des forces militaires des États-Unis et étrangères sous couvert de l'OTAN en Irak et avec le soutien de N. Sarkozy, Cette guerre menée par les États-Unis a provoqué la mort de milliers de civils. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, elle n'a fait qu'exacerber les haines entre Irakiens, favoriser les actions désespérées, et permettre le pillage du pays par les États-Unis d'Amérique...

Afghanistan

La guerre que mène l'OTAN en Afghanistan doit cesser. Au moment où Barack Obama décide d'augmenter la présence militaire américaine, la présence des troupes étrangères coalise contre elles une grande partie des forces de ce pays. Il est temps de mettre en œuvre une solution politique internationale fondée sur l'aide d'urgence et la reconstruction dans le respect des droits du peuple Afghan, en particulier des droits des femmes. Les populations afghanes doivent retrouver les moyens de décider de leur avenir. Nous demandons aux parlementaires et au président de la République :

- d'ordonner le retrait du dispositif militaire français ;
- de réunir une conférence internationale sous l'égide de l'ONU avec toutes les composantes de la société afghane, en vue de la reconstruction et de la souveraineté de l'Afghanistan. Les mandats de l'ONU doivent être revisités dans le respect d'un droit international devant s'appliquer à tous sans distinction.

Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, imposer le droit

Le conflit à Gaza a fait des milliers de morts et blessés civils. Avec la décision de bombarder Gaza et d'y engager une attaque terrestre, Israël a fait le pire choix qui soit, à savoir l'agression par un État de toute une population enfermée, qui ne peut pas fuir, déjà privée de ses droits fondamentaux.

La situation humanitaire, déjà décrite comme effroyable depuis la mise en place du blocus du territoire après la victoire du Hamas aux élections de 2006, est devenue catastrophique. Cette situation a suscité de nombreuses réactions dans notre profession. Les citoyens, les enseignants ne pouvaient pas rester insensibles à cette politique coloniale et cette punition collective se soldant par plus de 1 500 morts

hommes, femmes et enfants, une région dévastée, un pays à genou. C'est ce qui a motivé la présence du SNES et de la FSU lors des manifestations organisées dans la plupart des villes de France.

Si la nécessité d'assurer sa sécurité est légitime, l'attaque de Gaza par Israël affichée comme sa seule réponse aux inacceptables tirs de roquettes sur ses populations civiles est apparue aux yeux du monde comme odieusement disproportionnée et très loin d'une simple attitude défensive. Elle constitue une escalade dans la violence subie quotidiennement par les Gazaouis. Moralement condamnable, elle est aussi politiquement indéfendable. En effet, une telle action guerrière ne peut que renforcer les positions extrémistes de tous bords, dans une spirale infernale et éloigner encore les possibilités d'une paix durable, en affaiblissant les partisans du dialogue.

Elle occulte aussi les racines du conflit, à savoir le non-respect permanent par Israël du droit international, particulièrement traduit par le refus d'appliquer la moindre des résolutions de l'ONU en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien. Au contraire, l'occupation qui se traduit par la présence des forces armées israéliennes, la mise en place de 700 barrages (*check points*), la construction d'un Mur dit « barrière de sécurité » au-delà de la ligne verte, c'est-à-dire empiétant sur le territoire palestinien, l'implantation progressive et continue de colonies de peuplement sur la Cisjordanie et Jérusalem-Est témoignent d'une volonté assumée ouvertement par une grande partie du personnel politique israélien d'empêcher la mise en place d'un État palestinien viable territorialement. Les destructions de maisons, les arbres arrachés, les terres et l'eau confisquées, l'emprisonnement de milliers de Palestiniens sont autant de violations flagrantes du droit.

Le SNES réaffirme que seul le respect des droits de l'Homme, du droit international et du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre en paix et en coexistence dans deux États aux frontières sûres et reconnues offre les solutions viables et pérennes à un conflit qui ensanglante le monde depuis soixante ans, conflit qui n'est ni ethnique, ni religieux, pas plus qu'il n'est l'expression d'un soi-disant « choc des civilisations », concept cher aux néoconservateurs américains et européens et aux intégristes religieux de toute obédience. Seul le respect du droit offrira aux travailleurs, aux chômeurs, aux jeunes, aux citoyens des deux États une perspective d'avenir. Dans l'immédiat, le SNES demande qu'une force d'interposition internationale sous l'égide de l'ONU (et non de



l'OTAN) vienne garantir la protection des populations civiles des deux États, la levée du blocus imposé dans la bande de Gaza, la libération des prisonniers politiques.

Le SNES réaffirme que la fin du conflit israélo-palestinien passe par le respect du Droit international. Ce Droit, sur la base de la résolution 242 du conseil de sécurité de l'ONU, doit être imposé aux deux parties y compris sous la contrainte. Il revient à reconnaître l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et à reconnaître le droit au retour des réfugiés-expulsés. C'est à cette seule condition que pourront alors s'engager, avec enfin des chances de succès, des négociations sur les modalités d'application du Droit en matière de partage des eaux, de statut des lieux saints, de gestion de Jérusalem, de la libération des prisonniers palestiniens et d'un juste règlement du problème des réfugiés.

Les moyens pour imposer le Droit passent, entre autres, par des sanctions contre l'État d'Israël, que ce soit :

- la suspension de l'accord d'association UE/Israël voté par le parlement européen, le 10 avril 2002 et *a fortiori* celle de son renouvellement en décembre dernier, tant que, selon les termes mêmes de l'accord, les droits humains ne seront pas respectés ;
- le boycott des marchandises « made in Israël » parce que leur lieu d'origine n'est pas clairement identifié, et bon nombre proviennent de territoires palestiniens occupés par des colons ;
- la dénonciation des entreprises qui participent à l'occupation, comme Alstom ou Véolia, en construisant le tramway illégal qui reliera Jérusalem-Ouest aux colonies en Cisjordanie, elles-mêmes illégales.

Le SNES demande que les responsables de crimes de guerre, à savoir l'attaque de civils non armés y compris au moyen d'armes interdites (comme des bombes au phosphore ou à l'uranium appauvri) pendant le siège de Gaza, soient poursuivis et jugés. À cet effet, il signe la pétition internationale adressée à l'Assemblée Générale de l'ONU pour mettre en place un tribunal international ad hoc.

Il salue la mise en place du tribunal Russell pour la Palestine le 4 mars dernier, à l'instar du tribunal civil qui avait été mis en place pour juger des crimes de guerre commis au Vietnam.

Le SNES et la FSU, chacun à leur niveau, au niveau national et dans leurs relations internationales doivent faire connaître et défendre leur attachement à la Paix et œuvrer à une solution qui ne peut passer que par le respect du droit.

Gafsa

La FSU avec le SNES a beaucoup œuvré à la tenue d'un procès équitable concernant 32 membres de la société civile dont une dizaine de syndicalistes enseignants, à Gafsa, bassin minier au Sud de la Tunisie, au motif d'« association de malfaiteurs » alors qu'ils se battaient pour le respect du droit au travail et du droit syndical. Une intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires) est intervenue à de nombreuses reprises sous différentes formes (envoi d'observateurs aux différents procès, audiences auprès du gouvernement, soutien financier).

Malgré tous les efforts déployés, le procès a bafoué les droits de la défense et les condamnations en appel ont été quasiment aussi fortes qu'en première instance (de deux à huit ans de prison). L'intersyndicale poursuit son action pour obtenir la libération et le retour dans leur travail d'origine des prisonniers de Gafsa.

Le SNES défend une conception de l'indépendance nationale, de la liberté d'action et du rôle de trait d'union de notre pays sur la scène mondiale, dans ce contexte tendu de la crise mondiale. Il œuvrera pour une Europe indépendante des États-Unis tant politiquement que militairement, qui doit être le vecteur d'un développement fondé sur le progrès social, la démocratie et la paix. Le SNES continuera à développer avec tous les pays des coopérations en faveur des droits de l'Homme, du développement durable, de la justice et de la paix.

STATUTS DU SNES

Plusieurs modifications statutaires ont été soumises au vote.
 Aucune n'a recueilli plus de 50 %
 (la majorité requise étant des deux tiers).



Discours de clôture du congrès

Nous voici donc arrivés au moment de conclure notre congrès alors que les estomacs commencent à gronder, je serai donc bref. Je commencerai, au nom de tous les délégués, par remercier chaleureusement tous ceux qui ont permis, derrière la scène, de faire de cette semaine ce qu'elle a été avec ses moments de débats, de constructions collectives, d'expressions parfois vives ou rugueuses, mais aussi de convivialité... bref cette semaine qui, tous les deux ans construit le SNES, dans une alchimie qui a sans doute paru un peu mystérieuse aux délégués qui participaient cette semaine à leur premier congrès. Qu'ils se rassurent : elle l'est toujours pour ceux qui en sont à leur cinquième, sixième ou septième congrès mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Merci donc à l'équipe du S2 et en particulier à Valérie Ramond, Stéphane Mestres, Anne-Marie Delcamps, Gérard Gironell et Marc Moliner. Merci donc à l'équipe de militants et de militantes actifs ou retraités de Perpignan qui se sont dépensés sans compter à l'accueil, dans la salle, au comptage... et dans les mois de préparation de ce congrès.

La liste est longue, je ne peux pas citer tout le monde, que ceux qui ne seront pas cités m'excusent mais nous les associerons ensemble aux remerciements : Claire, Paul, Cathy, Christophe, Gérard, René, Raymond, Marie, Françoise, Martine, Monique, Hélène, Françoise, Magali et tous les autres, Merci ! Une grande ovation pour eux !

Merci aussi à l'équipe des personnels du SNES qui acceptent de travailler tard dans la nuit pour répondre aux demandes des congressistes dont on connaît la capacité à produire aux derniers moments la motion ou l'amendement décisif dans le débat et aux demandes des rapporteurs dont ils et elles ont appris à connaître l'obsession du détail dans le choix du mot, de la place du paragraphe, dans l'utilisation du gras-italique-souligné barré... retour à ligne...

Donc merci à Elyane que je salue plus particulièrement puisqu'il est possible que ce soit aujourd'hui son dernier congrès.

Merci à Corinne, Delphine, Maria, Marilyne, Richard, Thérèse, Yolande et toute l'équipe des militants de FTS. Merci aussi à l'équipe de L'US qui vous a permis tous les matins d'avoir les nouvelles fraîches du congrès : Gérard, Jean-Pierre, Carole, Nicole, Philippe, Serge et Thérèse.

Un mot aussi, au nom de nous tous, à tous les militants qui participaient à leur dernier congrès et que nous remercierons plus personnellement lors d'une prochaine instance.

Sans doute devrions-nous poursuivre la réflexion sur les modalités de préparation dans la forme des textes et de leur mise en débat, sur le déroulement des congrès avec l'absolue nécessité que nous partageons tous de faire vivre la démocratie, de savoir aussi mettre un soupçon de raison dans les passions qui nous animent, dans notre engagement syndical, d'être ouverts pour être compréhensibles, de continuer en bref à être le syndicat majoritaire qui sait partir des réalités du métier et des aspirations des collègues pour en construire les revendications.

Ce congrès riche, dans un contexte que je ne rappelle pas (on l'a largement examiné tout au long de la semaine), nous donne une feuille de route que nous avons, tous, la responsabilité de mettre en œuvre, que ce soit sur les évolutions nécessaires du système éducatif et de nos missions, sur nos carrières, nos rémunérations, nos statuts, le recrutement, que dans la lutte contre la précarité dans une société que d'autres voudraient sans solidarité, sans ambition pour une partie d'entre elle, toujours la même on le sait bien. Feuille de route qui s'inscrit dans un projet éducatif ambitieux qui revendique le développement des services publics et en particulier de l'Éducation nationale, garantie de la protection des

catégories sociales les plus défavorisées qui ne doivent pas payer les conséquences d'une crise financière et économique dont la responsabilité incombe à ceux-là mêmes qui voudraient en profiter pour aller encore plus loin dans le creusement des inégalités et l'aggravation des ségrégations de toutes sortes.

Nous allons repartir dans nos académies pour porter cette plate-forme. Même si des questions restent en suspens ou ne sont pas largement majoritaires, le congrès a affirmé l'ambition d'impulser une dynamique sur la base de notre idéal d'un système éducatif démocratique dispensant une culture commune large et partagée, donnant à tous les clés de la réussite personnelle, pour son insertion dans la vie professionnelle et exercer pleinement son rôle de citoyen. Cela passera dans les établissements par la lutte pied à pied contre les suppressions de postes, la diminution de l'offre de formation et les glissements de missions, mais aussi par les débats avec les parents, nos partenaires...

Nous avons aussi réaffirmé nos mandats sur la défense de l'emploi public, le principe statutaire, le pouvoir d'achat. C'est sur cette base que nous aurons à nous battre dans l'unité la plus large.

Plus spécifiquement nous devons porter nos mandats sur la revalorisation de nos métiers articulant à la fois les rémunérations et les conditions de travail et donnant à tous de nouvelles perspectives de carrière.

Nous nous sommes armés pour rendre réelle l'élévation du niveau de recrutement des enseignants qui impose l'obtention d'un master. Le SNES a toujours inscrit son action dans une volonté de transformation sociale. Ainsi la question des alternatives économiques et sociales a été abordée, dans le contexte de crise sans précédent que nous connaissons. Face aux mobilisations massives interprofessionnelles dans un contexte d'unité syndicale autour d'une plate-forme ambitieuse de propositions, le SNES a, avec les mandats dont il s'est doté, les moyens de contribuer à la construction d'alternatives sur le travail, la protection sociale, les droits des salariés. Ces mandats il les portera dans la FSU et les intersyndicales.

Plus nouveau, il a lié la question du statut du salarié à celle des services publics, élargissant la réflexion, ouvrant des pistes, dans la perspective du congrès fédéral.

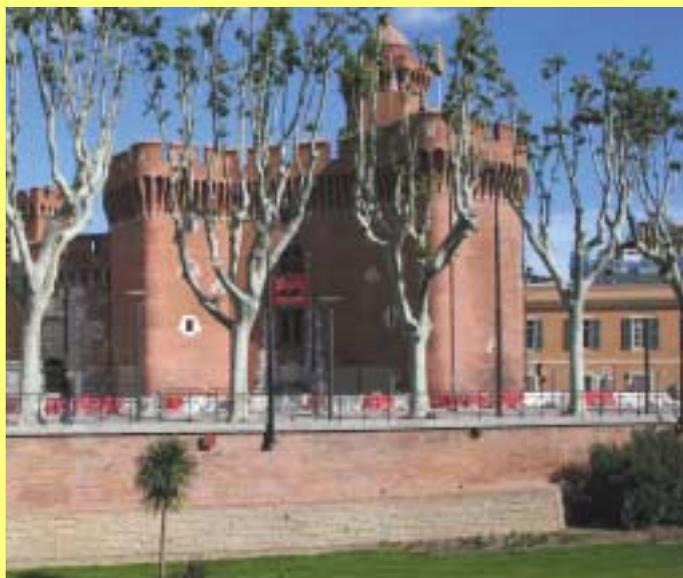
Le débat sur l'avenir du syndicalisme a permis d'ouvrir aussi les perspectives de travail en commun avec les forces syndicales qui partagent nos valeurs et avec lesquelles depuis des mois nous construisons la lutte au quotidien et portons le débat sur l'ensemble des transformations sociales que nous voulons.

Bref, le travail ne manque pas, nous sortons de ce congrès avec la détermination de poursuivre la lutte, dans l'unité la plus large, avec la volonté de rassembler l'ensemble de nos professions sur notre projet, avec un appel sur le respect du paritarisme. Mais nous sortons aussi avec un calendrier d'actions et ce dès le 2 avril...

Je souhaite à tous un bon retour dans vos académies... et à très bientôt, ensemble dans la mobilisation et l'action.

Mais, avant de nous séparer, je voudrais terminer en remerciant aussi Claudie, qui pour des raisons personnelles a décidé de quitter le secrétariat général pour aller vers d'autres aventures militantes dans le SNES. Et la remercier pour tout ce qu'elle a apporté et pour la capacité qu'elle a eu à impulser avec nous un travail collectif qui, il me semble, a porté ses fruits et je lui souhaite donc bonne continuation dans ton militantisme dans le SNES, Claudie, encore merci.

*Roland Hubert,
cosecrétaire général du SNES*



© Goleador/www.fotolia.fr